



GUIDE CORAN

EDITION 2022

ANNEXE

CONCORDANCE DES SOURATES

- 1 - AL FATIHA - PROLOGUE سورة الفاتحة
- 2 - AL BAQARA - LA VACHE سورة البقرة
- 3 - AYL IMRAN - LA FAMILLE DE IMRAN سورة آل عمران
- 4 - AN-NISA - LES FEMMES سورة النساء
- 5 - AL MAIDA - LA TABLE SERVIE سورة المائدة
- 6 - AL AN'AM - LES BESTIAUX سورة الأنعام
- 7 - AL A'RAF - LES MURAILLES سورة الأعراف
- 8 - AL ANFAL - LE BUTIN سورة الأنفال
- 9 - AT-TAWBA - LE REPENTIR سورة التوبة
- 10 - YOUNOUS - JONAS سورة يونس
- 11 - HOUD - HOUD سورة هود
- 12 - YOUSSEUF - JOSEPH سورة يوسف
- 13 - AR-RA'D - LE TONNERRE سورة الرعد
- 14 - IBRAHIM - IBRAHIM سورة إبراهيم

ANNEXE

- 15 - AL HIJR - AL HIDJR سورة الحجر
- 16 - AN-NAHL - LES ABEILLES سورة النحل
- 17 - AL ISRA - LE VOYAGE NOCTURNE سورة الإسراء
- 18 - AL KAHF - LA CAVERNE سورة الكهف
- 19 - MARYAM - MARIE سورة مريم
- 20 - TAHA - TA-HA سورة طه
- 21 - AL ANBIYA - LES PROPHÈTES سورة الأنبياء
- 22 - AL HADJ - LE PELERINAGE سورة الحجّ
- 23 - AL MOUMINOUN - LES CROYANTS سورة المؤمنون
- 24 - AN-NOUR - LA LUMIÈRE سورة النور
- 25 - AL FOURQAN - LE DISCERNEMENT سورة الفرقان
- 26 - ASH-SHOUARA - LES POÈTES سورة الشعراء
- 27 - AN-NAML - LES FOURMIS سورة النمل
- 28 - AL QASAS - LE RÉCIT سورة القصص

ANNEXE

- 29 - AL ANKABOUT - L'ARAIGNÉE - سورة العنكبوت
- 30 - AR-ROUM - LES ROMAINS سورة الروم
- 31 - LOUQMAN - LOUQMAN سورة لقمان
- 32 - AS-SADJDA - LA PROSTERNATION سورة السجدة
- 33 - AL AHZAB - LES COALISÉS سورة الأحزاب
- 34 - SABA - SABA سورة سبأ
- 35 - FATIR - LE CRÉATEUR سورة فاطر
- 36 - YA-SAN - YA-SIN سورة يس
- 37 - AS-SAFFAT - LES RANGÉES سورة الصافات
- 38 - SAD - SAD سورة ص
- 39 - AZ-ZOUMAR - LES GROUPEES سورة الزمر
- 40 - GHAFIR - LE PARDONNEUR سورة غافر
- 41 - FOUSSILAT - LES VERSETS DÉTAILLÉS سورة فصّلت
- 42 - ASH-SHOURA - LA CONSULTATION سورة الشورى
- 43 - AZ-ZOUKHROUF - L'ORNEMENT سورة الزخرف

ANNEXE

- 44 - AD-DOUKHAN - LA FUMÉE - سورة الدخان
- 45 - AL JATHIYA - L'AGENOUILLÉE سورة الجاثية
- 46 - AL AHQAF - AL AHQAF سورة الأحقاف
- 47 - MUHAMMAD - MUHAMMAD سورة مُحَمَّد
- 48 - AL FATH - LA VICTOIRE ECLATANTE سورة الفتح
- 49 - AL-HOUJOURAT - LES APPARTEMENTS سورة الحجرات
- 50 - QAF - QAF سورة قف
- 51 - ADH-DHARIYAT - QUI EPARPILLENТ سورة الذاريات
- 52 - AT TOUR - AT TOUR سورة الطور
- 53 - AN-NADJM - L'ETOILE سورة النجم
- 54 - AL QAMAR - LA LUNE سورة القمر
- 55 - AR-RAHMAN - LE TOUT MISÉRICORDIEUX سورة الرحمن
- 56 - AL WAQIA - L'EVÈNEMENT سورة الواقعة
- 57 - AL HADID - LE FER سورة الحديد
- 58 - AL MOUDJADALA - LA DISCUSSION سورة المجادلة

ANNEXE

- 59 - AL HASHR - L'EXODE سورة الحش
- 60 - AL MOUMTAHANA - L'EPROUVÉE سورة الممتحنة
- 61 - AS-SAFF - LE RANG سورة الصف
- 62 - AL JOMOUA - LE VENDREDI سورة الجمعة
- 63 - AL MONAFIQOUN - LES HYPOCRITES سورة المنافقون
- 64 - AT-TAGHABUN - LA GRANDE PERTE سورة التغابن
- 65 - AT-TALAQ - LE DIVORCE سورة الطلاق
- 66 - AT-TAHRIM - L'INTERDICTION سورة التحريم
- 67 - AL MOULK - LA ROYAUTÉ سورة الملك
- 68 - AL QALAM - LA PLUME سورة القلم
- 69 - AL HAQQA - CELLE QUI MONTRE LA VÉRITÉ سورة
- الْحَاقَّة
- 70 - AL MAARIJ - LES VOIES D'ASCENSION سورة المعارج
- 71 - NOUH - NOÉ سورة نوح
- 72 - AL DJINN - LES DJINNS سورة نوح
- 73 - AL MOUZZAMMIL - L'ENVELOPPÉ سورة المزمل

ANNEXE

- 74 - AL MOUDDATHHIR - LE REVÊTU D'UN MANTEAU
- 75 - AL QIYAMA - LA RÉSURRECTION سورة القيامة
- 76 - AL INSAN - L'HOMME سورة الإنسان
- 77 - AL MOURSALAT - LES ENVOYÉS سورة المرسلات
- 78 - AN-NABA - LA NOUVELLE سورة النبأ
- 79 - AN-NAZIAT - CEUX QUI ARRACHENT LES AMES
- 80 - AABASA - IL S'EST RENFROGNÉ سورة عبس
- 81 - AT-TAKWIR - L'OBSCURCISSEMENT سورة التكوير
- 82 - AL INFITAR - LA RUPTURE سورة الإنفطار
- 83 - AL MOUTAFFIFIN - LES FRAUDEURS سورة المطففين
- 84 - AL INCHIQAQ - LA DÉCHIRURE سورة الانشقاق
- 85 - AL BOUROUJ - LES CONSTELLATIONS سورة البروج
- 86 - AT-TARIQ - L'ASTRE NOCTURNE سورة الطارق
- 87 - AL AALA - LE TRÈS HAUT سورة الأعلى
- 88 - AL GHACHIYA - L'ENVELOPPANTE سورة الغاشية

ANNEXE

- 89 - AL FAJR - L'AUBE سورة الفجر
- 90 - AL BALAD - LA CITÉ سورة البلد
- 91 - ASH-SHAMS - LE SOLEIL سورة الشمس
- 92 - AL-LAYL - LA NUIT سورة الليل
- 93 - AD-DHOUHA - LE JOUR MONTANT سورة الضحى
- 94 - ASH-SHARH - L'OUVERTURE سورة الشرح
- 95 - AT-TIN - LE FIGUIER سورة التين
- 96 - AL ALAQ - L'ADHÉRENCE سورة العلق
- 97 - AL QADR - LA DESTINÉE سورة القدر
- 98 - AL BAYYINA - LA PREUVE سورة البيّنة
- 99 - AZ-ZALZALA - LA SECOUSSE سورة الزلزلة
- 100 - AL ADIYAT - LES COURSIERS سورة العاديات
- 101 - AL QARIAH - LE FRACAS سورة القارعة
- 102 - AT-TAKATHUR - LA COURSE AUX RICHESSES
- 103 - AL ASR - LE TEMPS سورة العصر

ANNEXE

- 104 - AL HOUMAZA - LES CALOMNIATEURS سورة الهَمْزة
- 105 - AL FIL - L'ELÉPHANT سورة الفيل
- 106 - QOURAICH - LES QURAYCH سورة قريش
- 107 - AL MA'UN - L'USTENSILE سورة الماعون
- 108 - AL KAWTHAR - L'ABONDANCE سورة الكوثر
- 109- AL KAFIRUN - LES INFIDÈLES سورة الكافرون
- 110 - AN-NASR - LE SECOURS سورة النصر
- 111 - AL MASAD - LES FIBRES سورة المسد
- 112 - AL IKHLAS - LE MONOTHÉISME PUR سورة الإخلاص
- 113 - AL FALAQ - L'AUBE NAISSANTE سورة الفلق
- 114 - AN-NAS - LES HOMMES سورة الناس



Pourquoi ce Guide ?

L'islam est souvent au cœur des polémiques médiatiques. Accusée d'être une religion violente, misogyne, esclavagiste, archaïque, certains de ces détracteurs utilisent des versets coraniques pour appuyer les arguments.

L'idée première est de penser que ces versets sont inventés, mais lorsqu'on ouvre le Coran et qu'on semble trouver ce qui a été dit, alors cela peut laisser perplexe, et mal orienter la lecture.

L'objectif de ce Guide Coran est de revenir sur les versets importants du Coran, mais également sur les versets instrumentalisés.

A l'aide d'une compilation d'exégèses (commentaires du Coran) et de ahadith (paroles du Prophète Muhammad ﷺ), ce Guide reprend les explications données au sens de certains versets.

Avec quelques mots de vocabulaire pour comprendre le sens des mots, traduits en français (et souvent mal traduits), le lecteur du Guide pourra suivre la lecture du Livre saint de l'islam d'une manière plus apaisée.

Il ne s'agit en aucun cas d'un avis-commentaire personnel mais de la compilation d'avis et commentaires d'érudits théologiens, spécialisés dans le tafsir (exégèse) et le hadith.



Classement des sourates

Nous tenons de 'Uthman, un des compagnons de Muhammad, ceci :

« Il y avait des moments où plusieurs sourates étaient en train d'être révélées au Messager de Dieu ﷺ. Lorsqu'un groupe de versets était révélé, il appelait des personnes sachant écrire et leur disait : « Placez ces versets dans telle sourate, celle où sont mentionnés tels et tels sujets ». Et lorsqu'un verset lui était révélé, il leur disait : « Placez ce verset dans telle sourate, dans laquelle sont mentionnés tels et tels sujets » ».

A l'intérieur d'une sourate donnée, les mots et phrases qui en composent le texte ne font l'objet d'aucune divergence entre les érudits musulmans. Il n'y a pas non plus de divergence quant à la place de chacune de ces phrases.

Le classement de toutes les sourates les unes par rapport aux autres n'a pas été fait par le Prophète ﷺ.

L'ordre du classement de tous les versets les uns par rapport aux autres a été indiqué par le Prophète lui-même. De même, l'ordre de d'une partie des sourates les unes par rapport aux autres a également été indiqué par le Prophète ; pour les autres sourates, l'ordre de classement que nous connaissons aujourd'hui est dû à des Compagnons du Prophète ﷺ.

DE LA SOURATE 1 À LA SOURATE 2 VERSET 141

SOURATE AL FATIHA VERSET 1

Au nom de Dieu, le Tout
Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Cet en-tête présente dans tous les textes religieux islamiques, et avant de débiter chaque action du musulman, s'appelle « la Basmallah ». En arabe, on dit « Bismillah Ar Rahman, Ar Rahim ».

Afin d'introduire le sens de la bismillah, on trouve dans l'exégèse de Ibn Kathir¹:

« [...] Le messager d'Allah a dit : « Jésus, fils de Marie (paix sur lui) a été confié par sa mère à des enseignants pour lui enseigner à lire et à écrire.

- « Écris ! » lui dit le maître.
- « Que dois-je écrire ? » répondit Jésus (paix sur lui).
- « Écris : « Au nom d'Allah » lui dit le maître.
- « Qu'est-ce que bismillah » demande Jésus (paix sur lui).
- « Je ne sais pas » répondit le maître.

- « Le ب (b) », lui dit alors Jésus (paix sur lui) « signifie la splendeur (bahâ) d'Allah ; le س (s) signifie Son élévation (sanâ) et le م (m) signifie Son royaume (Mulk). Allah signifie le Dieu, Ar-Rahman signifie « Celui qui fait miséricorde en ce bas monde et dans l'autre et Ar-Rahim signifie Celui qui fait miséricorde dans l'au-delà. »[1]

[1] Tafsir ibn Kathir, vol 1, éditions Maison d'Ennour, 2013, pp44-45



SOURATE AL BAQARA VERSET 27

Ceux qui rompent le pacte qu'ils avaient fermement conclu avec Allah, coupent ce qu'Allah a ordonné d'unir, et sèment la corruption sur la terre. Ceux-là sont les vrais perdants.

Ibn Kathir[2] précise que le pacte que violent ceux qui s'écartent du droit chemin est la recommandation d'Allah envers ses créatures, Son commandement de Lui obéir et Son interdiction de Lui désobéir.

Ce pacte a été révélé dans Ses livres et par la bouche de Ses messagers. Violent ce pacte signifie : ne pas le respecter. Dans la compréhension coranique, les Livres révélés précédemment étaient des pactes, des alliances, scellés entre Allah et les anciennes communautés. L'islam considère que ne pas respecter les alliances est un signe de désagrément : le cadre religieux imposant la notion de générosité, justice, respect des normes sociales ...

[2] Tafsir ibn Kathir, vol 1, éditions daroussalam, 2010, p155

SOURATE AL BAQARA VERSET 34

Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.

Nous voici avec deux figures importantes dans l'islam: Adam et Satan/Iblis. Dans le tafsir d'Ibn Kathir[3] on lit qu'en ordonnant aux anges de se prosterner devant Adam, Allah fit un immense honneur à Adam, qui le rappelle ici à ses descendants, les hommes.

Lorsque Dieu ordonna aux anges de se prosterner devant Adam, Iblis fut concerné par l'ordre divin, car bien qu'il ne fût pas lui-même un ange, il leur ressemblait et les imitait. En conséquence, il fut concerné par l'ordre divin qui leur fut adressé. Il fut donc blâmé pour avoir enfreint l'ordre.

Mohammed Ibn Ishaq rapporte ce commentaire d'Ibn Abass : « avant de tomber dans le péché, le nom de Iblis était alors Azazil. Il était au nombre des habitants de la terre, et était dévot et parmi les plus érudits, ce qui provoqua son orgueil.

On lit dans une autre sourate que Iblis était dans le paradis avec Adam et Ève/Hawa et qu'il avait juré de les égarer et de les tromper, eux et leurs descendants[4]. Arrogant, Iblis se croyait meilleur que Adam, et que toute l'humanité descendrait de lui. Iblis est très rusé et sait très bien où se cachent les faiblesses des hommes. Il connaît leur désir et leur passion.

Le verset parle de la prosternation : cet acte de se prosterner devant un autre qu'Allah a été autorisé dans les nations précédentes, mais il fut interdit dans l'islam.

[3] Tafsir ibn Kathir, vol 1, éditions Darussalam, 2010, p174

[4] Sourate 7 verset 16 et 17

Certains exégètes affirment que cette prosternation était une manière pour les anges de saluer et d'honorer Adam, et Qatada explique que les anges se prosternèrent devant Adam par obéissance à Allah qui, en ordonnant aux anges de se prosterner devant Adam, l'honora. En d'autres termes, en tant que musulman, nous nous prosternons devant Allah seulement. Dans l'exégèse de Ibn Kathir[5], on lit que c'était une prosternation de salut, de paix et d'honneur, comme on trouve cela dans ce verset qui raconte l'histoire de Joseph/Youssouf où il est mentionné qu' « il fit monter son père et sa mère sur le trône et ses frères tombèrent prosternés ».

SOURATE AL BAQARA VERSET 75

Eh bien, espérez-vous [Musulmans] que de pareils gens (les Juifs) vous partageront la foi? alors qu'un groupe d'entre eux; après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment.

Dans l'exégèse de Ibn Kathir, on lit que Al Hassan a interprété le verset de la façon suivante : « quand les juifs rencontrèrent les musulmans, ils déclarèrent que Muhammad ﷺ était un prophète envoyé pour les arabes, mais quand ils se retrouvèrent seuls, ils se conseillèrent mutuellement de ne pas en parler, afin que ce ne soit pas un argument contre eux, car l'avènement de Muhammad, ﷺ selon l'islam, était déjà cité dans leur livre ».

Voici un point de théologie comparée : à Médine, quand les musulmans sont arrivés, beaucoup de peuples voisins pratiquaient l'hénothéisme, et la monolâtrie. Ils étaient hénothéistes dans la mesure où ils croyaient que l'un des dieux avait une place prééminente (on en trouve la trace dans des expressions bibliques telles que « Dieu des dieux », « qui est comme toi parmi les dieux ? ») et ils étaient monolâtres parce qu'ils attachaient au culte d'une seule divinité, ressentie comme une divinité nationale, qui aurait lui-même été ainsi le Dieu national d'Israël, parfois en rivalité avec d'autres dieux, tel que le Baal phénicien, défié par le prophète Elie au mont Carmel.

[5] TAFSIR IBN KATHIR, VOL 1, EDITIONS DAROUSSALAM, 2010, P175

La théologie considère que le monothéisme ne se fait qu'à partir d'une conception universaliste, notamment au moment de la destruction du Temple de Jérusalem, et de l'arrivée de ce que l'on appelle la diaspora juive, c'est-à-dire des juifs qui partent vivre partout dans le monde. A ce moment-là, il est question d'un Dieu universel, pour le monde et pas uniquement pour les juifs présents dans les tribus d'Israël de l'époque.

En ce qui concerne l'idée que Muhammad ﷺ est annoncé dans la Torah, les juifs affirment que cette affirmation est erronée, puisque la Torah précise que les mitsvot (Commandements), ne seront jamais changées et que Muhammad ﷺ est revenu sur des points doctrinaux des juifs, que nous verrons tout au long de ce guide.

La sourate s'adresse aux communautés juives de Médine, ville dans laquelle Muhammad ﷺ était installé.

Cette sourate a été révélée pour tenter de les convaincre du message de l'islam. Toute la partie de notre lecture de ce jour d'ailleurs parle des juifs de Médine, et de la difficulté pour Muhammad ﷺ de leur faire accepter ce message.

C'est pour cela qu'Allah, dans cette partie revient constamment sur des choses qui sont dans la Torah, comme ici les dix commandements dans le verset 83.

Un point aussi sur le terme « enfants d'Israël ». Pour ceux qui l'ignorent dans la Torah il y a l'histoire de Jacob/Ya'qub. A un moment dans son histoire, Allah le renomme Israël. Comme vous le savez, Jacob a eu 12 fils qui ont chacun donné lieu à une tribu, les 12 tribus d'Israël, d'où le terme « enfants d'Israël ». Ce n'est donc pas un anachronisme lié à l'Etat du même nom connu aujourd'hui, mais la mention du prophète Jacob/Ya'qub, sur lui la paix.

SOURATE AL BAQARA VERSET 102

Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Suleyman. Alors que Suleyman n'a jamais été mécréant mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: «Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant» ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes! Si seulement ils savaient!

Nous découvrons dans ce verset un point très important sur l'histoire du prophète Salomon/Sulayman, paix sur lui.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir [6], As-Soudi relate ce qui suit : durant le règne de Sulayman, les démons montaient au ciel où ils prenaient place pour écouter les paroles des Anges concernant les événements de la terre, les morts, ou les choses cachées. Ensuite, ils se rendaient auprès des devins qu'ils informaient. Ces derniers transmettaient à leur tour ces informations aux hommes, qui constatait que les paroles des devins correspondaient à la réalité. Puis, lorsque les démons gagnaient la confiance des devins, ils commencèrent à leur mentir et à introduire des mensonges dans leur propos. Pour chaque parole qu'ils transmettaient, ils ajoutaient 70 paroles mensongères. Les gens écrivirent alors ces paroles dans des livres, si bien que le bruit courut, parmi les fils d'Israël que les djinns connaissaient les choses occultes.

[6] Tafsir ibn Kathir, vol 1, éditions daroussalam, 2010, p297

Sulayman envoya alors ses hommes chez les fils d'Israël avec l'ordre de récupérer les livres en question, qu'il rassembla dans une caisse avant de l'enterrer sous son trône. Or, chaque fois qu'un démon tentait de s'approcher du trône, il était brûlé.

Sulayman menaça les gens : « le premier que j'entends dire que les djinns connaissent les mystères, je lui tranche le cou ». Mais quand il mourut, ainsi que les hommes de science qui connaissaient ses ordres, lorsque vinrent de nouvelles générations, Iblis sous l'apparence d'un être humain, se présenta à un groupe et leur dit : « voulez-vous que je vous indique un trésor qui ne s'épuisera jamais ? Creusez sous le trône. »

Il les accompagna, leur indiqua l'endroit puis se mit à l'écart. Ils creusèrent donc, et trouvèrent les livres. Iblis leur dit alors : « Sulayman tenait en son pouvoir les hommes, les djinns, les oiseaux au moyen de cette sorcellerie », puis il s'envola et disparut.

La rumeur se répandit alors que Sulayman était un sorcier.

D'après le tafsir d'At-Tabary[7], on lit que Sulayman n'usa point de magie, n'en apprit point et ne fut point un magicien, car la magie est dénégation. Avec ce verset, Dieu a innocenté Sulayman de la magie et de la dénégation.

[7] TAFSIR AT TABARY, EDITIONS DAR AL KOTOB AL ILMIYAH, 2009, P49

SOURATE AL BAQARA VERSET 124

[Et rappelle-toi] quand ton Seigneur eut éprouvé Abraham par certains commandements, et qu'il les eut accomplis, le Seigneur lui dit: «Je vais faire de toi un exemple à suivre pour les gens». - «Et parmi ma descendance?» demanda-t-il. - «Mon engagement, dit Allah, ne s'applique pas aux injustes»

On lit dans le tafsir d'At Tabary[8] que lorsque Dieu a mis à l'épreuve son prophète et intime ami Abraham/Ibrahim par des choses contraignantes, des ordres qu'il Lui révéla, Ibrahim les accomplis parfaitement.

Al Hassan dit : « Dieu l'éprouva par l'égorgeement de son fils et il patienta devant cela. Dieu l'éprouva par le soleil et la lune et il excella en cela et su que son maître est Permanent et Eternel. Puis il l'éprouva par l'émigration et Ibrahim s'expatria en effet en vue de Dieu. Puis il l'exposa à l'épreuve du feu et Ibrahim patienta encore devant cela.

Quant à Ibn Abass il dit « personne ne fut éprouvé avec cette religion pour l'établir sauf Ibrahim ».

On lit également dans l'exégèse d'Ibn Kathir[9] que Dieu éprouva Ibrahim par certains ordres et que pour le récompenser il fit de lui un guide pour les hommes. D'après Ibn Abass, les ordres sont les actes rituels tels que la pureté de cinq parties de la tête, et cinq relatives à d'autres membres, comme se couper les moustaches, se rincer la bouche, aspirer de l'eau par les narines, se frotter les dents, se peigner, couper ses ongles, se raser le pubis, s'épiler les aisselles, se circoncire, et se nettoyer avec de l'eau après avoir été aux toilettes.

[8] TAFSIR AT TABARY, EDITIONS DAR AL KOTOB AL ILMIYAH, 2009, P60

[9] TAFSIR IBN KATHIR, VOL 1, EDITIONS DAROUSSALAM, 2010, P355

DE LA SOURATE 2 VERSET 142 À LA SOURATE 2 VERSET 252

SOURATE AL BAQARA VERSET 148

A chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Où que vous soyez, Dieu vous ramènera tous vers Lui, car Dieu est, certes Omnipotent.

Ibn Abbas a interprété ce verset en disant : à chaque nation une Qibla vers laquelle les hommes s'orientent. C'est ce qui fait que le musulman s'oriente vers la Kaaba lorsqu'il prie, et que par exemple le juif s'oriente vers Jérusalem[10]

Abu Al 'Aliya a dit : « au juif est une orientation vers laquelle il se tourne. Au chrétien est une orientation vers laquelle il se tourne. Et vous la communauté de Muhammad ﷺ, Allah vous a guidés vers celle qui est la Qibla ! [11]

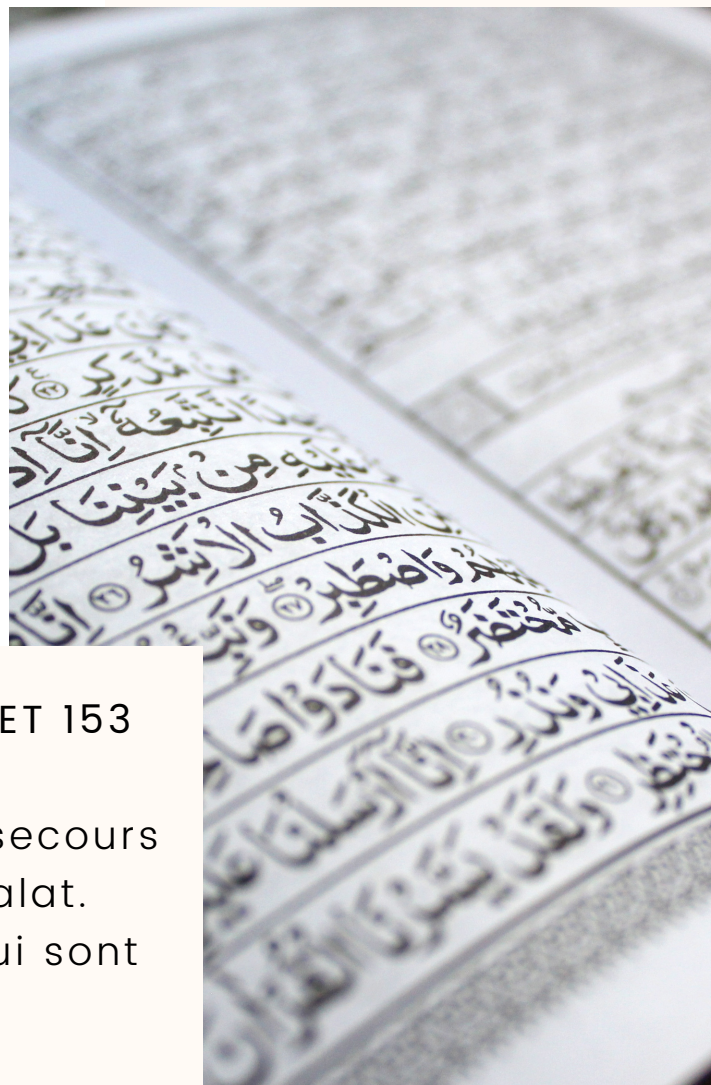
Savez-vous d'ailleurs que la majorité des églises est orientée vers Jérusalem ?

On peut développer un propos de Qatâda ainsi : au tout début de l'islam, il n'y avait pas de Qibla déterminée, et chacun prenait la direction qu'il voulait pour adresser une prosternation à Dieu [sauf qu'il ne fallait bien sûr pas se prosterner devant une statue ou chose semblable].

[10] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P79

[11] LE LAURIER DE L'EXEGÈSE CORANIQUE, VOL 1, MOHAMED BENCHILI, EDITIONS TAWHID, 2021, P162

Ensuite, on peut lire dans le tafsir d'At Tabary que les musulmans prirent Al Aqsa comme Qibla après l'émigration à Médine. Et plus tard, l'ordre fut donné par Dieu de prendre l'actuelle Kaaba comme Qibla.



SOURATE AL BAQARA VERSET 153

Ô les croyants ! Cherchez secours dans l'endurance et la Salat. Car Allah est avec ceux qui sont endurants.

Pour un grand nombre d'entre nous, le jeûne du mois de Ramadan est éprouvant. On a soif, ou faim, ou les deux, on veille la nuit donc nous sommes fatigués. Il faut assurer les journées de cours ou les journées de travail avec le ventre vide.

Dans l'exégèse d'Ibn Kathir on lit que lorsqu'une certaine affaire tourmentait le Prophète, il recourait à la prière.

Il est précisé aussi qu'il y a deux sortes de patience :

- La première consiste à s'abstenir de commettre tout ce que Dieu a Interdit.
- La deuxième est l'accomplissement de tous les devoirs prescrits et les pratiques surérogatoires qui nous rapprochent de Dieu, et celle-ci est la plus récompensée.

On a dit aussi qu'il y a une troisième sorte qui est le fait d'endurer les malheurs et les afflictions, ainsi que le repentir.

Zaïin Al 'Abidine a dit : « Lorsque Dieu rassemblera les premiers et les derniers, un crieur criera : « Où sont les endurants ? Qu'ils entrent au Paradis sans aucun compte à rendre ». Alors un groupe d'hommes qui sera au-devant s'avancera et les anges les recevront et leur diront : « Où allez-vous Ô fils d'Adam ? » -Au Paradis, répondront-ils. Les anges demanderont : « Avant le compte final ? » -Oui, répliqueront-ils. -Qui êtes-vous ? - Nous sommes les constants et endurants. -Quelle a été votre endurance ? -Nous avons enduré en accomplissant tout ce que Dieu a prescrit, en s'abstenant de tout ce qu'il a interdit jusqu'à notre mort. -Vous êtes bien comme vous dites. Entrez au Paradis. Combien est excellente la récompense de ceux qui ont bien agi »[12]

SOURATE AL BAQARA VERSET 177

La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jugs, d'accomplir la Salat et d'acquitter la Zakat. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux !

On voit au travers des exégèses, dans celle d'As Saadi par exemple, que ce verset renferme à la fois des règles importantes, des éléments de base et une croyance droite.

[12] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P434

Lorsque Dieu a ordonné aux fidèles d'abord de tourner leur face, dans la prière, vers le Temple de Jérusalem, puis vers la Kaaba, ce changement de la Qibla a causé une certaine peine aux gens du Livre et à certains musulmans, en causant une sorte de rupture. Mais Dieu ne tarda pas à montrer la sagesse qui émane de ce changement, en déclarant que son but est la soumission à Lui, l'exécution de Ses ordres, tels que celui de se diriger vers une autre orientation, et suivre Ses lois[13]

SOURATE AL BAQARA VERSET 185

(Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants !

Quant au Coran, il fut descendu à la « Demeure de la Puissance », au ciel le plus inférieur, durant la nuit du Destin au mois de Ramadan comme Dieu a dit ; « Oui, nous l'avons fait descendre durant la Nuit du Destin » et; « Nous l'avons fait descendre durant une nuit bénie ».

Puis il fut révélé à l'Envoyé de Dieu ﷺ en versets séparés selon les circonstances[14]

[13] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P116

[14] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P492

Dans certains versets, Dieu dit clairement que le Coran a été descendu pendant le mois de Ramadan, comme ici, ou dans d'autres sourates qu'il a été révélé en une nuit. Et d'autres versets existent où on lit tout aussi clairement que le texte coranique fut révélé sur une longue période au Prophète ﷺ, comme dans la sourate 25.

A-t-il été révélé en une nuit, ou pendant une longue période ?

Ibn Abbâs est d'avis que le Coran est bien descendu lors d'une nuit : alors qu'auparavant il se trouvait consigné dans la Table gardée, c'est lors d'une nuit du destin qu'il a été descendu pour être placé dans la Maison de l'Honneur, au premier ciel. Ensuite, à partir de ce lieu où il a été placé, il a été révélé progressivement au Prophète ﷺ, selon les circonstances de révélation que Dieu avait déjà prédestinées, ce qui explique que des versets ont été révélés à des moments bien précis de la vie du prophète Muhammad ﷺ pour répondre à des questions bien précises.

Et Ash-Sha'bî explique quant à lui ces versets en disant ceci : lorsque Dieu dit qu'il a fait descendre le Coran pendant la nuit du destin, il s'agit de la première révélation de versets coraniques ayant été faite au Prophète ﷺ, il s'agit de ce qui allait ensuite constituer les 5 premiers versets de la sourate 96 du Coran, qui ont été révélés au Prophète lorsque celui-ci était dans la grotte de Hira près de La Mecque, lors de la nuit du Destin de ce mois de Ramadan où le Prophète ﷺ était âgé de 39 ans et demi ou de 40 ans et demi, et quand Dieu dit qu'il a fait descendre le Coran peu à peu, cela concerne le reste du Coran, qui a été révélé au Prophète pendant la période qui suit l'épisode de la première révélation dans la grotte de Hira et qui va jusqu'au décès du Prophète ﷺ : cela s'étale sur un total de 23 années.

Petite parenthèse : 'Âmir Ibn Sharâhîl, surnommé Ash-Sha'bî est un imam contemporain de Omar ibn Khattab, et Ibn Abbas est un cousin et compagnon de Muhammad ﷺ.

SOURATE AL BAQARA VERSET 190

Combattez dans le sentier d'Allah
ceux qui vous combattent, et ne
transgressez pas. Certes, Allah n'aime
pas les transgresseurs !

La première partie de ce verset est reprise de nombreuses fois sur les sites islamophobes, mais il est à comprendre avec le verset 191 :

SOURATE AL BAQARA VERSET 190

Et tuez-les, où que vous les
rencontriez, et chassez-les d'où ils
vous ont chassés. L'association est
plus grave que le meurtre. Mais ne les
combattez pas près de la Mosquée
sacrée avant qu'ils ne vous y aient
combattus. S'ils vous y combattent,
tuez-les donc. Telle est la rétribution
des mécréants.

Il est primordial de revenir sur ces versets.

La sourate 2 est une sourate médinoise. Il est important de rappeler le contexte des révélations des sourates médinoises, puisque Muhammad ﷺ a quitté La Mecque pour Médine, car lui et les musulmans se faisaient persécuter, tuer, torturer etc.

Avant l'avènement de l'islam, les polythéistes de La Mecque gagnaient de l'argent avec la vente d'idoles, les pèlerinages, les offrandes. En propageant le message d'une religion monothéiste et en demandant la destruction d'idoles, Muhammad ﷺ représentait une grande menace économique, politique, spirituelle etc.

On lit aussi dans l'exégèse d'Ibn Kathir que c'est le premier verset révélé à propos du combat à Médine, car l'Envoyé de Dieu ﷺ combattait ceux qui lui déclaraient la guerre et cessait toute hostilité contre ceux qui voulaient la paix. Dieu avertit les hommes avec ce verset en leur disant que l'incrédulité, le polythéisme et le détournement des hommes de la voie de Dieu sont pires que le meurtre. Puis Il interdit aux fidèles de combattre les polythéistes auprès de la Mosquée Sacrée en considération, justement, de son caractère sacré.

Il faut rappeler que tout le monde connaît l'Hégire, qu'on apprend à l'école, mais on ne sait pas forcément pourquoi elle a eu lieu. Muhammad ﷺ qui était Mecquois de base, a dû fuir La Mecque vers Médine car il était persécuté par les tribus polythéistes de La Mecque. Les musulmans étaient assassinés, torturés, et ils ont trouvé du soutien auprès de tribus de Médine.

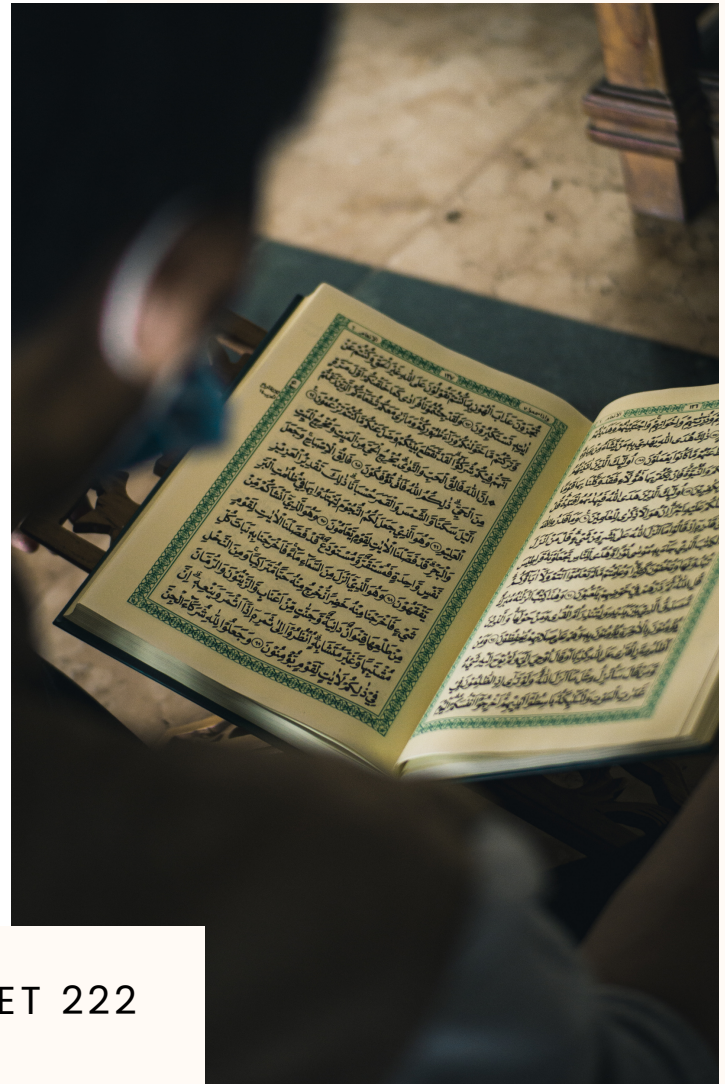
Dans une perspective où l'islam confirme que la vie est sacrée, qu'il ne faut pas tuer ni faire preuve d'agressivité, Allah indique aux musulmans que s'ils sont attaqués par ces personnes qui les combattent ouvertement, alors ils peuvent répondre, en dehors de l'enceinte de la mosquée sacrée [15].

Pour revenir au contexte de Révélation de ces versets, durant l'an 7 du calendrier Hégirien, alors que le Prophète et 1500 de ses Compagnons allaient à La Mecque, ils craignaient être attaqués par les Quraysh (qui violeraient ainsi l'accord passé de non-agression) ; et ils ne savaient pas comment ils devraient et pourraient réagir face à une telle attaque, en raison du caractère sacré de la Mecque et ses alentours (al-Haram al-makkî).

[15] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P525

Ce passage vint dire aux musulmans de Médine que si les Quraysh les attaquaient, ne respectant pas les clauses du traité de non-agression conclu en l'an 6, ils pourraient et devraient se défendre, fût-ce dans le territoire sacré alentour de La Mecque.

Comme le dit explicitement le début du passage « d'où ils vous ont chassé », c'est uniquement au sujet des habitants de cette cité que Dieu a dit : « Et tuez-les là où vous les trouvez, et expulsez-les de là où ils vous ont expulsés. » Cela concerne uniquement les combattants parmi les habitants de cette cité.



SOURATE AL BAQARA VERSET 222

Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. Dis : « C'est un mal. Eloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les² approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles suivant les prescriptions d'Allah, car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient. »

Dans l'exégèse d'Ibn Kathir[16] , on lit qu'Anas a rapporté que les juifs, une fois qu'une femme avait ses menstrues, ne se mettaient pas à table avec elle et se séparaient d'elle.

[16] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P614

En effet, pendant la période de menstrues les hommes juifs se mettent à l'écart des femmes, ne dorment pas avec, et ne doivent pas avoir de contact avec elles. C'est une prescription qu'on retrouve dans la Torah dans le chapitre du Lévitique, que l'on nomme « règles de la Nidda ». Ibn Kathir précise : « les fidèles interrogèrent l'Envoyé de Dieu sur ce sujet et il lui fut révélé le verset 222 ».

Il leur ajouta : « Disposez de vos femmes comme bon vous semble mais évitez l'acte charnel ».

Il s'agit donc ici d'un « ajustement » de la loi juive : le Coran revient sur des règles de la Torah, à savoir (un éloignement total, ne pas dormir avec, ne pas toucher ce qu'elle a touché ...). Allah revient ici sur quelque chose de dogmatique. La femme peut être avec son mari, ils peuvent rester proches. En ce qui concerne le terme « pur », il s'agit évidemment de la pureté rituelle, à savoir le fait que la femme puisse accomplir ses devoirs rituels, sa prière, le jeûne etc. Le terme « utérus » en arabe se traduit par : رحمة qui possède la même racine que le terme « miséricorde » رحم

Un peu de physiologie : à la moitié du cycle menstruel d'une femme, environ, un ovule est libéré et quitte l'ovaire dans lequel il a été créé. Petit à petit, il descend par la trompe de Fallope pour se diriger vers l'utérus. En parallèle, les ovaires produisent des hormones qui vont légèrement épaissir et tapisser la paroi de l'utérus avec une muqueuse qu'on appelle l'endomètre. S'il n'y a pas fécondation (c'est-à-dire pas de grossesse), l'ovaire va considérablement diminuer sa production d'hormones. Par conséquent, cela déclenche le détachement du surplus de muqueuse utérine et l'évacuation de celui-ci par le vagin. Ce surplus, c'est ce qu'on appelle les règles, ou menstruations.

Cela se répète chaque mois tant qu'il n'y a pas de grossesse. Pour évacuer le sang, la femme ressent des crampes, liées aux prostaglandines (substances produites par la paroi utérine destinées à réguler l'activité du muscle utérin) causant la contraction de l'utérus.

Pour évacuer le sang et le reste de muqueuse, l'utérus, sous l'effet des prostaglandines, se contracte pour mieux évacuer. Le corps, qui s'était préparé à accueillir un œuf, un enfant, se sépare de son nid, et l'expulse hors du corps. Ce deuil se refait chaque mois, lors de l'absence de fécondation. C'est l'ensemble de ces réalités qui forment les menstrues et qui font que la femme est éprouvée physiquement (douleurs, fatigue) et psychologiquement (deuil, fatigue, hormones).

La pause physique de la prière et du jeûne est donc liée aussi à cette miséricorde dont l'utérus est relié. C'est une impureté rituelle, mais une miséricorde de Dieu sur la femme de lui laisser le temps de se reposer, de ne pas se lever à l'aube, de ne pas sentir la fatigue liée au jeûne quand elle est en période menstruelle.

[17] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P103

Quant à la deuxième partie du verset à propos du champ de labour, il est indiqué dans l'exégèse d'Ibn Kathir [p618] que tant qu'il s'agit de relations intimes vaginales, il est possible d'avoir une relation par l'avant ou l'arrière.

Ibn Kathir cite Bukhari qui indique que Ibn Al Mounkadir entendit Jabir relater ce qui suit : « les juifs affirmaient que s'ils avaient des rapports vaginaux avec leurs femmes par derrière, l'enfant qui naîtrait de ces relations serait atteint de strabisme ».

Ce verset fut alors révélé, en réponse pour certains Ansars venus demander des explications au Prophète ﷺ.

Ibn Kathir rapporte que l'imam Ahmad rapporte ce récit de 'Abd Ar Rahman ibn Sâbit : « Je me suis rendu chez Hafsa bint 'Abd Ar Rahman, à qui j'ai dit « je vais t'interroger sur une question que j'ai honte d'aborder ». Elle dit : « mon neveu ! N'aie pas honte ». Je dis : « il s'agit des rapports vaginaux par l'arrière. » Elle répondit « Oum Salama m'a expliqué que les Ansars n'avaient pas de rapports vaginaux avec leurs femmes par derrière. En effet, les juifs disaient que celui qui vient à sa femme par derrière, son enfant sera atteint de strabisme. » Or, lorsque les émigrés arrivèrent à Médine, ils épousèrent des médinoises avec qui ils eurent des rapports par derrière. Mais l'une d'entre elles se refusa à son mari, en lui disant : « je ne te laisserai faire qu'après m'être rendue auprès du Messager d'Allah ».

Elle alla donc trouver Oum Salama qu'elle informa de ce qui s'était passé. Mais, lorsqu'il fut en sa présence, la femme, par pudeur, ne put l'interroger et sortit. Oum Salama aborda le sujet avec le Messager d'Allah ﷺ qui lui récita ce verset.

RAPPEL IMPORTANT

Dans le Coran, il est important de faire la distinction entre ce qui traite des chrétiens et des juifs, et ce qui traite des infidèles, des impies, des mécréants en général. Lorsque le Coran aborde des notions de violence, d'agression ou de vengeance, il s'agit pour la majorité des cas, et vous le constaterez en lisant ce Guide Coran, des polythéistes de La Mecque, pour qui les musulmans ressentent une grande méfiance, de peur d'être à nouveau persécutés. On retrouve une mention sur le fait que ce sont des polythéistes qui sont cités dans Aysar at Tafsir [17]

[17] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P103

DE LA SOURATE 2 VERSET 253 À LA SOURATE 3 VERSET 92

SOURATE AL BAQARA VERSET 253

A 'Isa (Jésus) fils de Meriem (Marie)
Nous avons apporté les preuves, et
l'avons fortifié par le Saint-Esprit.

Qu'est-ce que le Saint Esprit dans l'islam ?

Nous associons souvent le Saint Esprit à la Trinité, que l'islam ne reconnaît pourtant pas !

En réalité, dans ce verset, Dieu fait connaître aux fils d'Israël qu'il leur a envoyé Jésus/Isa fils de Marie/Meriem (paix sur elle) en le soutenant par des preuves évidentes et le fortifiant par Gabriel/Djibril (paix sur lui) pour confirmer son message. L'Esprit est donc traditionnellement associé à Djibril dans l'islam. On retrouve cela dans l'exégèse d'Ibn Kathir de la sourate 16 dans le verset 101[18].

Dieu ordonne à Son Prophète ﷺ de répondre aux infidèles que c'est bien Djibril (paix sur lui), l'Esprit Saint, qui fait descendre ces révélations avec la vérité, pour « affermir les croyants, leur apporter une direction et une bonne nouvelle » afin qu'ils y croient et leurs cœurs s'humilient.

[18] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P270 ; TAFSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015 P74



Les Anges sont des êtres immatériels (mais qui peuvent occasionnellement se matérialiser sous une forme humaine agréable, comme l'ange Gabriel l'a fait devant Meriem – Coran 19,17 –, et comme il le faisait parfois devant le prophète Muhammad ﷺ sous la forme de Dih'ya al-Kalbî).

Les Anges ont été créés à partir de lumière, nous a appris le Prophète ﷺ (Muslim 2996).

SOURATE AL BAQARA VERSET 255

Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même : « al-Qayyom. » Ni somnolence, ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son « Kursi » déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.

Dans un hadith cité dans l'exégèse d'As saadi[19], on lit que Abou Hourayra a rapporté que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Quiconque récite au matin les trois premiers versets de la sourate « Celui qui pardonne » et le verset du Trône, sera gardé toute la journée jusqu'au soir. Et celui qui les récite le soir, sera gardé toute la nuit jusqu'au matin ».

[19] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P 166

Abou Hourayra a rapporté que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Dans la sourate La vache, il y a un verset qui est le chef des versets du Coran : il n'est récité dans une maison sans que le démon ne la quitte ».

Ibn Abbas a raconté que les fils d'Israël demandèrent à Moïse/Moussa : « Ton Seigneur, s'endort-Il ? » Il leur répondit : « Craignez Dieu ». Le Seigneur l'interpella : « O Moussa, ton peuple vient de te demander si ton Seigneur s'endort ? Prends deux bouteilles avec tes mains et passe la nuit éveillé ». Moussa s'exécuta. Quand le premier tiers de la nuit s'écoula, il s'assoupit et tomba sur ses genoux. Puis il se réveilla et tint fermement les deux bouteilles. A la fin de la nuit, il fut gagné par le sommeil et les bouteilles se cassèrent. Dieu l'interpella alors : « O Moussa ! Si Je m'endormais, les cieus et la terre se seraient écroulés et tout aurait péri, comme les deux bouteilles que tu tenais dans tes mains et qui finirent par se briser ». Il révéla aussitôt à Son Prophète le verset du Trône ».

Et cela vient également répondre à la doctrine juive ou chrétienne qui dit que Dieu a créé le monde en 6 jours et que le 7ème jour Il s'est reposé, ce qui donne lieu au Shabbat. Dieu revient ici sur cela en expliquant qu'Il ne s'endort pas et qu'Il ne se repose pas.

Le dernier verset de la sourate Al Baqara, le verset 286, se termine avec un beau message d'espoir et de responsabilisation pour nous même, afin de nous faire prendre conscience que chaque acte que nous commettons n'est pas anodin.

SOURATE AL BAQARA VERSET 286

Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur.

Seigneur ! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur ! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais nous miséricorde.

Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles.

Le terme kafirina apparaît dans la même sourate sous le verset 34 pour désigner Satan/Iblis qui ne se prosterna pas, dans le verset 89 pour qualifier ceux qui demandaient un livre, qui en ont eu un et qui ont renié, au verset 191 qui parle des polythéistes, au verset 250 qui parle des troupes de Goliath/Jalut le Philistin, ou encore au verset 264 pour parler de ceux qui ne croient pas en général. C'est souvent traduit par « dénégateurs », ceux qui nient.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir au niveau des ahadiths relatifs aux mérites de ces deux versets, on lit que Al Bukhari rapporte selon Abou Mas'oud que le Messager d'Allah ﷺ a dit : Celui qui récite les deux versets de la fin de la sourate Baqara dans une nuit, ces deux versets lui suffisent.

Ce dernier verset de la sourate la Vache, al Baqara, est exceptionnel. D'après Ibn Abbas, on lit que « tandis que Djibril était assis auprès du prophète , il entendit un craquement venant d'en haut et leva la tête. Djibril dit alors: c'est une porte du ciel qui vient de s'ouvrir aujourd'hui et jamais elle ne s'était ouverte avant ce jour. À travers cette porte, un ange descendit et Djibril poursuivit : c'est un ange qui est descendu sur terre et jamais auparavant il n'était descendu. L'ange les salua avant de déclarer : réjouis-toi de deux lumières qui t'ont été données et qu'aucun autre prophète n'a reçu avant toi : l'ouverture du livre et les derniers versets de la sourate al-Baqara! Tu ne réciteras pas une seule lettre sans que tu ne sois exaucé (Muslim 1877 ; Riyad As Salihin 1022).

Dans le tafsir d'As Sa'di [20] , il est indiqué qu'aucune âme ne sera jugée pour les œuvres d'une autre ; en outre le bien sera écrit dès qu'il en formulera l'intention dans son cœur, alors que le mal ne lui sera écrit qu'une fois qu'il l'aura commis.

Il est mentionné dans le tafsir que la différence entre l'omission et l'erreur est que l'omission consiste à négliger et à oublier de faire une chose qu'il nous est permis d'envisager, puis de commettre ce qui n'est pas permis de faire sans intention préalable. Allah a pardonné ces deux choses à la communauté musulmane par miséricorde.

[20] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P184

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[21], on lit que les savants de l'islam affirment que celui qui tombe dans le péché a besoin de trois choses : le pardon d'Allah, pour ce qui concerne ses relations avec son Seigneur, qu'Allah dissimule ses fautes à Ses autres serviteurs, et ne les leur dévoile pas, et enfin qu'Il le préserve de tomber dans un autre péché.

Un point intéressant de l'exégèse de Ibn Kathir précise que parmi ce que les musulmans ne pourraient pas supporter, est le fait de devoir subir l'exil et la servitude, comme cela a été imposé au peuple juif[22]

Il est également précisé qu'Allah demandera des comptes et interrogera, mais qu'il ne punira Ses serviteurs que pour ce qu'ils sont en mesure de repousser [leurs actes et leurs paroles].

S'agissant de ce qu'ils sont incapables de contrôler (comme leurs pensées), ils ne seront pas tenus d'en rendre compte. D'ailleurs, détester ces mauvaises pensées est un signe de foi.

[21] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010 P110

[22] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010 P109. IL MENTIONNE QUE C'EST UNE EXÉGÈSE DE MAK'HOUL RAPPORTÉE PAR IBN ABI HATIM EN DONNANT COMME RÉFÉRENCE 3/1235

RAPPEL IMPORTANT

On lit à propos de la sourate 3 qu'elle a été proclamée au cours de la période médinoise et occupe la 89e place dans l'ordre chronologique des révélations tout juste après sourate Al Anfal (Le Butin).

La sourate Al Imran porte ce nom car il est question de cette noble famille à laquelle appartiennent Meriem et 'Isa (paix sur eux)[23]

[23] LE LAURIER DE L'EXÉGÈSE CORANIQUE, MOHAMED BENCHILI, EDITIONS TAWHID, 2021, VOL 1, P273

SOURATE AYL IMRAN VERSET 36

Puis, lorsqu'elle en eut accouché, elle dit : « Seigneur, voilà que j'ai accouché d'une fille » or Allah savait mieux ce dont elle avait accouché ! Le garçon n'est pas comme la fille. « Je l'ai nommée Maryam (Marie), et je la place, ainsi que sa descendance, sous Ta protection contre le Diable, le banni ».



On lit dans l'exégèse d'As Saadi[24] que constatant sa grossesse, elle fit le vœu de consacrer cet enfant au service du temple. Anne/Hanna, la mère de Meriem, était stérile, et était si heureuse d'attendre un enfant qu'elle décida de le consacrer à Dieu, et donc qu'il devienne prêtre, d'où le fait qu'elle dise qu'elle allait le consacrer au temple. Elle ne savait pas encore ce qu'elle portait : un garçon ou une fille.

Aujourd'hui, le mot « prêtre » est associé au vocabulaire chrétien. Mais à l'époque où le Temple de Jérusalem était en fonctionnement, on appelait les hauts fonctionnaires du judaïsme des grands prêtres.

On lit dans l'exégèse que quand il est écrit « un garçon n'est pas semblable à une fille », c'est parce qu'un garçon n'est pas semblable à une fille dans sa capacité pour servir le Temple. Mais Dieu savait très bien qui elle avait enfanté : Meriem, la mère d'Issa, placée sous la protection de Dieu contre le Diable !

[24] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P 204

A ce propos, on trouve dans l'exégèse d'Ibn Kathir[25] qu'Abu Hurayra a dit que le prophète Muhammad ﷺ a dit « Aucun enfant n'a été mis au monde sans avoir été au moment de sa naissance, touché par le démon, il sort en pleurant à cause de cet attouchement, à l'exception de Meriem et de son fils ». SubhanAllah ! A l'époque, seuls les hommes pouvaient officier dans le temple. C'est pour cela qu'elle souhaitait absolument avoir un fils. Les juifs étaient prêtres dans le temple à Jérusalem, et avaient un statut particulier : il s'agit des Cohanim.

[25] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P158

SOURATE AYL IMRAN VERSET 42

(Rappelle-toi) quand les Anges dirent : « Ô Meriem (Marie), certes Allah t'a élue et purifiée ; et Il t'a élue au-dessus des femmes des mondes.

Dieu fait connaître à Son Prophète ce que les anges avaient dit à Meriem en lui rapportant que Dieu l'a choisie de préférence à cause de son adoration, sa piété, sa chasteté et sa pureté. L'Envoyé de Dieu a dit : « La meilleure des femmes est Marie la fille de 'Imran, et la meilleure d'entre elles est également Khadija Bent Khouailed». D'après Al-Bukhari, l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Beaucoup d'hommes ont atteint le degré de la perfection. Quant aux femmes, deux seules d'entre elles ont atteint ce degré : Assia la femme de Pharaon et Meriem la fille de 'Imran[26].

[23] LE LAURIER DE L'EXÉGÈSE CORANIQUE, MOHAMED BENCHILI, EDITIONS TAWHID, 2021, VOL 1, P273

[26] CE HADITH EST MENTIONNÉ DANS L'EXÉGÈSE D'IBN KATHIR TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P165

Lorsque Dieu a ordonné aux fidèles d'abord de tourner leur face, dans la prière, vers le Temple de Jérusalem, puis vers la Kaaba, ce changement de la Qibla a causé une certaine peine aux gens du Livre et à certains musulmans, en causant une sorte de rupture. Mais Dieu ne tarda pas à montrer la sagesse qui émane de ce changement, en déclarant que son but est la soumission à Lui, l'exécution de Ses ordres, tels que celui de se diriger vers une autre orientation, et suivre Ses lois[13]

SOURATE AYL IMRAN VERSET 55

(Rappelle-toi) quand les Anges dirent : « Ô Maryam (Rappelle-toi) quand Dieu dit : « Ô Jésus, certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre t'élever vers Moi, te débarrasser de ceux qui n'ont pas cru et mettre jusqu'au Jour de la Résurrection, ceux qui te suivent au-dessus de ceux qui ne croient pas. Puis, c'est vers Moi que sera votre retour, et Je jugerai, entre vous, ce sur quoi vous vous opposiez.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[27], il est écrit qu'il y a eu une divergence dans les opinions en commentant les termes : « Je vais mettre fin à ta mission et je vais te rappeler à Moi ».

- D'après Qatada : je vais t'élever à moi et te faire mourir.
- D'après Ibn Abbas : je vais te faire périr et t'élever.
- D'après Wahb Ben Mounabbeh : Dieu a fait mourir Jésus à trois heures au début de la journée quand Il l'a élevé vers Lui.
- D'après Matar Al-Warraq et Ibn Jarir : sa mort en ce bas monde n'a pas été une mort réelle mais il s'agit de son ascension au ciel. Mais la majorité a jugé que ce n'était pas une mort effective mais plutôt un genre de sommeil en se basant sur les sens de ces deux versets : C'est Lui qui vous rappelle durant la nuit Dieu accueille les âmes au moment de leur mort: Il reçoit aussi celles qui dorment, sans être mortes.

[27] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P178

Chose confirmée en nous référant à ce hadith prophétique : « Au moment de son réveil, le Prophète ﷺ disait : «Louange à Dieu qui nous a rendu la vie après nous avoir péri ».

SOURATE AYL IMRAN VERSET 87

Ceux-là, leur rétribution sera qu'ils auront sur eux la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les êtres humains.

لَعْنَةٌ

La signification de ce terme est [28] : chasser quelqu'un de sa présence et désirer l'éloigner le plus loin possible, maudire, exécrer, honnir, réprouver, lancer des imprécations, condamner, jeter l'anathème, rejeter, blâmer. Ici dans le récit coranique, c'est le nom d'action de forme 1 du verbe forme 1 chasser quelqu'un de sa présence, malédiction, imprécation, anathème, rejet, réprobation.

En fait c'est important de voir que la malédiction c'est aussi le fait que Dieu s'éloigne de nous. Et dans ce terme c'est encore plus fort que le sens qu'on attribue aujourd'hui.

[28] D'APRÈS LE LIVRE DE MAURICE GLOTON : UNE APPROCHE DU CORAN PAR LA GRAMMAIRE ET LE LEXIQUE, EDITION AL BOURAQ, P670

4 DE LA SOURATE 3 VERSET 93 À LA SOURATE 4 VERSET 23

SOURATE AYL IMRAN VERSET 103

Et cramponnez-vous tous ensemble au : « Habl » (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés.

On lit dans l'exégèse d'As Saadi[29] qu'il s'agit du Coran en se référant à ce hadith concernant le Coran : « Il est le lien solide avec Dieu et la voie droite », et que le lien représente le fait de s'attacher à la religion d'Allah. C'est donc l'obligation qui incombe certes à l'ensemble de cette communauté : suivre le Prophète et de s'accrocher à ce avec quoi il est venu : le Livre d'Allah et Sa Sounna selon la compréhension de ses nobles compagnons.

C'est un peu l'image des alpinistes, qui se doivent de suivre la corde, pour tenir bon et ne pas se perdre. Si l'un d'eux glisse, il entraîne toute la cordée avec lui.

[29] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P 228

SOURATE AYL IMRAN VERSET 113

Mais ils ne sont pas tous pareils. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant.

Cela renvoie aussi au verset 199 de la même sourate qui précise que « parmi les gens d'Écriture, il en est qui croient en Allah, et à la fois à ce qu'il vous a révélé et à ce qu'il leur a révélé... ». Dieu fait connaître que quelque bien que ces gens-là accomplissent, il ne leur sera pas dénié, car toute bonne œuvre sera rétribuée par Dieu qui connaît ceux qui Le craignent[30].

Un autre verset dit quant à lui : « Les croyants [= les musulmans], ceux qui se sont judaïsés, les « nassârâ », les sabéens : ceux qui auront cru en Dieu et au jour dernier et auront fait le bien, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur, et il n'y aura crainte sur eux ni ils ne seront attristés » (Coran 2,62 ; en Coran 5,69 on lit quelque chose de très voisin).

Ce verset parle des « nassârâ » qui d'une part sont restés fidèles aux enseignements originaux de Jésus (paix sur lui) et n'ont donc pas adopté de croyances de kufr akbar telles que la divinisation du Messie ou la Trinité, et qui d'autre part n'ont pas eu connaissance du message de Muhammad[31].

[28] D'APRÈS LE LIVRE DE MAURICE GLOTON : UNE APPROCHE DU CORAN PAR LA GRAMMAIRE ET LE LEXIQUE, ÉDITION AL BOURAQ, P670

[30] TAFSIR AL JALALAYN, DAR AL FIKR, P132

[31] AL-JAWÂB US-SAHÎH 1/238 ; 2/52-53 ; VOIR ÉGALEMENT TAFSÎR IBN KATHÎR TOME 1 P. 94

On voit au travers de ces différentes utilisations que le texte coranique fait de ce nom « nassârâ » que, dans l'usage du Coran et de la Sunna, ce terme « nassârâ » désigne : « ceux qui se réclament des enseignements de Jésus ». Parmi ces « gens qui se réclament des enseignements de Jésus », ensuite :

– il y a les hommes qui sont réellement fidèles aux enseignements authentiques et originels de Jésus ; il s'agit des Compagnons de Jésus et de ceux qui, après eux, gardèrent les mêmes croyances qu'eux

– et il y a les hommes qui disent adhérer aux enseignements de Jésus alors qu'ils ont en réalité dévié soit en ayant adopté la croyance que Jésus fut sacrifié pour le rachat du péché originel et pour la fin de la Loi soit en ayant adopté des croyances encore plus éloignées de l'enseignement originel de Jésus : les croyances de l'Incarnation, de la Trinité, etc.

SOURATE AYL IMRAN VERSET 140

Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs - et Allah n'aime pas les injustes.

Puis Dieu fait connaître aux hommes par Sa sagesse qu'Il les mettra à l'épreuve pour distinguer ceux qui sont fidèles et constants. Cette partie de la lecture traite beaucoup des combats, des batailles. Comme nous l'avons dit, la sourate 3 est médinoise. Vous avez vu le contexte dans les dernières lectures.

On retrouve dans les exégèses[32] que ces versets traitent des batailles d'Ohoud, contre les polythéistes de La Mecque, ainsi que de la bataille de Badr directement mentionnée dans notre lecture aujourd'hui.

[32] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P233

C'est la bataille contre le clan Quraychite (donc les polythéistes de La Mecque), qui l'avait contraint à l'exil vers Médine et qui avait menacé de mort les musulmans.

Voilà pourquoi ces versets parlent de cela. Muhammad ﷺ avait été blessé lors de cette bataille, et les musulmans crurent qu'il était mort. Leur foi avait commencé à faiblir d'où le verset 144 « Muhammad n'est qu'un messenger – des messagers avant lui sont passés –. S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? »

La lecture du jour 3 parle donc beaucoup de meurtres, d'être tué, de combats, puisqu'ils étaient révélés à ces moments précis des batailles contre les personnes qui avaient chassé les musulmans de La Mecque.

SOURATE AYL IMRAN VERSET 199

Il y a certes, parmi les gens du Livre ceux qui croient en Allah et en ce qu'on a fait descendre vers vous et en ce qu'on a fait descendre vers eux. Ils sont humbles envers Allah, et ne vendent point les versets d'Allah à vil prix. Voilà ceux dont la récompense est auprès de leur Seigneur. En vérité, Allah est prompt à faire les comptes.

Dans l'exégèse d'Ibn Kathir[33], il est précisé que dans un hadith authentifié, il a été rapporté que Ja'far Ben Abi Taleb, lors de son émigration en Abyssinie avec ses compagnons, récita la sourate Meriem devant Négus en présence de ses patriarches et moines, et ceux-ci commencèrent à pleurer en entendant la récitation.

A savoir aussi que lorsque Négus mourut, le Prophète ﷺ annonça sa mort à ses compagnons et leur dit : « Un de vos compagnons en Abyssinie vient à mourir. Priez pour lui ». Il sortit dans le désert, rangea les fidèles et firent ensemble la prière funéraire sur Négus.

[33] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P386

Il est cité dans les sahihs de Muslim et Bukhari que l'Envoyé de Dieu a dit que trois hommes recevront une récompense double, parmi eux : « Un homme des gens du Livre qui a cru en son Prophète et en moi »[34].

Qui est-il ? Armah ou Ashama Ibn Abjar est un roi aksoumite. Il a régné de l'an 614 (date de la mort de son prédécesseur, Armah) jusqu'à l'an 630. Il est le Négus d'Abyssinie, à l'époque royaume d'Aksoum à qui le Prophète écrit et dont fait mention la tradition musulmane.

Selon l'imam Abou Dawoud, Armah se serait converti à l'islam : «Al-Khattâbî écrit : « Le Négus était un musulman : il avait cru au Prophète ; mais il cachait sa foi »[35].

Ibn Taymiyya : « son peuple ne le suivit pas dans l'entrée en islam ; seul un petit groupe entra en islam avec lui ; (...) il ne lui était pas possible de juger d'après le hukm du Coran ; car son peuple ne l'aurait pas laissé faire cela »[36].

A Médine, le Prophète annonça à ses Compagnons le décès du Négus et réunit un certain nombre d'entre eux pour accomplir la prière funéraire sur lui à distance[37].

Et, d'après un des avis existant sur le sujet, c'est bien parce qu'il n'y avait personne pour accomplir la prière funéraire sur le Négus que le Prophète accomplit cette prière sur lui à distance ; d'après cet avis, on ne peut accomplir la prière funéraire à distance que pour une personne auprès de qui la prière funéraire n'a pas pu être accomplie[38].

[34] ABÛ DÂOÛD 3205

[35] MA'ÂLIM US-SUNAN, CITÉ DANS AHKÂM UL-JANÂ'ÏZ, P. 119

[36] MAJMÛ' UL-FATÂWÂ, TOME 19 PP. 217-219

[37] RAPPORTÉ PAR AL-BUKHARI, 3664, MUSLIM, 952

[38] C'EST L'AVIS DE AL-KHATTÂBÎ ET DE IBN TAYMIYYA) (VOIR FAT'H UL-BÂRÎ 3/241, AHKÂM UL-JANÂ'ÏZ, P. 118)

SOURATE AN NISSA VERSET 3

Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, ... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela, afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

On trouve dans Aysar at Tafsir[29], que si le fait d'avoir quatre femmes est un droit accordé à l'homme, il est conditionné par l'équité qu'il doit établir entre elles, car Dieu a dit : « Si vous craignez de ne pas les traiter avec égalité, n'en épousez qu'une ».

Donc celui qui craint de n'être pas équitable, doit se contenter d'une seule femme. Le but de la limitation du nombre des femmes à une, à part l'égalité, vise à épargner l'homme de la difficulté qu'il trouve pour pouvoir subvenir aux besoins d'une famille nombreuse.

D'ailleurs, dans le verset 128 de la sourate 4, il est dit « Vous ne parviendrez jamais à faire régner la concorde entre vos femmes, quelle que soit votre bonne volonté » et dans l'exégèse on lit que c'est une réalité tangible, et quel que soit le désir des hommes, ils ne pourront être équitables à l'égard de chacune de leurs femmes.

La question qui revient souvent à propos de ce verset est : pourquoi l'islam n'autorise pas qu'une femme puisse se marier avec plusieurs hommes ?

[29] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P267

Qu'un homme ait plusieurs épouses, cela s'appelle en fait la polygynie (qui est une des formes de la polygamie). Et qu'une femme ait plusieurs maris, cela s'appelle la polyandrie (qui est une autre forme de polygamie).

Il faut savoir que ce n'est pas l'islam qui a inventé la polygynie. Elle existait déjà bien avant la révélation du Coran au Prophète Muhammad ﷺ, et elle existe toujours aujourd'hui chez des gens qui ne se réfèrent aucunement à l'islam.

Dans le judaïsme, les prophètes avaient tous plusieurs femmes ou des concubines en même temps que leur épouse, et les mormons pratiquaient aussi la polygamie.

Ce sont des lois « récentes » à l'échelle religieuse qui font que les juifs et les mormons ne le sont plus.

Le Coran l'a autorisée, et il l'a limitée (4 épouses au maximum), de même qu'il y a institué des conditions, notamment celles évoquées ci-dessus : l'homme doit être rigoureusement juste envers toutes ses épouses et doit veiller à ce qu'aucune de ses épouses ne manque de quoi que ce soit quant à ses besoins habituels.

En France, le code civil établit dans son article 147 qu'on « ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier ».

Le nouveau code pénal dispose dans son article 433-20 : « Le fait pour une personne engagée dans les liens du mariage d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. »

Ces dispositions constituent le fondement juridique de l'interdiction de la polygamie en France.

[29] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P267

DE LA SOURATE 5 VERSET 24 À LA SOURATE 4 VERSET 147

SOURATE AN NISSA VERSET 24

Et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété.

En Arabie et ailleurs, l'esclavage pré-existait à la venue du prophète Muhammad. La Loi que celui-ci a apporté l'a encadré : on ne réduit pas un être libre à l'état d'esclave, et on fait tout pour affranchir un esclave. C'est d'ailleurs une manière importante d'expier certains péchés. On appelle cela une kaffârah.

Plusieurs kaffârah (expiations pour certains péchés) sont constituées en islam de l'affranchissement d'un esclave. Dans le Coran, sourate 90 versets 10 à 18, on lit : Ne l'avons-Nous pas guidé aux deux voies ? 11 Or, il ne s'engage pas dans la voie difficile ! 12 Et qui te dira ce qu'est la voie difficile ? 13 C'est délier un joug [affranchir un esclave], 14 ou nourrir, en un jour de famine, 15 un orphelin proche parent 16 ou un pauvre dans le dénuement. 17 Et c'est être, en outre, de ceux qui croient et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde. 18 Ceux-là sont les gens de la droite;



Le mariage permet également d'affranchir les esclaves.

Dans le sahih de Muslim, il y a un chapitre consacré à la thématique de l'affranchissement.

On lit par exemple :

Aïcha voulut acheter une esclave afin de l'affranchir (Muslim 3787).

Celui qui affranchit un esclave, Allah affranchira de l'Enfer en contrepartie de chaque membre de cet affranchi un de ses membres (Muslim 3795 ; Bukhari 6715).

Celui qui affranchit un esclave, Allah affranchira de l'Enfer pour chaque membre de cet affranchi un de ses membres, même son sexe pour le sien (Muslim 3796).

Ibn Marjâna dit : dès que j'entendis ce hadith d'Abu Hourayra, je m'en allais le mentionner à Ali Ibn Hussein. Celui-ci affranchit alors un esclave pour lequel Ibn Ja'far avait offert une somme de 10000 dirhams (Muslim 3798 ; Bukhari 2517).

L'esclavage était donc présent, mais les mérites quant à l'affranchissement poussaient fortement les nouveaux musulmans à affranchir les esclaves.

SOURATE AN NISSA VERSET 34

Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et corrigez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !

Ce verset est un des plus importants du Guide Coran. Il est largement décontextualisé pour donner crédit aux thèses misogynes.

On parle ici dans ce contexte des responsabilités du foyer. Dans le foyer islamique, l'homme a l'obligation de subvenir à tous les besoins matériels de l'épouse et des enfants s'il y en a. Il doit gérer les dépenses liées au loyer, à la nourriture, aux vêtements. En ce sens, il est le responsable du foyer. Il s'agit d'une autorité de responsabilité comme on pourrait dire « une responsabilité légale ».

Est donc décrite ici la femme qui s'élève au-dessus de son mari, qui lui désobéit, se détourne de lui et le met en colère.

Et on lit dans le commentaire d'Ibn Kathir [40] que la femme obéissante ne doit pas être importunée. Autrement dit, si la femme obéit à son mari dans tout ce qu'il lui demande parmi les choses qu'Allah a rendues licites, alors l'homme n'a aucune raison de s'en prendre à elle. Il ne peut ni la battre, ni la fuir. Ces paroles constituent une mise en garde contre les hommes qui, sans raison valable, sont injustes envers leurs femmes, car Allah le Très-Haut, le Grand, est leur Protecteur et se vengera de ceux qui sont injustes envers elles.

[40] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p484

Ce verset a été révélé dans un contexte où les femmes n'avaient aucune valeur. Le verset, compris au 21^e siècle peut encore sembler rétrograde, mais il constituait ici une avancée majeure.

De plus, l'héritage scripturaire laissé pour parler du mariage est large, et les relations hommes/femmes sont largement décrites. Il est inenvisageable dans un foyer musulman de laisser place à l'inimitié ou à la violence. Le Prophète l'a défendu !

D'ailleurs, dans un pays comme la France, où une femme meurt tous les trois jours de violences conjugales, il semble obligatoire de s'attarder sur le terme « dribûhunna », souvent traduit par frapper/corriger.

En fait, le verbe « Daraba » signifie « corriger », « élever », « redresser ».

Il peut vouloir dire « frapper », mais dans ce verset-là, c'est impossible, puisque Aïcha, épouse du Prophète, relate : « Jamais le Messager de Dieu ﷺ n'a levé la main sur quelqu'un, ni une épouse, ni un serviteur. La seule occasion [où il utilisait sa main contre quelqu'un] était lorsqu'il combattait pour la cause de Dieu [contre des combattants ennemis] » (Muslim 2328 ; Abou Daoud 4786)

« wa-dribûhunna » se décompose de « wa » = et « -dribû » est l'impératif deuxième personne du pluriel du verbe daraba et hunna est le pronom « elles » qui représentent ici les épouses. On le voit dans les ouvrages de lexicologie, « daraba » peut bien vouloir dire « frapper » mais le problème, c'est il y a une quarantaine de sens dérivés pour le verbe « daraba ».

Le Prophète ﷺ a dit aussi : « Le plus parfait des croyants est celui qui a le meilleur caractère. Et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs avec leurs femmes » « Le meilleur d'entre vous est celui d'entre vous qui est le meilleur vis-à-vis de sa famille. Et je suis celui d'entre vous qui est le meilleur vis-à-vis de sa famille (...) » (Ibn Maja 1967)

SOURATE AN NISSA VERSET 40

Assurément Allah jamais ne lèse du poids de la moindre particule. Par contre s'il y a un bienfait il le décuple et manifeste de Sa part une récompense incommensurable.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[41] que Dieu fait connaître à Ses serviteurs qu'il leur accordera leur récompense et les comblera de Sa grâce sans faire tort à personne du poids d'un atome. S'il s'agit d'une bonne action Il la lui rendra au centuple et chacun recevra la rétribution qu'il mérite.

Il a dit dans d'autres versets « Nous poserons les balances exactes le jour de la résurrection » (21,47).

Il a dit aussi : « Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien, Dieu le verra. Celui qui aura fait le poids d'un atome de mal, Dieu le verra ». (99,7)

Le Messager de Dieu ﷺ a dit: «Il y a deux paroles qui sont légères pour la langue, lourdes dans la balance et très aimées de Dieu. Elles sont: «Gloire et louange à Dieu (SubhanAllah wa bihamdihi) Gloire à Dieu l'inaccessible (subhanAllah al 'adhim)».

Abdullah Ben 'Amr Ben Al-'As rapporte que le Messager de Dieu a dit: «Au jour de la résurrection, Dieu choisira un homme de ma communauté et on lui étalera quatre-vingt-dix-neuf registres dont chacun sera étendu à perte de vue.

On lui dira: «Renies-tu quelque chose de ce qui est inscrit dans ces registres? Mes anges scribes étaient-ils injustes envers toi?»

- Non Seigneur, sera la réponse.

On lui demandera: «As-tu une excuse ou une bonne action pour te justifier?». Il répondra: «Non Seigneur!»

- Si, lui dira-t-on, tu as une bonne action et tu ne seras plus lésé aujourd'hui».

On lui fera sortir une petite carte où il sera écrit: «Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et je témoigne que Muhammad est l'Envoyé de Dieu ﷺ».

[41] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p303

Tu ne seras pas lésé lui, répondra-t-on. On mettra alors les registres dans un plateau et la petite carte dans l'autre, et voilà cette dernière qui basculera la balance». Et le Messenger de Dieu d'ajouter : «Rien ne pèsera plus que: «Au nom (de Dieu le Miséricordieux le Très Miséricordieux» (Ahmed, Tirmidhi et Ibn Maja

SOURATE AN NISSA VERSET 79

Tout bien qui t'atteint vient d'Allah. Tout mal qui t'atteint vient de toi-même. Nous t'avons envoyé aux gens comme messenger. Dieu suffit comme témoin.

On lit dans le Aysar at Tafsir[43] que Dieu explicite cela clairement : « Le bonheur qui t'arrive vient d'Allah » par Sa grâce, Sa générosité et Sa miséricorde.

« Le malheur qui te frappe vient de toi » pour prix de tes mauvaises actions, et de tes péchés, comme Dieu le confirme dans un autre verset dans le Coran: « Quel que soit le malheur qui vous atteint, il est la conséquence de ce que vous avez fait ; mais Dieu efface un grand nombre de vos péchés » (42,30).

A ce propos il est cité dans l'exégèse que l'Envoyé de Dieu a dit :

« Tous les maux qui affligent le musulman, s'agit-il d'une fatigue, d'une maladie, de soucis, de tristesse, de préjudices, même d'une épine, lui valent de la part de Dieu une rémission de ses péchés » (Muslim 2573 ; Bukhari (5641).

[43] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P313

DE LA SOURATE 4 VERSET 148 À LA SOURATE 5 VERSET 81

SOURATE AN NISSA VERSET 157

Et à cause de leur parole : « Nous avons vraiment tué le Christ, Jésus, fils de Marie, le Messenger d'Allah. » ... Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant ! Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué,

Ce verset mentionne un point de dogme très important : il s'agit de la crucifixion de Jésus/Isa. Dans le tafsir d'Ibn Kathir[44] on lit que lorsque Dieu a envoyé Isa fils de Marie/Meriem apportant la voie droite et appuyé par les preuves et les signes évidents (il guérissait l'aveugle et le lépreux, ressuscitait les morts et créait d'argile comme une forme d'oiseau, soufflait en lui et cette forme prenait vie et devenait un oiseau, tout cela avec la permission de Dieu). Malgré ces miracles, les juifs le contredirent, le traitèrent de menteur et voulurent lui nuire.

De plus, il y avait à Damas un roi polythéiste qui adorait les astres dont ses sujets étaient des Grecs. Les juifs allèrent le trouver et lui racontèrent qu'à Jérusalem il y a un homme qui séduit les gens, les égare et les incite contre lui. Ce roi, irrité, ordonna par écrit à son préfet à Jérusalem de capturer Isa, le crucifier en mettant sur sa tête une couronne d'épines pour mettre fin à ses séditions. Le préfet s'exécuta. Il n'y a pas son nom dans le tafsir mais il s'agit de Ponce Pilate.

[44] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, pp 27-31

Il se dirigea avec un groupe de juifs vers la maison où se trouvait Isa avec ses douze apôtres. Dans le tafsir d'Ibn Kathir il précise qu'ils étaient au nombre de treize ou dix-sept). C'était un jour de vendredi au moment de la prière de l'après-midi, celle de l'asr.

En les entourant de toutes parts, Isa constata qu'il n'y avait aucun moyen pour s'évader. Il dît à ses compagnons : « Qui donc parmi vous accepte de prendre mes traits (pour qu'il soit à sa place) et sera avec moi au Paradis ? ». Un homme se leva et se porta volontaire. Comme cet homme était encore jeune, Isa réitéra sa question deux ou trois fois et nul autre que ce jeune homme ne se portât volontaire. Il lui dit à la fin : « Sois ». Dieu alors donna à cet homme les traits d'Isa de sorte qu'on disait que c'est le Christ lui-même. Dans le toit de la maison une lucarne fut ouverte d'où Dieu éleva Isa vers Lui.

L'islam considère donc qu'il y a eu un épisode de crucifixion, mais qu'Isa n'est pas celui qui a été crucifié.

On lit dans l'exégèse que Isa fut alors élevé au ciel et ses compagnons sortirent de la maison. Les hommes qui entouraient sa maison, voyant le ressemblant de Isa, le prirent la nuit, le crucifièrent et mirent sur sa tête une couronne d'épines.

Ibn Kathir mentionne que les juifs, après cet événement prétendirent que c'étaient eux qui avaient participé à sa crucifixion et une partie des chrétiens les crurent sauf ceux qui étaient avec lui à l'intérieur de la maison qui furent les témoins de leurs mensonges.

Et ainsi tous les chrétiens, par la suite, furent convaincus que Isa avait été crucifié. On a rapporté aussi que Meriem s'était assise devant l'homme crucifié, le pleurait, et qu'il lui a parlé. Le tafsir ne le mentionne pas mais le fait que Meriem, mère de Isa, se soit assise devant l'homme crucifié est écrit dans les Evangiles.

Point historique

Longtemps cette histoire mentionnée dans le Nouveau Testament a fait que le peuple juif a été qualifié de « déicide », c'est-à-dire : ayant tué Dieu (les chrétiens considérant que Jésus est Fils de Dieu / Dieu fait homme).

En 1965 se tient le concile Vatican II et est publiée *Nostra Ætate*, la déclaration sur les relations de l'Église catholique avec les religions non chrétiennes. Une partie de *Nostra Ætate* est consacrée aux juifs, et dans le passage consacré au judaïsme, l'Église reconnaît que les prémices de son salut se trouvent dans les patriarches, Moïse et les prophètes.

« L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les Gentils par sa croix et en lui-même des deux a fait un seul » (Eph 2, 14-16). Elle cite l'apôtre Paul qui rappelle que le peuple juif est toujours très cher à Dieu (Romains, 9, 4-5).

Puis en 2011, le Pape Benoît XVI rompt définitivement avec ce qualificatif en publiant le 9 mars le deuxième tome de son livre « Jésus de Nazareth » dans lequel il traite en particulier de la Passion et de la mort de Jésus-Christ. Le Pape propose alors une relecture en indiquant que les versets mentionnant « les juifs » lors de l'arrestation de Jésus désignent certains « aristocrates du peuple », mais certainement pas l'ensemble des juifs.

SOURATE AN NISSA VERSETS 158-159

Mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage. Il n'y aura personne, parmi les gens du Livre, qui n'aura pas foi en lui avant sa mort. Et au Jour de la Résurrection, il sera témoin contre eux.

Cela fait suite à la lecture de l'exégèse d'Ibn Kathir[45] où on lit qu' « Il n'est pas un homme d'écriture qui ne croira à Isa avant de mourir. Et au jour de la résurrection, Isa se dressera en témoin contre eux ».

Ibn Jarir rapporte que les opinions sont divergées en commentant ce verset :

- Les uns disent : Tous les gens du Livre croiront à Isa avant sa mort quand il descendra du ciel pour tuer l'Antéchrist, et à cette époque toutes les religions seront une seule qui est l'Islam.

- D'après Ibn Abbas : ils croiront à Isa avant sa mort.

- Abou Malek a dit : Avant la mort de Isa et après sa descente du ciel tous les gens du Livre croiront en lui.

- Quant à Al-Hassan, il a précisé que Isa est vivant auprès de Dieu, quand il descendra du ciel, et avant sa mort, tous les hommes croiront en lui.

- D'après Moujahed : tous les gens du Livre croiront en Isa avant leur mort. Il en est également parmi les ulémas qui ont dit que pas un juif ou un chrétien ne mourra avant de croire en Muhammad ﷺ.

Et Ibn Jarir dit : Après la descente de Isa tous les gens du Livre croiront en lui.

[45] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P 31

SOURATE AN NISSA VERSET 163

Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nuh (Noé) et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Ibrahim (Abraham), à Isma'il (Ismaël), à Ishaq (Isaac), à Ya'qoub (Jacob) aux Tribus, à 'Issa (Jésus), à Ayyoub (Job), à Younous (Jonas), à Haroun (Aaron) et à Soulayman (Salomon), et Nous avons donné le Zabour à Dawoud (David).

On lit dans le tafsir Ibn Kathir[46] que « Il y a des Prophètes dont nous t'avons conté l'histoire...» On ne trouve leurs noms que dans les sourates qui ont été révélées à La Mecque.

Ils sont: Adam, Idris, Nuh (Noé), Houd, Saleh, Ibrahim (Abraham), Lut (Lot), Isma'il (Ismaël), Ishaq (Isaac), Ya'qub (Jacob), Youssouf (Joseph), Ayoub (Job), Chou'ayb (Jethro), Mousa (Moïse), Haroun (Aaron), Younous (Jonas), Dawud (David), Soulayman (Salomon), Elie, Elisée, Zackarya (Zacharie), Yahia (Jean), Isa (Jésus) et Zoul-Kifl comme il a été rapporté par les exégètes.

Puis il est précisé « d'autres sur lesquels nous ne t'avons rien dit. » Le nombre de ces Prophètes et Messagers était un sujet de controverse entre les ulémas. Mais pour le préciser, nous n'avons d'après la tradition que le hadith rapporté par Abou Dzarr qui a dit : « J'ai demandé : «Ô Envoyé de Dieu, quel était le nombre des Prophètes ? » Il me répondit : «Cent-vingt- quatre mille». – Et le nombre des Messagers ? répliquai-je. – Trois cent treize, rétorqua-t-il, un grand nombre ». Je lui demandai de nouveau : « O Envoyé de Dieu, qui a été le premier ? » – Adam. – Etait-il un Prophète envoyé vers les hommes ? – Oui. Dieu l'a créé de Sa main, lui a insufflé de son esprit puis il fut un homme »[47].

[46] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P47

[47] RAPPORTÉ PAR IBN MARDAWEIH

SOURATE AL MAIDAH VERSET 3

Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi.

Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché ... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[48] que c'est la plus grande grâce que Dieu avait accordée à la communauté musulmane en leur rendant leur religion parfaite et en leur envoyant Muhammad ﷺ le dernier des Prophètes et Messagers. Ce Prophète ﷺ qui est envoyé comme une miséricorde pour tous les hommes, à toute l'humanité sans aucune distinction ainsi qu'aux djinns. Il leur a montré le licite et l'illicite, ainsi que cette religion juste, il leur a communiqué également toute la vérité et les a dirigés vers la voie droite sans aucune contestation, comme Dieu le confirme dans ce verset : « Les paroles de ton Seigneur s'identifient avec la vérité et la justice ».

Dieu ordonne à Ses serviteurs d'agrée l'Islam comme la religion qu'il a parachevée, rendue parfaite, sujet du Message du plus noble de Ses Livres qui est le Coran.

Quiconque aura suivi cette religion n'aura besoin d'aucune autre, sa foi sera parfaite en se conformant à ses préceptes, ses enseignements, ses prescriptions et ses interdictions.

[48] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p389

Ce verset met aussi en avant les prescriptions alimentaires islamiques, et notamment le concept de « viande halal » et d'« abattage rituel ».

SOURATE AL MAIDAH VERSET 32

C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les enfants d'Israël (Israël) que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.

Nous découvrons ce verset suite à l'histoire d'Abel et Cain, Habil et Qabil, les fils d'Adam. Pour prix de ce crime abominable commis injustement, et pour enseigner la morale de ce récit aux fils d'Israël, Dieu leur a prescrit comme loi et enseignement, que celui, qui, sans motif légitime, tue un homme, est considéré comme s'il avait tué tous les hommes sans aucune distinction car cela est injuste.

Cependant, celui qui sauve un seul homme est considéré comme s'il avait sauvé tous les hommes.

Abou Hourayra raconte : « A l'époque où il y a eu une rébellion contre 'Uthman, j'entrai chez lui en m'écriant : « Ô prince des croyants, je suis venu pour te secourir et la lutte paraît inévitable ». Il me répondit : « Ô Abou Hourayra, serais-tu content de tuer tous les hommes et moi avec eux ? » – Non, dis-je. Il répliqua : « Si tu tues un seul homme c'est comme si tu avais tué tous les hommes ». Quitte-moi et tu en seras récompensé sans être responsable d'aucun péché » Je partis et m'abstins de me battre ».

Il est primordial de véhiculer sans cesse ce message de paix et de pacification.

SOURATE AL MAIDAH VERSET 44

Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez-Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.

On lit dans Aysar at Tafsir[49] qu'après que Dieu ait mis en évidence les enseignements de la Torah qu'il a révélée à Son Interlocuteur Moussa en ordonnant à les suivre à cette époque, et l'Évangile révélé à 'Isa, Il mentionna le Coran révélé à Muhammad, ﷺ Son Noble Messenger qui constitue toute la vérité venue de Lui et qui confirme ce qui existait dans les autres Ecritures, en les préservant de toute altération.

Ceux qui avaient suivi ces Ecritures, grâce à leur perspicacité, ont cru au Coran, obtempéré aux ordres de Dieu, suivi Ses lois et cru à tous les Prophètes comme Il le montre dans ce verset : « Les gens d'Écriture se prosternent, la face contre terre, quand on le leur récite. Gloire à Allah, s'écrient-ils. Voici que les prédictions de notre Seigneur sont réalisées ».

SOURATE AL MAIDAH VERSET 46

Et Nous avons envoyé après eux 'Issa (Jésus), fils de Maryam (Marie), pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui. Et Nous lui avons donné l'Évangile, où il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui, et un guide et une exhortation pour les pieux.

[49] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P403

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[50] qu'à la suite des Prophètes que Dieu a envoyés vers les fils d'Israël, Il leur a envoyé 'Isa en lui donnant l'Évangile qui est une direction et une lumière afin de trancher les différends et écarter les doutes.

Comme Dieu a fait de l'Évangile « un guide » qui dirige les hommes et « un avertissement » afin de s'abstenir des interdictions, pour ceux qui craignent Dieu et redoutent Ses menaces et châtiments,

Il les incite à se conformer à ses enseignements : « Que les gens d'Évangile jugent selon les commandements de l'Évangile ».

Donc les gens à cette époque devaient juger d'après ce que Dieu a révélé dans ce Livre.

[50] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010 P203

DE LA SOURATE 5 VERSET 82 À LA SOURATE 6 VERSET 110

SOURATE AL MAIDAH VERSET 111

Et quand J'ai révélé aux Apôtres ceci :
« Croyez en Moi et en Mon messager
(Issa (Jésus)). » Ils dirent : « Nous
croyons ; et atteste que nous sommes
entièrement soumis. »

Ce verset met en avant l'idée que le Coran est la continuité des textes, puisque l'on retrouve les apôtres.

Rappelons que si les apôtres s'identifient eux-mêmes comme musulmans dans ce verset, alors que l'islam n'allait être révélé que 600 ans plus tard, c'est parce que Dieu fait référence au sens général du mot « musulman », un musulman étant celui qui se soumet entièrement au Dieu unique et Lui obéit, et qui est fidèle envers Dieu et envers les croyants avant qui que ce soit d'autre. Les termes « musulman » et « islam » proviennent de la même racine arabe – sa la ma – car la paix et la sécurité (salam) sont indissociables de l'idée de soumission à Dieu. Il faut donc comprendre que tous les prophètes de Dieu et leurs disciples étaient musulmans et on trouve d'ailleurs beaucoup de versets en faisant part.



SOURATE AL MAIDAH VERSET 116

(Rappelle-leur) le moment où Allah

dira : « Ô 'Issa (Jésus), fils de Maryam (Marie), est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : «

Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.

Ce verset fait référence à l'hyperdulie, la doctrine chrétienne catholique ou orthodoxe, de diviniser Marie, et d'en faire un lien d'intercession, de la prier pour obtenir des choses. En Islam, Meriem (paix sur elle) occupe une place très importante mais on ne la prie pas.

Le Prophète ﷺ a dit: « Les meilleures femmes du paradis: Khadidja Bint Kouwaylid (la première épouse du Prophète ﷺ et de la première femme qui a cru en sa prophétie), Fatima Bint Mouhammad (la fille du Prophète ﷺ et de Khadidja), Maryam Bint 'Imran (la mère de 'Issa Ibn Maryam) et Assia Bint Mouzahim (l'épouse de Pharaon)» (Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Al Ahadith Sahiha n°1508).

La sourate Al An'am, les bestiaux, fut révélée à la Mecque. Elle occupe la 55^e place dans l'ordre chronologique des révélations, tout juste après sourate Al Hijr (La Vallée des Pierres).

Ibn 'Abbas a dit : « la sourate Les bestiaux fut descendue de nuit, d'une seule traite. Soixante-dix mille anges accompagnèrent sa descente en louanges. Et Asmâ Bint Zayd rapporte : la sourate Les bestiaux fut descendue sur l'Envoyé d'une seule traite. Je tenais alors les rênes de la chamelle de l'Envoyé. Peu s'en fallut que les os de la chamelle ne se brisent sous le poids de la révélation.

SOURATE AL AN'AM VERSET 60

Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes, et Il sait ce que vous avez acquis pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour afin que s'accomplisse le terme fixé. Ensuite, c'est vers Lui que sera votre retour, et Il vous informera de ce que vous faisiez.

Dieu rappelle Ses serviteurs durant la nuit, et on a donné à ce fait le nom « petite mort » comme Il le confirme dans le verset 39, 42 : « Allah accueille les âmes au moment de leur mort: Il reçoit aussi celles qui dorment, sans être mortes» en y mentionnant les «deux» morts afin de prouver qu'Il connaît les actes des hommes dans leurs sommeils et durant toute la journée.

On lit dans l'exégèse d'As Saadi[50] que comme Dieu rappelle les hommes durant la nuit, Il connaît parfaitement ce qu'ils accomplissent le jour. Puis Il dit: « Le lendemain, Il vous replonge ensuite dans la vie ». A ce propos Ibn Abbas rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Chaque personne est accompagnée d'un ange qui retient son âme quand il dort et la lui rendra (en se réveillant). Si Dieu veut recueillir cette âme, elle sera recueillie, sinon elle sera rendue à cette personne ». Tel est le sens du verset : « Il communique avec vous pendant la nuit ».

[50] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P476

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[51] que la vie de l'homme ainsi continue « jusqu'à ce qu'on touche au terme fatal » pour que le temps fixé soit accompli. « Nous retournerons à Lui » au jour de la résurrection et alors « Il repassera avec nous toutes nos actions » et nous en serons rétribués.

SOURATE AL AN'AM VERSET 64

Dis : « C'est Allah qui vous en délivre ainsi que de toute angoisse. Pourtant, vous Lui donnez des associés. »

On lit dans Aysar at Tafsir [52] que Dieu rappelle à Ses serviteurs qu'il est le seul capable de les délivrer des ténèbres de la terre et de la mer, quand ils se trouvent dans les déserts, ne sachant où s'orienter, ou bien dans la mer lorsqu'un vent impétueux se lève et que les vagues surgissent de tous côtés. Alors les hommes n'auront qu'à invoquer le Seigneur seul pour les délivrer : « Si un péril sur mer vous menace, c'est en vain que vous invoquez d'autres divinités qu'Allah » et aussi : « C'est grâce à Lui que les hommes peuvent aller sur terre et sur mer. La barque sur laquelle ils sont montés est-elle poussée par un vent favorable ? ils se réjouissent. Mais un vent contraire se déchaîne-t-il et des vagues se lèvent-elles qui l'assaillent de tous côtés et la mettent en péril ? Les voilà qui implorent Allah de toute l'ardeur de leur foi et s'écrient : « Si tu nous arraches à ce péril, nous t'en garderons une vive reconnaissance »

Dieu démontre par ces versets la nature des hommes et la méconnaissance d'une partie d'eux envers Lui, qui, ne pouvant trouver leur chemin sur la terre ou être délivrés des tempêtes et des ténèbres de la mer, invoquent Dieu seul. Une fois ayant trouvé le chemin du salut, ils reviendront de nouveau à leur polythéisme déclarant ainsi leur ingratitude envers Celui qui est capable de leur envoyer un châtiment de tous les côtés.

[52] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P479

Et voilà un hadith se rapportant à ce verset que l'on trouve dans le tafsir d'Ibn Kathir[53].

L'imam Ahmed rapporte que Sa'd Ben Abi Waqas a dit : « Nous arrivâmes en compagnie de l'Envoyé de Dieu ﷺ tout près de la mosquée de Bani Oumaya, il entra pour prier deux rak'ats et nous fîmes de même. Puis il s'adonna longuement à implorer le Seigneur à Lui la puissance et la gloire. Il nous dit ensuite : « J'ai demandé à mon Seigneur trois faveurs : De ne pas faire périr ma communauté par le naufrage, Il me l'a accordée ; de ne plus la ruiner par la disette, Il me l'a accordée ; et je Lui ai demandé que mon peuple ne s'entretue pas Il me l'a refusée.

[53] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P389

SOURATE AL AN'AM VERSET 108

N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent, en dehors d'Allah, car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance. De même, Nous avons enjolivé (aux yeux) de chaque communauté sa propre action. Ensuite, c'est vers leur Seigneur que sera leur retour ; et Il les informera de ce qu'ils œuvraient.

Dans Aysar at Tafsir[54] on lit que Dieu interdit à Son Messager ﷺ et aux croyants d'insulter les divinités des polythéistes car il pourrait y arriver une certaine cause de corruption et porter les polythéistes à insulter le Seigneur des croyants.

A cet égard Ibn Abbas raconte que les idolâtres auraient dit au Prophète ﷺ : Ô Muhammad, cesse d'insulter nos dieux sinon nous satirisons ton Seigneur.

Dieu, dans ce verset, interdit d'insulter leurs idoles. Ici, face aux polythéistes qui persécutaient les musulmans, Allah dit de ne pas insulter leurs idoles, qui pour nous ? ne représentent rien du tout. Cela est aussi un argument allant dans le sens de l'interdiction de nuire à autrui : même l'insulte est prohibée.

[54] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p 501

DE LA SOURATE 6 VERSET 111 À LA SOURATE 7 VERSET 87

SOURATE AL AN'AM VERSET 131

C'est que ton Seigneur n'anéantit point injustement des cités dont les gens ne sont pas encore avertis .

On lit dans Aysar at Tafsir[55] qu'il ne convient pas que le Seigneur châtie ou applique une punition à des gens qui n'ont pas été avertis en envoyant vers eux les Prophètes pour leur communiquer Ses enseignements. Plusieurs versets qui confirment cette réalité sont cités dans le Coran, on donne à titre d'exemple ces quelques-uns : « il n'y a pas de peuple qui n'ait eu son Prophète » (35,24) ; « Nous ne sévissons pas sans que nous ayons envoyé un Prophète » (17,15)

Ibn Jarir a dit « s'il existent des habitants d'une certaine cité connus comme étant prévaricateurs, insoucians et polythéistes, Dieu ne hâte jamais Son châtiment avant de leur envoyer un Prophète qui leur communique Ses enseignements, les avertit de la rencontre du Seigneur au jour de la résurrection en les menaçant de Son supplice car Il ne traite jamais Ses sujets avec injustice.

[55] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p515



« Chacun sera classé selon ses œuvres » Après le jugement dernier, chaque homme acquerra le degré en rapport avec ses œuvres s'il s'était comporté dans le bas monde en se soumettant à Dieu et faisant de bonnes actions, ou en rebelle.

Ce verset concerne les incroyants parmi les djinns et les hommes qui occuperont les différents degrés en Enfer. Ibn Jarir a dit : leur rétribution, ô Muhammad, dépendra de leurs œuvres qui sont dénombrées et inscrites auprès de ton Seigneur.

SOURATE AL AN'AM VERSET 155

Et voici un Livre (le Coran) béni que
Nous avons fait descendre - suivez-le
donc et soyez pieux, afin de recevoir
la miséricorde -.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[56] qu'on rencontre dans le Coran plusieurs versets où Dieu joint la Torah au Coran pour les mettre en valeur tous les deux comme Il a dit : « Avant ce Livre, il y a eu celui de Moussa qui a été tout à la fois un guide et une bénédiction. Ce Coran confirme en langue Arabe le Livre de Moussa ».

Pour montrer l'obstination des idolâtres, Dieu a dit : Lorsque nous leurs révélâmes la vérité, ils dirent : « Pourquoi ce Prophète n'est-il pas pourvu des mêmes preuves que Moussa ? ».

[56] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P184

Ce Livre pourvoit à tout, ou suivant une autre interprétation: «Nous avons ensuite donné le Livre à Moussa, il est parfait pour celui qui l'observe de son mieux; c'est une explication de toute chose» c'est à dire que ce Livre renferme toutes les lois nécessaires pour appliquer la religion comme Il le montre dans ce verset: « Nous avons écrit à son intention, sur les tables, des avertissements et des enseignements détaillée » pour le récompenser de sa conduite exemplaire en observant les ordres afin que vous ne disiez point: « On n'a fait descendre le Livre que sur deux peuples avant nous, et nous avons été inattentifs à les étudier.[57]

[57] On lit cela également dans Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015 p759.

SOURATE AL A'RAF VERSET 8

Et la pesée, ce jour-là, sera équitable.
Donc, celui dont les bonnes actions
pèseront lourd ... voilà ceux qui
réussiront !

On lit dans Aysar at Tafsir[58] que la pesée des actions se fera au jour du jugement dernier avec équité où personne ne sera lésé comme ce verset l'affirme également : « Nous dresserons des balances d'une sensibilité inégalable au jour du jugement dernier. Aucune âme ne subira le moindre préjudice.

Le poids même d'un grain de moutarde entrera en compte. Nos comptes sont infailibles ». (21,47) Dieu a dit aussi : « Allah ne lésera personne, pas même du poids d'un atome. Il rémunérera au centuple les bonnes actions et leur assurera une récompense magnifique » (4,40).

[58] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p539

Qu'est-ce qu'on mettra dans le plateau au jour de la résurrection ? Ibn Abbas a répondu : toutes les actions, même les choses imperceptibles, qui seront transformées en des corps, comme il est rapporté dans un hadith cité dans les deux sahihs que les deux sourates de la « Vache » et « La famille d'Imran » seront comme deux nuages ou deux ombres ou une bande d'oiseaux ».

On a dit que ce sera le livre d'actions de chaque individu en se référant à un hadith dont le sens est le suivant : on mettra dans un plateau quatre-vingt-dix-neuf registres (des actions) étalés à perte de vue, et dans l'autre une petite carte où il est écrit : « Il n'y d'autre divinité que Dieu » (qui représente la foi) et elle penchera la balance.

SOURATE AL A'RAF VERSET 27

Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point.

A partir du verset 19 de la sourate Al A'raf, on lit l'histoire de la chute d'Adam au verset 27.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[59], quelque chose qu'on ne lit pas habituellement dans les récits musulmans. En effet, il cite un récit rapporté par Ibn Abbas, d'après Ibn Jarir, qui est le suivant : « Quand Adam mangea de l'arbre interdit, Dieu lui demanda : « Pourquoi as-tu mangé de cet arbre ? » Et Adam de répondre : « C'est Eve qui m'a ordonné d'en manger » Dieu répliqua : « Je la punis de sorte qu'elle ne portera qu'avec peine et n'enfantera qu'avec peine ». Entendant cela, Eve gémit on lui dit : « Vous gémirez, toi et tes enfants ».

[59] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p43

Ce sont des versets mentionnés dans le chapitre de la Genèse, dans la Torah, comme conséquences de la Chute. Mais le récit de la Chute, normalement, n'est pas le même. Il y a de grosses différences, et certaines de ces différences ont des conséquences théologiques et morales majeures. D'abord, le récit coranique souligne la différence entre la faute d'Iblis et celle d'Adam et Hawa.

Le premier pécha par orgueil ; les autres ont été tentés par le premier. Sheitan pécha par lui-même, sans être induit en erreur par un agent extérieur, et refusa ensuite de se repentir en s'obstinant dans la faute ; et les autres péchèrent par naïveté à cause d'un tiers, mais se repentirent en reconnaissant leur faute. Et comme ils se repentent, Allah pardonne. Le récit mentionné par Ibn Abbâs sur la punition de Hawa est donc tiré de la Torah, dans lequel on lit que Adam est puni et condamné à gagner de quoi vivre à la sueur de son front, et Hawa à enfanter dans d'atroces douleurs.

Genèse 3, 16 A la femme il dit: « J'aggraverai tes labeurs et ta grossesse; tu enfanteras avec douleur; la passion t'attirera, vers ton époux, et lui te dominera. » 3,17 Et à l'homme il dit: "Parce que tu as cédé à la voix de ton épouse, et que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais enjoint de ne pas manger, maudite est la terre à cause de toi: c'est avec effort que tu en tireras ta nourriture, tant que tu vivras. 3,18 Elle produira pour toi des buissons et de l'ivraie, et tu mangeras de l'herbe des champs. 3,19 C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, - jusqu'à ce que tu retournes à la terre d'où tu as été tiré: car poussière tu fus, et poussière tu redeviendras!

DE LA SOURATE 7 VERSET 88 À LA SOURATE 8 VERSET 40

SOURATE AL A'RAF VERSET 137

Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les enfants d'Isra'ïl (Israël) s'accomplit pour prix de leur endurance. Et Nous avons détruit ce que faisaient Fir'awn (Pharaon) et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient.

Le récit du jour est largement occupé par Moussa et Pharaon.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[60], qu'à la suite de ces signes envoyés successivement, donc on parle des plaies d'Égypte, qualifiés dans le Coran de Miracles, et pour les punir à cause de leur rébellion et mécréance, Dieu se vengea d'eux en les engloutissant dans la mer que Moussa avait fendue de son bâton pour laisser traverser les fils d'Israël. Comme Pharaon et son armée essayèrent de les rattraper, les ondes s'abattirent sur eux et les noyèrent.

[60] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p152



Dieu donna en héritage aux gens qui avaient été opprimés, des contrées à l'est à l'ouest qu'il avait bénies, tout comme Il le mentionne dans un autre verset : « Nous voulûmes venir en aide aux opprimés de ce pays. Nous voulûmes les désigner comme imam et en faire les héritiers du pays (28,5) ».

Ainsi s'accomplit la promesse de Dieu envers les fils d'Israël au prix de leur patience, et Il a anéanti tous les travaux et les ouvrages réalisés par Pharaon.

SOURATE AL A'RAF VERSET 145

Et Nous écrivîmes pour lui, sur les tablettes, une exhortation concernant toute chose, et un exposé détaillé de toute chose. : « Prends-les donc fermement et commande à ton peuple d'en adopter le meilleur. Bientôt Je vous ferai voir la demeure des pervers.

Sur des Tables, Dieu a écrit à Moussa des exhortations sur tous les sujets et une explication, en y montrant le licite et l'illicite. On a dit que ces Tables renfermaient tout le Pentateuque, mais certains ont répondu qu'elles ont été données à Moïse avant le Pentateuque.

Liste des Dix Commandements selon la Torah

- Adorer uniquement Dieu (Exode 20,3)
- Ne pas pratiquer l'idolâtrie (Exode 20,4-6)

Equivalent coranique : Dis : «Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui». (Coran 112)

- Ne pas utiliser le nom de Dieu d'une manière indigne (Exode 20,7)

Equivalent coranique : « Et n'usez pas du nom d'Allah, dans vos serments, pour vous dispenser de faire le bien, d'être pieux et de réconcilier les gens. Et Allah est Audient et Omniscient ». (Coran 2, 224)

- Observer le sabbat (Exode 20,8-11)

Equivalent coranique : Et pour (obtenir) leur engagement, Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont Tor , Nous leur avons dit : «Entrez par la porte en vous prosternant»; Nous leur avons dit : «Ne transgressez pas le sabbat»; et Nous avons pris d'eux un engagement ferme. (Coran 4,154)

- Honorer ses parents (Exode 20,12)

Equivalent coranique : et ton Seigneur a décrété : «n'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi; alors ne leur dis point : «Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. (Coran 17,23)

- Ne pas assassiner (Exode 20,13)

Equivalent coranique : Et; sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent] . Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi). (Coran 17,33)

→ Ne pas commettre d'adultère (Exode 20,14)

Equivalent coranique : Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! (Coran 17,32)

→ Ne pas voler (Exode 20,15)

Equivalent coranique : Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtement de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. (Coran 5,38)

→ Ne pas porter de faux témoignage (Exode 20,16)

Equivalent coranique : [...] Et ne cachez pas le témoignage : quiconque le cache a, certes, un coeur pécheur. Allah, de ce que vous faites, est Omniscient. (Coran 2,283)

→ Ne pas convoiter (Exode 20,17)

Equivalent coranique : Et ne tends point tes yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme décor de la vie présente, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah donne (au Paradis) est meilleur et plus durable. (Coran 20,131)

SOURATE AL A'RAF VERSET 159

Parmi le peuple de Moussa (Moïse), il est une communauté qui guide (les autres) avec la vérité, et qui, par-là, exerce la justice.

On voit ici la différence entre les sourates mecquoises et les sourates médinoises. Dans les sourates mecquoises, le Coran se révèle pour donner des points de foi. Nous savons comment et quoi croire. Ici, nos relations avec les gens du Livre sont claires. Dans les sourates médinoises, on parle de certaines tribus, dont des tribus juives. Elles ont clairement trahi les musulmans et attenté à la vie de notre prophète Muhammad, ce qui explique la différence de ton. En général, sauf exceptions mentionnées dans les tafsirs, dans les sourates médinoises, il s'agit d'une ou de tribus particulières, et dans les sourates mecquoises, des gens du Livre en général.

SOURATE AL A'RAF VERSET 200

Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah.
Car Il entend, et sait tout.

On lit dans Aysar at Tafsir[61] que Dieu montre à Ses serviteurs comment ils doivent se réfugier auprès de Lui contre le démon, car se montrer bon à son égard (à l'égard du Diable) s'avère être un moyen inefficace étant donné que le démon vise toujours à anéantir l'homme, comme il était l'ennemi manifeste du père de l'humanité Adam.

En commentant ce verset, Ibn Jarir a dit : « Si le démon te met en colère au point de te repousser à t'écarter des ignorants et de les punir, réfugie-toi en Allah, contre sa tentation, car Il entend et sait tout c'est à dire Il entend les propos des ignorants et ta demande de refuge contre les tentations, car rien ne Lui est caché des paroles et actes de Ses créatures ».

[61] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012 p605

SOURATE AL ANFAL VERSET 29

Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.

On lit dans l'exégèse d'Ibn Kathir [62] que seuls sont vraiment croyants, ceux dont les cœurs frémissent à la mention de Dieu, et qui par la suite s'acquittent de ce qu'il a prescrit et s'abstiennent de ce qu'il a prohibé.

Dieu les décrit aussi quand Il dit : « Les vertueux qui, lorsqu'ils commettent une mauvaise action ou se nuisent à eux-mêmes, appellent Allah et implorent son pardon pour leurs péchés » (3,135) et: « ceux qui auront respecté leur Seigneur et vaincu leurs passions, auront le Paradis pour séjour » (79, 40-41).

« Ce sont ceux dont la foi augmente quand ils entendent réciter le Livre » ceci est pareil aux dires de Dieu : « Elle a augmenté la foi de tous les vrais croyants, qui s'en réjouissent ». En se basant sur ce verset et sur d'autres qui lui sont semblables, Bukhari et d'autres ulémas ont affirmé que le degré de la foi varie d'un cœur à l'autre, et qu'elle est plus affermie chez certains, plus que chez d'autres. Tel fut aussi l'avis de plusieurs exégètes et de Chafé'i et Ahmed Ben Hanbal.

Ces croyants fervents « ne se fient qu'à leur Seigneur », ne s'adressent qu'à Lui dans leur requête, ne trouvent un asile qu'auprès du Lui, ne réclament leur besoin que de Lui, ne désirent que Lui, et savent fermement qu'Il est le Souverain qui dispose de Son Royaume, qu'Il n'a pas d'associés, nul ne s'oppose à Ses jugements et Il est prompt dans Son compte. Pour cela Sa'ïd Ben Joubaïr a dit : « La confiance en Dieu symbolise la foi. ».

« Ce sont ceux qui sont assidus à la prière et qui distribuent une partie des biens que nous leur accordons ». Après que Dieu montre la solidité de leur foi, Il fait connaître dans ce verset que ceux-là traduisent leur foi en actes qui englobent presque toutes les voies du bien en s'acquittant d'abord de la prière qui est le droit de Dieu. D'après Qatada, il s'agit de tout ce qui est relatif à la prière comme les ablutions, l'accomplissement de la prière aux moments fixés, le perfectionnement des inclinaisons et prosternations. Et Mouqatel a ajouté à cela : la récitation du Coran, la demande du salut et de la bénédiction au Prophète, la dépense en vue de Dieu.

[62] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p261

DE LA SOURATE 8 VERSET 41 À LA SOURATE 9 VERSET 92

SOURATE AT TAWBAH VERSET 4

À l'exception des associateurs avec lesquels vous avez conclu un pacte, puis ils ne vous ont manqué en rien, et n'ont soutenu personne [à lutter] contre vous: respectez pleinement le pacte conclu avec eux jusqu'au terme convenu. Allah aime les pieux.

La sourate At Tawba ou la sourate Le Repentir est la 9e sourate du Coran. Comportant 129 versets, cette sourate est la seule qui commence sans la formulation « Au nom de Dieu le Miséricordieux, le Bienveillant ». Elle tire son nom des versets 102 et 118, ils évoquent les conditions de la repentance en Islam et les conditions de son acceptation. La sourate est aussi appelée Al Bara'ah, signifiant « le désaveu », en référence au premier mot par lequel elle commence.

On repart donc sur une sourate qui parle essentiellement de combat, de guerre et de règles en lien avec cela. Ce sont les mêmes contextes et les mêmes personnes que dans les premières lectures.

On retrouve dans Aysar at Tafsir[63] qu'il s'agit une fois de plus des polythéistes de La Mecque. On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir que le verset de combattre les polythéistes qui vient juste avant celui-ci, selon les dires d'Ad-Dahak et d'As Souddy, fut abrogé, plus tard, par ce verset : «A la fin de la guerre, libérez-les ou échangez-les». (47,4)

Le repentir de ces idolâtres, comme a dit Anas, consiste à renier leurs dieux, à adorer Allah, à faire la prière et à verser la zakat.

[63] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p663

Dieu a dit à leur propos dans un autre verset qui arrive un peu plus loin : « S'ils se soumettent, s'ils observent la prière, et s'ils paient la dîme, ce sont vos frères en religion » (9,11)

On va revenir ici sur un point : premièrement, la bataille de Badr.

Au mois de Ramadân de l'an 2 de l'Hégire, le Messager de Dieu ﷺ apprit qu'une grande caravane marchande qurayshite rentrait de Syrie à La Mecque, qu'elle était dirigée par Abû Sufyân, et qu'elle n'était escortée que par une quarantaine de cavaliers.

Cette caravane avait en partie été financée par les biens que les polythéistes mecquois avaient spoliés aux musulmans pendant et après les persécutions qu'ils leur firent endurer.

Contraints de quitter La Mecque pour trouver une terre d'accueil moins hostile, les musulmans avaient abandonné tous leurs biens dans le seul but de sauver leur foi. Ces biens avaient entièrement été saisis par les païens. Partant de ce constat, le Prophète ﷺ demanda des volontaires pour aller intercepter cette caravane et récupérer ainsi une partie de leurs biens. La valeur de la caravane s'élevait à quelque cinquante mille dinars en pièces d'or et comptait mille dromadaires.

Entretiens, Abû Sufyân apprit que le Prophète ﷺ était sorti à la tête d'une armée et qu'il marchait sur la caravane qu'il avait la responsabilité de ramener jusqu'à La Mecque. Il envoya donc Damdam Ibn Àmr Al-Ghifârî à La Mecque donner l'alerte aux Quraysh, afin qu'ils accourent défendre leurs biens. Rapidement, les polythéistes levèrent une armée dans laquelle tous les clans Quraysh étaient représentés.

À l'instar de leur Prophète ﷺ, les croyants implorèrent le Secours divin. Dieu révéla alors aux anges : « Je suis avec vous : soutenez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. » (8,12) , puis Il révéla à Son Messager ﷺ que mille anges descendraient en renforts pour combattre à ses côtés.

Rassuré, le Prophète ﷺ passa la nuit à prier et à invoquer son Seigneur sous le tronc d'un arbre. C'était la nuit du vendredi 17 Ramadân de l'an 2 de l'Hégire. Les musulmans ont gagné la bataille.

Voilà donc la raison de tous ces versets de guerre et de combats, aujourd'hui repris sans explication. Il est tellement primordial de revenir sur ça...

On a d'ailleurs dans le verset 25, la mention d'une autre bataille, celle de Hounein.

On lit dans le tafsir que Dieu rappelle aux fidèles, entre autres de Ses grâces, la victoire et le secours en plusieurs endroits surtout dans les expéditions en compagnie de l'Envoyé de Dieu. Cela n'était dû ni au nombre ni aux équipements, mais à une aide venue de Dieu. Le jour de Hounein, des musulmans (alors que les musulmans étaient pourtant nombreux), prirent la fuite à l'exception d'une minorité d'entre eux qui résista avec le Prophète ﷺ. Dieu leur accorda la victoire afin qu'ils sachent qu'elle ne vient que de lui et avec Sa permission car, rappelez-vous on l'a lu dans la sourate 2 « combien de fois n'a-t-on pas vu une petite troupe disperser une grande avec la permission d'Allah? » Car Allah est avec les persévérants ». (2,249)

La bataille de Hounein eut lieu au mois de Chawal en l'an 8 après l'Hégire et la conquête de La Mecque. Après la prise de cette ville, l'établissement de l'ordre, la libération de ses habitants et la conversion de la majorité, on mit le Prophète au courant que la tribu Hawazen préparait une grande armée pour le combattre. Leur chef Malek Ben Awf An-Nadir était à la tête. Toute la tribu Thaqif y adhéra ainsi que quelques hommes de Bani Amr Ben Amer et Aoun Ben Amer. Tous les hommes accompagnés de leurs femmes, enfants, biens et troupeaux sortirent pour combattre le Prophète.

Le Prophète ﷺ vint à leur rencontre à la tête de son armée formée de mille guerriers qui avaient conduit La Mecque. Les deux troupes se rencontrèrent dans une vallée où les Hawazenites étaient aux aguets. Lorsque les fidèles furent très proches, les polythéistes les affrontèrent en tirant sur eux une nuée de flèches, brandirent leurs sabres et les attaquèrent comme un seul homme, grâce à la tactique par leur chef Malek Ben Awf. Les musulmans durent prendre la fuite, mais une troupe ne dépassant pas la centaine des hommes, résista avec le Prophète.

Il demanda à son oncle Al-Abbas, qui possédait une voix très forte, d'annoncer aux fuyards : « O hommes de l'arbre », voulant désigner ceux qui lui ont prêté serment d'allégeance sous l'arbre à Houdaybya de ne plus fuir devant quiconque.

Entendant ces cris, les hommes s'écrièrent : « Nous voilà à tes ordres ». Ils rebroussèrent chemin vers l'endroit où se tenait le Prophète. Le Prophète prit une poignée de sable et la jeta du côté des idolâtres, en invoquant Dieu par ces mots : « Mon Dieu, réalise ce que tu m'as promis ». Chacun des idolâtres fut atteint par ce sable qui entra dans sa bouche ou ses yeux, et dut pour un certain temps cesser de combattre. Alors les musulmans purent les tuer ou les capturer et ils ne quittèrent le champ de bataille qu'après avoir achevé leur mission en amenant les prisonniers avec eux pour les présenter devant le Prophète.

Maintenant que nous détenons le détail de quelques batailles, voyons comment comprendre le verset qui dit : « Lorsque les mois d'interdiction seront écoulés, tuez les Polythéistes là où vous les trouvez, attrapez-les, cernez-les, et guettez-les dans toute embuscade » (Coran 9,5).

Nous avons déjà vu précédemment que dans certains versets du Coran, l'article défini « le... » ou « les... » a une portée universelle : il s'agit de « chaque... » ou de « tous les... ». Ainsi, le Coran interdit au musulman la consommation de « le porc » : il s'agit effectivement de tout porc, partout et toujours, quelles que soient les conditions de son élevage, ce qu'il mange, etc.

En revanche, dans d'autres versets du Coran, l'article défini « le... » ou « les... » n'a pas une portée universelle. On l'a vu avec les juifs qui disent que Uzayr est le fils de Dieu, et c'est le cas notamment pour ce passage qu'on a lu en sourate 9 verset 5. Les mots « les polythéistes » n'y désignent pas tous les polythéistes. Ce passage (révélé en shawwâl de l'an 9 de l'hégire, soit 1 an et 5 mois avant le décès du Prophète) parle des polythéistes du Hedjaz seulement.

Par ailleurs, même ces Polythéistes du Hedjaz, il ne s'est alors pas agi de les exterminer, mais seulement de leur dire qu'ils ne pouvaient désormais plus habiter cette région, et qu'ils devaient la quitter ; c'est à défaut de cela qu'ils seraient combattus. La preuve en est que quelques jours avant de décéder, en l'an 11 de l'hégire, le Prophète ﷺ dit : « Faites sortir les polythéistes de Jazîrat ul-'arab » (Bukhari 2888 ; Muslim 1637).

Enfin, contrairement à ce que certains pensent, les Polythéistes (al-mushrikûn) peuvent tout à fait être résidents de la terre d'Islam : c'est l'un des avis existants : celui de Mâlik et de Abû Hanîfa ; Ibn Taymiyya et Ibn ul-Qayyim l'ont retenu, de même que Ibn ul-'Uthaymîn [64].

En effet, on lit au début de cette sourate des versets expliquant et contextualisant d'abord ce qui se dit au verset 5, mais forcément ce verset 5 isolé prête à confusion. « Désaveu de la part de Dieu et de Son Messager à l'égard des Polythéistes avec qui vous aviez conclu des traités. Circulez donc sur (cette) terre [d'Arabie] pendant quatre mois. Et sachez que vous ne pourrez empêcher Dieu, et que Dieu va couvrir d'ignominie les Incroyants. Et proclamation aux gens, de la part de Dieu et de Son Messager, le jour du grand pèlerinage, que Dieu et Son Messager désavouent les Polythéistes. (...) Sauf ceux des Polythéistes avec qui vous aviez conclu un traité et qui n'ont manqué en rien à (respecter ce traité vis-à-vis de) vous et n'ont soutenu personne à vous (combattre) : complétez (le respect de) leur traité jusqu'à leur terme. [Respecter le traité relève de votre part de la piété ; or] Dieu aime ceux qui sont pieux. Puis, quand les mois du délai se seront écoulés, tuez les Polythéistes [du premier groupe] là où vous les trouverez ; capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade ».

Au mois de ramadan de l'an 8 et suite à une violation, par les Quraysh polythéistes, d'une clause du traité de paix conclu en l'an 6 à al-Hudaybiya, le Prophète et ses Compagnons conquièrent la Mecque. Le Prophète rend la Kaaba à sa vocation originelle, celle pour laquelle Abraham et Ismaël l'avaient édifiée : être consacrée à Dieu l'Unique. Il débarrasse donc la cour de la Kaaba des dizaines et des dizaines d'idoles qui s'y trouvaient (Bukhari 4036 ; Muslim 1781) et il fait également enlever les idoles qui se trouvent à l'intérieur de la Maison de Dieu (Bukhari 4038).

Au mois de shawwâl de cette même année 8 ont lieu deux batailles, l'une à Hunayn, l'autre à at-Tâ'if contre des clans de la tribu arabe Hawâzin ; c'était, après Quraysh, la plus grande force polythéiste de la région, et, ayant appris la conquête de la Mecque, elle rassemble ses forces contre le monothéisme musulman.

Ayant été informé de leur rassemblement, le Prophète envoie Abdullâh ibn Abî Had'rad aller enquêter sur place. Suite à la confirmation de la nouvelle, le Prophète marche lui aussi vers eux et c'est ainsi que les deux batailles suscitées ont lieu. Ce sont les dernières forces que le polythéisme arabe aura jetées contre le monothéisme apporté par l'islam.

C'est au mois de shawwâl de l'an 9[65] qu'a lieu la révélation des versets suscités.

Les versets 1 à 3 de la sourate at-Tawba viennent mettre fin aux pactes existant entre le Prophète et les polythéistes, car la région est maintenant dans une phase où le Polythéisme n'y a plus sa place, et ceux qui veulent demeurer Polythéistes ont un délai de 4 mois pour quitter l'Arabie, se convertir à l'islam ou s'exposer au combat.

L'exception faite par le verset 4 concerne les cités qui remplissent une double condition :

- avoir établi un pacte à durée déterminée,
- et n'avoir pas rompu ce pacte.

Le verset n°6 fait une exception supplémentaire : si un des polythéistes concernés par la période des quatre mois demande une sorte de délai supplémentaire avant de quitter la région, et ce afin de pouvoir réaliser ce dont le verset fait mention, ce délai devra lui être accordé. Le délai des 4 mois commence, d'après Ibn Kathîr, à compter du moment de l'annonce, soit le 10 dhu-l-hijja de l'an 9, puisque Dieu Lui-même a dit : "Proclamation aux gens (...) le jour du grand pèlerinage..." (verset n° 3).

Le délai des 4 mois prend donc fin le 10 rabî ul-âkhir de l'an 10 (Tafsîr Ibn Kathîr). Ibn Kathîr écrit aussi que, dans ce verset, "al-ash'hur ul-hurum" ne désigne aucunement "les mois sacrés" mais "les mois du délai" ("ash'hur ut-tasyîr al-arba'a" : Tafsîr Ibn Kathîr).

Le verset a dit : « Lorsque les mois d'interdiction [liée à la présence du délai] seront écoulés, tuez les polythéistes où que vous les trouviez, (...) ».

Mais ce hadîth « Faites quitter les polythéistes la Péninsule arabe » (Bukhari, n° 2888 ; Muslim, n° 1637) est venu montrer que l'objectif n'est pas de tuer les Polythéistes mais de faire en sorte qu'il n'y ait plus de polythéiste dans la Péninsule ; les Polythéistes peuvent donc ne pas se convertir à l'islam mais doivent quitter la Péninsule. C'est s'ils ne la quittent pas qu'ils seront combattus, dans le sens de « chasser » [66].

[65] Fat'h ul-bârî, commentaire du Hadîth n° 4379

[66] Al-Ussus ush-shar'iyya, pp. 48-50

DE LA SOURATE 9 VERSET 93 À LA SOURATE 11 VERSET 35

SOURATE AT TAWBAH VERSET 107

Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et son Envoyé et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là], Allah atteste qu'ils mentent.

On lit dans Aysar at Tafsir[67] que comme raison de cette révélation, on raconte le récit suivant : avant l'arrivée de l'Envoyé de Dieu ﷺ, à Médine en accomplissant l'Hégire, il y avait un homme appelé Abou Amer Al-Raheb qui s'était converti au christianisme du temps de la Jahilia (période antéislamique). Il avait étudié les Ecritures et jouissait d'une grande dignité et était respecté par la tribu Al-Khazraj.

Lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ arriva à Médine les musulmans l'entourèrent pour l'accueillir et entendre ses enseignements. L'Islam à cette époque avait atteint un haut degré d'importance, surtout après la victoire des musulmans sur les polythéistes à Badr. Abou Amer manifesta son hostilité aux fidèles, sortit de Médine pour rejoindre les idolâtres parmi les Quraysh à La Mecque et les exciter à combattre l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Les polythéistes de La Mecque ainsi que d'autres tribus répondirent à son appel et firent la guerre contre le Prophète ﷺ le jour de Ouhod. En ce jour-là les musulmans furent éprouvés et ébranlés après la défaite. Abou Amer, avait creusé des fossés entre les deux parties adverses pendant la bataille de Ouhod, et Muhammad ﷺ tomba dans l'une d'elles. Il fut blessé au visage.

[67] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p711

Au début de la bataille, Abou Amer appelait les Médinois à se joindre à son clan, mais comme ils connaissaient son attitude et son comportement envers les fidèles, ils lui répondirent : « Puisse Dieu te priver de toute joie ô le pervers, l'ennemi de Dieu ». Les médinois réussirent à le prendre comme prisonnier. Il parvint à fuir de Médine vers La Mecque, mais après Ouhod, et constatant que l'Islam commença à jouir du pouvoir et d'une grande importance, Abou Amer se rendit chez Héraclius, le roi des Romains pour lui demander son assistance et combattre l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Il l'accueillit aimablement et lui promit de répondre à sa demande. En effet Héraclius envoya des lettres à ses partisans parmi les hypocrites pour combattre le Prophète ﷺ. Les hypocrites réussirent à construire une mosquée tout près de la mosquée Qouba, avant l'expédition de Tabouk menée par l'Envoyé de Dieu. Pour camoufler leur faire et leur hypocrisie, ils demandèrent au Prophète d'y venir et faire une prière comme preuve de son approbation et dans le but de la « baptiser » comme une mosquée agréée du Prophète. Ils lui présentèrent comme prétexte que la construction de cette mosquée n'avait pour but que de permettre aux faibles et aux malades d'y prier.

Dieu l'inspira de ne plus s'y rendre, et il leur répondit : « Nous comptons partir en expédition et dès notre retour, nous y viendrons si Dieu le veut ».

Avant son retour à Médine, une fois l'expédition de Tabouk terminée, Gabriel descendit du ciel pour l'informer au sujet de cette mosquée qui n'est construite que dans le but de nuire aux musulmans, et de les diviser. Alors l'Envoyé de Dieu ﷺ, et avant son arrivée à Médine, chargea quelques fidèles pour démolir la mosquée nuisible ».

« N'y entre jamais » tel fut l'ordre catégorique de Dieu, et les musulmans devaient, par la suite, obtempérer à cet ordre et aller à la mosquée de Qouba pour adorer leur Seigneur.

SOURATE YUNUS VERSET 9

Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[68] qu'à l'inverse des mécréants, ceux qui ont cru en Dieu et en Ses Prophètes, qui ont observé avec sincérité Ses enseignements, qui ont pratiqué de bonnes œuvres, leur foi les a dirigés vers la bonne fin et le Seigneur les guidera au jour de la résurrection afin de pouvoir franchir le pont qui les mènera au Paradis. Leur foi, d'après Moujahed, leur servira de lumière pour être toujours sur la voie droite. Ibn Jouraïj a dit : « Les bonnes œuvres seront représentées à leurs auteurs par un être d'une forme et apparence magnifique. L'homme demandera alors : « Qui es-tu ? »

La réponse sera : « Je suis tes œuvres » : une lumière lui éclairera la route devant lui afin de pouvoir accéder au Paradis. L'invocation des croyants au Paradis sera : « Gloire à Toi Seigneur » leur salutation sera : « Paix » et à la fin de toute invocation ils diront : « Louange à Allah, le Seigneur des mondes » et Ibn Jouraïj a commenté : « On m'a rapporté que lorsqu'un oiseau passera par eux et ils le désirent, ils diront : « Gloire à Toi Seigneur » et un ange leur apportera ce qu'ils désirent : Il les saluera et ils lui répondront le salut, voilà le sens de la salutation « Paix ».

Une fois le repas terminé ils s'écrieront :

« Louange à Allah, Seigneur des mondes ». Le mot : « Paix » sera entendu partout dans le Paradis comme le confirment ces quelques versets : Le jour de leur comparution devant Allah, ils seront accueillis par le mot : « Paix » (33, 44 – 13,23 – 56,26).

Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices.

[68] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p698

Quant à leur dernière exclamation : « Louange à Allah, le Maître des mondes » est une preuve et une exhortation à ne louer que Dieu seul, Lui, qui s'est loué quand il a commencé Sa création, au début de Son Livre et lors de la révélation. Il a dit : « Béni soit Allah qui a révélé le Livre à Son Serviteur (18,1) » et : « Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre (6,1) » à savoir qu'on rencontre un bon nombre de versets qui renferment des louanges à Dieu.

SOURATE YUNUS VERSET 19

Les gens ne formaient (à l'origine) qu'une seule communauté. Puis ils divergèrent. Et si ce n'était une décision préalable de ton Seigneur, les litiges qui les opposaient auraient été tranchés.

On lit dans les tafsirs d'Al Jalalayn[69] et d'Ibn Kathir[70] que Dieu désavoue ce que font les idolâtres qui adorent en dehors de Lui des idoles, croyant que leur intercession serait agréée de Dieu. Ces idoles, comme Il leur dit, sont inutiles : elles ne possèdent rien, ne sont pas utiles et ne nuisent pas.

Comment donc persévèrent-ils dans leur obstination et leur ignorance ? Il blâme : « Allez-vous apprendre à Allah ce qui se passe dans les cieux et sur la terre ? » Puis Il s'élève au-dessus de ce qu'ils présument : « Gloire à Lui, le Très-Haut, qui n'a pas d'associé ».

D'après les tafsirs, ce polythéisme que les hommes ont inventé n'existait pas avant, et les hommes suivaient tous une seule religion qui est l'Islam, qui signifie la soumission à un Dieu unique.

A ce propos Ibn Abbas a dit : « Dix générations séparent la mort d'Adam et celle de Noé durant lesquelles elles ne suivaient que l'Islam. Puis les hommes se sont divisés et certains d'entre eux ont adoré les idoles, les statues et d'autres objets d'idolâtrie. Dieu envoya alors Ses Prophètes appuyés par les signes clairs et les preuves indéniables.

On l'a lu dans les précédentes lectures : « Désormais, ceux qui périront, périront avertis et ceux qui vivront, vivront avertis (8,42) ».

[69] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p419

[70] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p589

SOURATE YUNUS VERSET 24

La vie présente est comparable à une eau que Nous faisons descendre du ciel et qui se mélange à la végétation de la terre dont se nourrissent les hommes et les bêtes. Puis, lorsque la terre prend sa parure et s'embellit, et que ses habitants pensent qu'elle est à leur entière disposition, Notre Ordre lui vient, de nuit ou de jour, c'est alors que Nous la rendrons toute moissonnée, comme si elle n'avait pas été florissante la veille. Ainsi exposons-Nous les preuves pour des gens qui réfléchissent.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[71] qu'une fois que « la terre a revêtu sa plus belle parure » en faisant sortir les végétations luxuriantes et les fleurs diverses « les hommes s'en croient les maîtres incontestés » c'est à dire qu'ils possèdent un certain pouvoir sur la terre et qu'ils peuvent à tout moment la récolter. Se croyant être comme tels, une tempête et un vent dévastateur ont envahi la terre, ont desséché les feuilles vertes et détérioré les fruits. Tel est le sens des dires de Dieu : « notre châtement se déclenche de jour ou de nuit et les récoltes se trouvent anéanties comme si aucune culture n'avait existé la veille ».

Tout fut ravagé, comme si la veille, la terre n'avait pas été florissante. Dans le Coran on rencontre plusieurs versets qui parlent de ce fait et qui constituent des leçons pour les hommes. On cite à titre d'exemple celui-ci : « Explique-leur que la vie de ce monde est comparable au spectacle suivant : Sous l'action de l'eau tombée du ciel, les plantes s'entremêlent dans une poussée vigoureuse, puis elles se dessèchent et sont éparpillées par le vent. Allah est tout-puissant (18,45)».

Cela prend tellement son sens en cette période de réchauffement climatique, où l'homme pense disposer de tout sans penser à l'épuisement des ressources, où les bouleversements météorologiques font rage ! C'est aussi une parabole, puisque les versets suivants parlent d'une demeure de la paix, qui est le Paradis. Cette demeure est appelée ainsi parce qu'elle est exempte de tous les malheurs, afflictions, peines et calamités.

[71] Tafsir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p705

DE LA SOURATE 11 VERSET 6 À LA SOURATE 12 VERSET 52

SOURATE HUD VERSET 7

Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, - alors que Son Trône était sur l'eau, - afin d'éprouver lequel de vous agirait le mieux. Et si tu dis : « Vous serez ressuscités après la mort », ceux qui ne croient pas diront : « Ce n'est là qu'une magie évidente. »

D'après le Aysar at Tafsir[72] et le tafsir d'Ibn Kathir[73], Dieu est certes capable sur toute chose. Il a créé les cieux et la terre en six jours, Son Trône était sur l'eau. L'imam Ahmed rapporte d'après Imran Ben Houssayn que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « O Bani Tamim, ayez cette bonne nouvelle » Ils lui répondirent : « Tu nous l'as déjà annoncée, donne-nous donc ». Il poursuivit : acceptez cette bonne nouvelle » Ils lui dirent : « Nous l'avons acceptée. Raconte-nous donc au sujet de la création de cet univers ». Il répliqua : « Dieu existait avant tout. Son Trône était sur l'eau. Il a écrit sur la Tablette Gardée tout ce qui existera ».

A ce moment, reprit Imran, un homme vint me dire que ma chamelle s'est détachée de son licol. Je partis à sa recherche et j'ignore ce que le Prophète a dit après ma sortie ». Abdullah Ben Amr Ben Al-'As rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu a prédestiné à toutes les créatures leurs termes et leurs biens avant la création des cieux et de la terre de cinquante mille ans. Son Trône était sur l'eau » (Muslim 2653).

[72] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012 ? p775

[73] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, pp 23-30

Dieu créa les cieux et la terre afin que les hommes en profitent et L'adorent sans rien Lui associer. Aucune chose soit-elle dans les cieux ou sur la terre n'a été créée vainement et sans un but déterminé.

Plusieurs versets du Coran en parlent et nous nous limitons à ces deux à titre d'exemple : Nous n'avons pas créé sans but le ciel et la terre et ce qui les séparé (38,27) Peut-être pensiez-vous que vous aviez été créés sans but et que vous ne nous feriez jamais retour ? Qu'il soit exalté le vrai Souverain » (23,27) Lorsque Dieu a mentionné les œuvres, Il n'a pas exigé la « quantité » mais « la qualité » et ceci pour éprouver Ses serviteurs et pour savoir qui d'entre eux accomplissent les meilleures actions « Il avait pour but de faire apparaître quels étaient les meilleurs d'entre vous ». Aucune action ne serait agréée de Dieu si elle n'était accomplie en vue de Lui et conforme aux normes qu'a précisées le Prophète. Si l'une d'elles n'est pas conforme à une de ces deux actions, elle serait nulle.

SOURATE HUD VERSET 89

Ô mon peuple, que votre répugnance et votre hostilité à mon égard ne vous entraînent pas à encourir les mêmes châtiments qui atteignirent le peuple de Nuh, le peuple de Hud, ou le peuple de Salih et (l'exemple du) peuple de Lut n'est pas éloigné de vous.

On lit dans cette partie de lecture l'histoire résumée de Nuh/Noé (paix sur lui) et son fils des versets 36 à 48.

Le prophète Nuh est dans un désert aride et il doit construire le navire et mettre toutes les créatures mâles et femelles, chameaux, vaches et taureaux, poules et coqs, oiseaux, insectes, animaux...tout cela devrait être à bord du navire.

Qatada commenta : « L'arche avait une longueur de 300 coudées et une largeur de cinquante. D'autres ont précisé : 600 en long, 300 en largeur et 30 en hauteur dont trois étages et chacun avait dix coudés de hauteur : l'inférieur était réservé aux bêtes fauves et domestiques, le moyen aux humains et le supérieur aux oiseaux. Sa porte était de côté au milieu de sa largeur et un couvercle fermait hermétiquement l'arche.

Pendant la construction de son navire, les non-croyants se sont moqués de lui.

Ibn Abbas commente ce fait : Dieu ordonna à Nuh d'embarquer dans l'arche un couple de chaque espèce de toutes les créatures vivantes et plantations.

Quant à l'expression : « ainsi que les tiens, excepté ceux dont le sort est déjà réglé » il s'agit de sa famille et ses proches sauf ceux qui ne partageaient pas la foi de Nuh, qui étaient son fils Yam et la femme de Nuh qui étaient incroyables.

Ceux qui avaient cru étaient peu nombreux malgré la longue période qu'il avait passé parmi son peuple. Ibn Abbas a précisé qu'il y avait sur l'arche quatre-vingts personnes, hommes et femmes, mais Ka'b Al-Ahbar a limité le nombre à soixante-douze et d'autres à dix. Dieu seul est le plus savant.

Avant d'amarrer, Nuh interpella son fils Yam et l'invita à monter sur l'arche avec les croyants pour ne plus subir le sort des mécréants. Mais, étant toujours incroyable, il lui répondit : « Je me réfugierai sur une montagne pour échapper aux eaux » croyant que l'eau ne dépasserait pas les sommets des montagnes, et s'il s'y réfugiait, il serait sauvé. Le père répliqua : « Nul n'échappera aujourd'hui au décret d'Allah, si ce n'est par un effet de Sa clémence ».

Les vagues s'interposèrent entre le père et le fils et ce dernier fut au nombre qui périrent noyés. On a dit aussi qu'il s'appelait Kan'an. Les fils de Nuh qui ont été sauvés avec lui étaient : Sam, Ham et Yafeth. Le vaisseau atterrit à El-Djoudi.

D'après Moujahed : c'est une montagne dans la presqu'île arabe.

D'après la plupart des exégètes et historiens, le Djoudi est l'un des sommets de la chaîne Ararat en Arménie.

Qatada commenta : L'arche atterrie sur la montagne pendant un mois et ceux qui l'occupaient purent la quitter. Le vaisseau, Dieu le laissa ainsi pour qu'il serve de leçon et d'exemple. Les premiers musulmans, dans leur voyage, pouvaient l'apercevoir à savoir que d'autres vaisseaux furent noyés et réduits en épaves.

Et Qatada poursuit : Nuh et les croyants montèrent à bord le dixième du mois de Rajab, voguèrent cent cinquante jours et l'arche s'installa enfin sur le Djoudi. Leur sortie de l'arche eut lieu le dixième jour de Mouharram ('Achoura).

Puis on lit l'histoire du peuple de Ad / Thamud.

Houd (paix sur lui) , fut envoyé au peuple de Ad pour leur ordonner de n'adorer que Dieu seul sans rien Lui associer et leur interdire l'adoration des statues qu'ils ont inventées en leur donnant des noms.

Contre ces exhortations, Houd ne leur demanda aucun salaire car il n'espéra la récompense que de Dieu. « Je me confie à Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'est pas une seule créature qui ne soit à la merci d'Allah ». Il n'y a pas une seule créature qu'il ne tienne par le toupet. Une expression qui signifie que toutes les créatures sont sous le pouvoir de Dieu et sa dominance.

Il est le juge équitable qui ne lèse personne. Il est sur la voie droite. On reviendra sur cette expression plus loin dans le guide.

On trouve dans la réponse de Houd un argument irréfutable et une preuve décisive qui corrobore son message et réfute les présomptions des idolâtres qui prennent les statues et les idoles pour des dieux et les adorent, alors que celles-ci ne peuvent ni nuire ni être utiles. Plutôt elles sont des matières inertes qui n'entendent pas et ne voient rien, elles ne sont ni hostiles ni alliées.

Donc c'est à Dieu seul qu'on doit vouer un culte pur. Il est le Maître des cieux et de la terre et aucun Seigneur n'existe hormis Lui. « Lorsque notre décret arriva à exécution » il s'agit du vent dévastateur qui avait anéanti le peuple de Ad et avait réduit en cendres le peuple, en sauvant Houd et ses adeptes de ce châtement, par Sa clémence.

On lit également l'histoire de Salih (paix sur lui).

Les Thémoudites habitaient les cités du Hijr entre Tabouk et Médine et existaient après le peuple de Ad . Dieu leur envoya son Prophète Salih pour les appeler à adorer Dieu seul. Il leur rappela : c'est Lui qui vous a tirés de la terre tout comme Il a créé Adam (paix sur lui) et qui vous y a installés pour y vivre et exploiter ses biens. Demandez-Lui de vous pardonner vos péchés commis et revenez repentants vers Lui.

Dieu raconte la polémique qui eut lieu entre Salih et son peuple qui était égaré et obstiné. Ils lui dirent : « jusqu'ici nous avons confiance en toi et, avant cela, tu étais un espoir pour nous. Vas-tu maintenant nous interdire d'adorer ce qu'adoraient nos pères ? En vérité, nous avons des doutes sérieux sur le culte que tu nous proposes. Cependant, nous voilà dans une profonde incertitude au sujet de ce vers quoi tu nous appelles. »

L'histoire de la chamelle est aussi présente dans la sourate 7, si vous ne vous en souvenez plus. Salih a appelé son peuple à la foi avec une tendresse étonnante malgré toutes les accusations qu'ils ont portées contre lui en leur disant : "Il dit : « Ô mon peuple ! Que vous en semble, si je m'appuie sur une preuve évidente émanant de mon Seigneur et s'il m'a accordé, de Sa part, une miséricorde, qui donc me protégera contre Allah si je Lui désobéis ? Vous ne ferez qu'accroître ma perte. (11,63) ». Sa situation s'aggrava quand son peuple lui lança un défi. Allah dit : « tu n'es qu'un homme comme nous, apporte donc un prodige, si tu es du nombre des véridiques (26,154) ». Ils voulaient se moquer de lui en lui imposant la condition de choisir ce prodige par eux-mêmes.

Salih leur a dit : « si vous le choisissez et qu'il se réalise, seriez-vous des croyants? ». Quand ils répondirent par l'affirmative, Salih les a fait jurer par Allah. Ils ont ensuite choisi par légèreté la plus grande roche dans la région et lui ont demandé de lui ordonner de se briser et d'en faire surgir la plus grande chamelle jamais créée depuis la création de l'univers. Ils ont de même imposé comme conditions qu'elle soit rouge, touffue de poil, pleine de dix mois, en fin de grossesse. Alors, Salih a fait rassembler les gens et a prié Allah, il a ensuite ordonné à la roche de se briser. La roche a alors tremblé et s'est brisée. Une chamelle rouge en surgit. Un miracle apporté par Allah: « ô peuple, c'est la chamelle d'Allah (11, 64) ».

Et voilà que les gens traitèrent Salih de magicien et refusèrent de le croire. Il leur a dit : « n'avons-nous pas passé un accord? » Ils répondirent en disant : « laisse-la vivre avec nous pour un moment afin que nous soyons sûr que ce n'est pas de la magie ».

Salih n'a consenti qu'à deux conditions pour durcir l'épreuve: La première consiste à partager l'eau entre eux et elle, de la laisser boire un jour convenu, et à eux de boire un jour. La deuxième condition est de ne lui infliger aucun mal. Les Thamoud avaient un seul puits, mais ils ont été mis à une rude épreuve qui les a rendus trop moroses : le jour où buvait la chamelle, il leur est interdit de s'approcher du puits ou d'y abreuver leurs bêtes qui ont peur en voyant cette grande chamelle. Celle-ci était installée près du rocher d'où elle a surgi et descendait à son jour pour boire toute l'eau du puits. Les Thamoud la traîrent ensuite et boiront son lait. Allah a voulu examiner leur patience. En dépit de ce miracle apporté par Allah, les Thamoud ont refusé de croire à cause de leur orgueil et de leur arrogance, seule une petite minorité a cru en Allah avec Salih. La plupart d'entre eux sont restés mécréants et se sont mis d'accord pour égorger la chamelle qui avait mis bas un chamelon qui lui ressemblait parfaitement. Ce qui constituait une autre preuve. Les Thamoud la traîaient et buvaient son lait... Disaient-ils encore que c'était de la magie...

La chamelle dérangeait les Thamoud car elle compromettait leur vie matérielle. Ils décidèrent alors de l'égorger. Allah a sauvé Salih et anéanti les neuf tueurs. Salih, en voyant son peuple mangeant la chair de la chamelle et buvant, leur a dit : « Alors, jouissez (de vos biens) dans vos demeures pendant trois jours (encore) ! Voilà une promesse qui ne sera pas démentie ». Il s'en alla ensuite avec les croyants. Les mécréants, eux, se sont moqués de Salih.. Le châtiment a alors débuté : le premier jour, en s'éveillant, ils s'étonnèrent en voyant leurs visages jaunir, le deuxième jour, ils sont transformés en rouge ardent comme l'Enfer de Sakar, le troisième, en noir comme la partie sombre de la nuit. Ils ont cherché Salih qui les avait quittés. Ils ont pleuré lorsqu'ils ont appris que leur fin était arrivée, si bien qu'ils creusèrent eux-mêmes leurs tombes.

Après ces trois jours, le supplice a commencé sous différentes formes.

Le Coran en fait mention en évoquant tantôt un cri, tantôt une foudre, tantôt un tremblement de terre. Ces trois sortes de supplices les ont effectivement saisis. Après cette histoire, et en quittant les demeures des Thamoud, Salih s'est adressé à son peuple exterminé en disant : "Alors il dit : « Ô mon peuple, je vous avais communiqué le message de mon Seigneur et vous avais conseillé sincèrement. Mais vous n'aimez pas les conseillers sincères ! » (7,79).

Ensuite on découvre l'histoire de Lut/Lot (paix sur lui).

Qatada a raconté : « Les anges trouvèrent Lot travailler dans son terrain. En lui demandant de leur accorder l'hospitalité, il eut honte de ne plus répondre et leur demanda de le suivre en se mettant devant eux. Chemin faisant, il insinua par des propos clairs qu'il n'y avait pas sur terre un peuple qui soit plus pervers et corrompu que le sien, dans le but de les porter à quitter la ville sans y rester fut-ce pour un instant. Il leur répéta cela plusieurs fois. Et Qatada a poursuivi : « Les anges étaient ordonnés de faire périr le peuple de Lut au vu et au su de ce dernier.

AsSouddy, quant à lui, relata les faits suivants : « Après leur départ de chez Ibrahim, les anges se dirigèrent vers la ville de Lut et arrivèrent à midi à Sodome. Ils y trouvèrent la fille de Lut qui puisait de l'eau. Ils lui demandèrent : « Jeune fille, où peut-on avoir de l'hospitalité ? » Elle leur répondit : « Restez ici jusqu'à mon retour ». Elle craignit que ses concitoyens ne viennent leur causer de gêne. Elle vint trouver son père et lui dit : « Père, dépêche-toi et va recevoir de jeunes hommes qui sont les plus beaux que j'ai vus avant que ton peuple ne leur nuise ». A savoir que le peuple de Lut lui avait interdit de donner hospitalité à quiconque. Sa femme sortit pour mettre les gens au courant de l'arrivée de ces beaux jeunes hommes. « Il fut assailli, au même moment par des gens de son peuple, qui sortaient à peine de leurs scènes de débauche » Ils furent très réjouis de voir de telles personnes. Pour éviter tout méfait, Lut leur dit : « O mon peuple, voici mes filles. Il serait plus naturel que vous en usiez » Il leur rappela que les femmes sont plus pures pour eux ; car en tant que Prophète, Lut devait leur montrer la voie droite qui leur procurera le bien. Dans d'autres versets, il leur dit : « Si c'est pour assouvir vos sens que vous êtes venus, reprit Lot, voici mes filles » et : « pourquoi assouvir vos désirs sur les hommes, délaissant les femmes que le Seigneur a créées pour vous servir d'épouses ? Vous êtes vraiment un peuple pervers » .

Moujahed a commenté : il ne s'agit pas bien sûr des propres filles de Lut car tout Prophète est considéré comme le père de son peuple dont les filles sont comme les siennes. A ce moment les anges lui firent savoir qu'ils étaient les messagers de Dieu et que son peuple ne parviendrait jamais jusqu'à Lui. Ils lui ordonnèrent de partir à la fin de la nuit avec sa famille et précisa qu'aucun d'entre eux ne devait tourner la tête en route. C'est-à-dire que même s'ils entendaient leurs cris et leurs gémissements, nul d'entre eux ne devait regarder en arrière.

« Quant à ta femme, elle sera atteinte par le même fléau qui s'abattra sur les méchants »

A ce propos, on a raconté qu'elle sortit avec eux mais, en entendant le grand bruit qui se produisait derrière elle, elle regarda et s'écria : « O mes concitoyens ! » Alors une pierre s'abattit sur elle, provenant du ciel, et la tua. Puis les anges annoncèrent à Lut la mort imminente de son peuple qui eut lieu à la première heure du matin.

Lorsque vint l'ordre de Dieu, et c'était juste au lever du soleil, la cité - Sodome - fut renversée de fond en comble «et une pluie de pierres brûlantes s'abattit sur elle »

Et les exégètes ont commenté : il y avait des pierres en terre cuite dont les unes furent lancées à la suite des autres, et ajouté : chaque pierre portait le nom de la victime sur laquelle elle devait s'abattre. A la suite de ce châtement céleste, nul ne survécut.

DE LA SOURATE 12 VERSET 53 À LA SOURATE 14 VERSET 52

La lecture d'aujourd'hui concerne largement Joseph/Youssouf (paix sur lui), puisque l'ensemble de la sourate 12 qui porte son nom nous raconte son histoire. Pour résumer l'histoire, j'utilise le livre Histoires des Prophètes de Ibn Kathir[74].

Youssouf avait onze frères, son père était le prophète Ya'qub et son arrière-grand-père était nul autre que le prophète Ibrahim.

On lit dans le verset 4, que « Youssouf dit à son père : « Ô mon père ! J'ai vu, en rêve, onze étoiles, et aussi le soleil et la lune ; je les ai vus prosternés devant moi. » Ya'qub lui ordonna de ne pas révéler son secret à ses frères de peur de susciter la jalousie dans leurs cœurs et qu'ils ne lui fassent du tort par quelques ruses et complots. On lit : « Ô mon fils, dit-il, ne raconte pas ta vision à tes frères car ils monteraient un complot contre toi ; le Diable est certainement pour l'homme un ennemi déclaré ». Les frères de Youssouf étaient très jaloux, et après avoir mis au point un plan pour se débarrasser de Youssouf, ils demandèrent donc à leur père de les laisser emmener avec eux leur frère et lui firent comprendre qu'ils voulaient l'emmener faire paître le troupeau avec eux.

Mouhammed Ibn Ishac a commenté : il s'avère que leur complot comporta plusieurs péchés : la rupture du lien de parenté, la désobéissance aux parents, la dureté envers le petit qui n'est pas coupable, la séparation entre le fils et le père devenu vieux et faible qui jouissait d'une grâce divine.

[74] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Gheras, 2010

On a rapporté que lorsque Ya'qub envoya Youssouf avec ses frères, il l'étreignit, l'embrassa et invoqua Dieu. As-Souddy et d'autres ont précisé que, une fois se trouvant loin de leur père, ils commencèrent à traduire leur jalousie et inimitié en injures et en coups jusqu'à leur arrivée près du puits. Là, ils s'entendirent pour le jeter dedans en l'attachant par une corde et le firent descendre. Avant d'atteindre le fond et l'eau de le couvrir, Youssouf rencontra un rocher et s'y tint debout et put se sauver de la noyade.

Allah dit : « Et lorsqu'ils l'eurent emmené, et se furent mis d'accord pour le jeter dans les profondeurs invisibles du puits, Nous lui révélâmes : "Tu les informeras sûrement de cette affaire sans qu'il s'en rende compte". Et ils vinrent à leur père, le soir, en pleurant. Ils dirent :

« Ô notre père, nous sommes allés faire une course, et nous avons laissé Joseph auprès de nos effets ; et le loup l'a dévoré. Tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité". Ils apportèrent sa tunique tachée d'un faux sang. Il dit : "Vos âmes, plutôt, vous ont suggéré quelque chose... [Il ne me reste plus donc] qu'une belle patience ! C'est Dieu qu'il faut appeler au secours contre ce que vous racontez !" (12 ,15-18) »

On rapporte en effet qu'ils égorgèrent une bête et tachèrent la tunique de leur frère avec son sang afin de faire croire à leur père qu'il a bel et bien été dévoré par le loup. On rapporte aussi qu'ils avaient oublié de déchirer la tunique. Ya'qub n'a pas cru leur histoire.



Plus loin dans la sourate, on lit : « Et celui qui l'acheta était de l'Égypte, Il dit à sa femme : « Accorde-lui une généreuse hospitalité. Il se peut qu'il nous soit utile ou que nous l'adoptions comme notre enfant. » Ainsi avons-nous raffermi Youssouf dans le pays et nous lui avons appris l'interprétation des rêves. Et Allah est souverain en Son Commandement : mais la plupart des gens ne savent pas. Et quand il eut atteint sa maturité Nous lui accordâmes sagesse et savoir. C'est ainsi que nous récompensons les bienfaisants » (12,21-22) .

D'après Ibn Abbas, la femme de l'Égyptien portait le nom de Ra'el ou Zoulaikha. La phrase «et quand il eut atteint sa maturité» est un sujet de controverse: d'après Ibn Abbas, Moujahed et Qatada, il s'agissait de l'âge de 33 ans, d'après Ibn Abbas, dans une autre version: trente et quelques années, d'après Ad-Dahak: 20 ans, enfin selon Al-Hassan: 40 ans. Zulaikha la femme d'al-Aziz a essayé de séduire Youssouf en lui faisant des avances. Cette femme était très belle, jeune et très riche et elle occupait un rang social très élevé puisqu'elle était l'épouse du grand intendant. Elle désira Youssouf et prépara un stratagème pour le séduire.

Allah dit : « Or celle (Zulaikha) qui l'avait reçu dans sa maison essaya de le séduire. Et elle ferma bien les portes et dit : “Viens, [je suis prête pour toi !]” - Il dit : “Qu'Allah me protège ! C'est mon maître qui m'a accordé un bon asile. Vraiment les injustes ne réussissent pas”. Et, elle le désira. Et il l'aura désirée n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur. Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus. Et tous deux coururent vers la porte, et elle lui déchira sa tunique par derrière. Ils trouvèrent le mari [de cette femme] à la porte. Elle dit : « Quelle serait la punition de quiconque a voulu faire du mal à ta famille sinon la prison, ou un châtiment douloureux ? ».

Youssouf dit : « C'est elle qui a voulu me séduire ».

Et un témoin, de la famille de celle-ci témoigna : « Si sa tunique [à lui] est déchirée par devant, alors c'est elle qui dit la vérité, tandis qu'il est du nombre des menteurs. Mais si sa tunique est déchirée par derrière, alors c'est elle qui mentit, tandis qu'il est du nombre des véridiques ». Puis, quand il (le mari) vit la tunique déchirée par derrière, il dit : « C'est bien de votre ruse de femmes ! Vos ruses sont vraiment énormes ! Youssouf, ne pense plus à cela ! Et toi, (femme), implore le pardon pour ton péché car tu es fautive. (12,23-29)»

Qui était ce proche de la femme ? Ibn Abbas a répondu à cette question et a dit : « Il était un homme barbu et faisait partie de la suite du roi ». D'après Zaïd Ben Aslam et As-Souddy : C'était son cousin. Selon Ibn Abbas, dans une autre version, il était un nourrisson. Ainsi fut la réponse de Al-Hassan, Saïd Ben Joubair et Dahak.

Ibn Abbas rapporte un hadith d'après le Prophète ﷺ où il a dit : « Il y a quatre personnes qui ont parlé dès le berceau » et il mentionna ce témoin qui se trouvait dans la maison de la femme. Et Ibn Abbas de déclarer dans un autre hadith : « Les quatre nourrissons sont : le fils de l'habilleuse de la fille de Pharaon, le témoin de Youssouf, l'enfant qui a été imputé à l'ermite Joura'ij et Jésus fils de Marie».

Selon Abou Hourayra, le Prophète ﷺ a dit : « Il n'y a que trois nouveau-nés qui ont parlé au berceau : Jésus-fils-de-Marie et celui [associé à] Jurayj.

Ce Jurayj était un ascète qui s'était construit une tour. Alors qu'il était dans sa tour arriva sa mère juste au moment où il était en prière.

Elle dit : « O Jurayj ! » « Il dit : « O mon Seigneur ! Dois-je répondre à ma mère ou poursuivre ma prière ? » et il continua sa prière. Sa mère s'en alla. Le lendemain elle revint le voir alors qu'il priait. Elle dit : « O Jurayj ! » « Il dit : « O mon Seigneur ! Dois-je répondre à ma mère ou poursuivre ma prière ? » et il continua sa prière. Le troisième jour il y eut la même scène et elle dit : « Seigneur Allah ! Ne le fais pas mourir avant qu'il ait regardé le visage des prostituées »

Les Enfants d'Israël parlèrent un jour de Jurayj et de son adoration pour Allah. Or il y avait parmi eux une prostituée connue pour sa beauté. Elle leur proposa : « Si vous voulez, je vais certainement le soumettre à la tentation (le séduire) ». Elle vint à sa rencontre mais il ne se tourna même pas vers elle. Elle alla trouver un berger qui habitait dans la tour de l'ascète. Elle se donna à lui et elle tomba enceinte. Quand elle mit au monde son enfant elle dit : « C'est celui de Jurayj ». Les gens vinrent à lui, le firent descendre de sa tour qu'ils détruisirent, et se mirent à le battre. Il leur dit : « Que me voulez-vous donc ? » I

Is dirent : « Tu as commis un adultère avec cette prostituée et elle a eu de toi cet enfant ».

Il dit : « Où est-il donc ? » Ils le lui apportèrent. Il leur dit : « Laissez-moi d'abord faire ma prière ». Il pria et, lorsqu'il eut terminé, il s'approcha du nouveau-né qu'il tapota sur le ventre puis il lui dit : « Enfant ! Qui est ton père ? » Il dit : « Untel le berger ». Les gens se mirent à embrasser Jurayj et à passer leurs mains sur son corps. Ils lui dirent : « Veux-tu que nous te reconstruisions ta tour avec de l'or ? » Il dit : « Non, mais refaites-la en terre comme elle était » et ils le firent. Le troisième nouveau-né à avoir parlé au berceau était en train de téter le sein de sa mère. Voilà que passa un cavalier à la fière allure et monté sur un beau cheval. Sa mère dit : « Seigneur Allah ! Faites que mon fils soit comme lui ! » L'enfant quitta le sein et se retourna vers le cavalier. Il le regarda et dit : « Seigneur Allah ! Ne faites pas que je sois comme lui ! » [75]

Après sept années pendant lesquelles Youssouf organise la constitution de stocks, la famine s'abat sur toute la région et amène les populations à venir en Égypte pour s'approvisionner. Ya'qub envoie ainsi tous ses fils (sauf Benjamin) pour acheter du grain. Youssouf les reconnaît mais ses frères ne le reconnaissent pas. Lorsqu'ils reviennent en Égypte, Youssouf est ému de revoir son petit frère. Il les fait repartir ensemble mais fait placer une coupe dans le sac de Benjamin pour les accuser de vol. Le verset nous explique que Youssouf ne pouvait pas lui-même prendre son frère donc il a dû utiliser une supercherie. Ils ont eu peur pour Benjamin, et donc ont dit : « Ô Al Aziz, il a un père très âgé ; saisis-toi donc de l'un de nous, à sa place. Nous voyons que tu es vraiment du nombre des gens bienfaisants ». Il dit : "Que Dieu nous garde de prendre un autre que celui chez qui nous avons trouvé notre bien ! Nous serions alors vraiment injustes ». Voyant que ses frères ont retenu la leçon, Youssouf révèle son identité à ses frères, puis il les pardonne. Il donne une de ses tuniques afin que Ya'qub recouvre la vue et invite son père et toute la famille à venir s'installer en Égypte.

On lit : Lorsqu'ils s'introduisirent auprès de Joseph, celui-ci accueillit ses père et mère, et leur dit : « Entrez en Egypte, en toute sécurité, si Dieu le veut ! » Et il éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui, prosternés Et il dit : "Ô mon père, voilà l'interprétation de mon rêve de jadis. Dieu l'a bel et bien réalisé... Et Il m'a certainement fait du bien quand Il m'a fait sortir de prison et qu'Il vous a fait venir de la campagne, [du désert], après que le Diable a suscité la discorde entre mes frères et moi. Mon Seigneur est plein de douceur pour ce qu'Il veut. Et c'est Lui L'Omniscient, le Sage. » (12,93-100)

[75] Riyad as Salihin n°259

SOURATE AR RAD VERSET 11

Il (l'homme) a par devant lui et derrière lui des Anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah. En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. Et lorsqu'Allah veut (infliger) un mal à un peuple, nul ne peut le repousser : ils n'ont en dehors de Lui aucun protecteur.

On lit dans le tafsir d'At Tabary[76] et dans le tafsir d'Ibn Kathir[77] que pour chaque individu il y a des anges, qui se succèdent les uns aux autres, qui veillent sur lui, jour et nuit, le gardent des malheurs et des catastrophes, d'autres les scribes qui inscrivent toutes ses œuvres les bonnes et les mauvaises jour et nuit: celui de la droite inscrit les bonnes actions et celui de la gauche est chargé des mauvaises, deux autres qui veillent sur lui : l'un devant lui et l'autre derrière. Il est donc entouré par quatre anges pendant le jour et quatre autres la nuit : deux gardiens et deux scribes.

On a rapporté que l'Envoyé de Dieu a dit : « (Des anges) vous accompagnent là où vous vous trouvez et ne se séparent de vous que lorsque vous accomplissez un besoin naturel et vous cohabitez avec vos femmes. Donc ayez honte d'eux et honorez-les ».

Ibn Abbas a commenté : Ces anges ne quittent l'homme que lorsque l'ordre de Dieu survient qui consiste à recueillir son âme.

Quant à Moujahed, il a dit : un ange est toujours attaché aux pas de l'homme, il veille sur lui à l'état d'éveil ou de sommeil contre la nuisance des génies, humains et bêtes. Tout ce qu'il pourrait l'atteindre et que l'homme redoutait, l'ange lui dirait : je suis derrière toi ne crains rien, à moins que ce ne soit une chose que Dieu lui a destinée.

[76] Tafsir at Tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p114

[77] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p254

El Ka'b Al-Ahbar a commenté à propos du sens de « Ils veillent sur nous par ordre d'Allah » : Si on avait dévoilé au fils d'Adam les choses heureuses et les choses pénibles (avant leur survenue) il aurait tout vu et pris ses précautions. Si Dieu n'avait pas chargé des anges de vous garder lors de vos heures de manger, de boire et de se dévêtir, vous auriez été saisis.

Abou Mijliz raconte qu'un homme vint auprès de 'Ali Ben Abu Taleb qui priait et lui dit : « Prends garde il y a des gens qui veulent te tuer ». Il lui répondit : « Auprès de chaque homme se trouvent deux anges qui le gardent contre tout ce que Dieu ne lui a pas prédestiné, mais si une chose décrétée devait être réalisée, ils le quittent. Le terme est une protection solide ».

On a rapporté qu'on a demandé à l'Envoyé de Dieu ﷺ » : Ô Envoyé de Dieu, que penses-tu de l'exorcisme, peut-il repousser ce que Dieu a destiné ? » Il répondit : « Même cet exorcisme est une chose que Dieu a décrétée ».

SOURATE AR RAD VERSET 30

Allah efface ou confirme ce
qu'Il veut et l'écriture
primordiale est auprès de Lui.

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn [78] qu'Ad-Dahak a commenté : « Un Livre est envoyé pour chaque époque bien déterminée ». C'est pour cela et à l'expiration de cette période « Allah abroge et maintient ce qu'il veut » Mais, après la révélation du Coran, tous les Livres ont été abrogés ».

Ce verset a suscité une controverse dans les opinions quant à son interprétation :

- Ibn Abbas a dit : Dieu abroge tout ce qu'il veut, excepté la mort, la vie, le bonheur et le malheur qu'il avait déjà prédestinés.

[78] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p497

- Mansour rapporte : J'ai demandé à Moujahed : « Que penses-tu si l'un d'entre nous formule cette invocation : « Mon Dieu, si mon nom figure parmi les heureux maintiens-le, et s'il est parmi les malheureux efface-le et fais qu'il soit parmi les heureux ? » Il répondit : « C'est très bien ». Après l'écoulement d'un an je le rencontrai et lui posai la même question, il me récita d'abord ces deux versets : « Voilà le Livre de l'évidence, que nous avons envoyé aux hommes dans une nuit bénie », et dit : « La veille de la nuit du destin, Dieu décrète ce qu'il y aura dans toute l'année à venir comme bienfaits ou péchés, puis Il en avance et en retarde ce qu'il veut. Quant au Livre du bonheur et du malheur il est immuable et rien n'y sera changé ».

- Al'A'mach rapporte que Abou Wa'el invoquait souvent Dieu par ces mots : « Dieu, si Tu nous as inscrits parmi les malheureux efface cela et fait que nous soyons heureux. Et si nous figurons sur la liste des heureux maintiens-y-nous. Car tu effaces ou confirmes ce que Tu Veux ». « Mon Dieu, si tu m'as décrété le malheur ou un péché quelconque, efface-le car Tu effaces ce que Tu veux ou Tu le confirmes et la Mère du Livre se trouve auprès de Toi : et fais qu'il soit un bonheur et un pardon ».

- Abou 'Uthman An-Nahdi rapporte que Omar Ben Al-Khattab faisait la circumambulation autour de la Maison en pleurant et disait : On peut donc déduire de tous ces dires que Dieu efface comme Il confirme ce qu'il veut.

A cet égard l'imam Ahmed rapporte d'après Thawban que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Dieu retient Ses biens à un homme qui vient de commettre un péché. Rien que les invocations ne puissent repousser le destin. Et la piété procure la longévité » (Rapporté par Ahmed, Nassai et Ibn Maja).

Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ a dit : « L'invocation et le destin se disputent entre ciel et terre ».

SOURATE IBRAHIM VERSET 24

N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel ?

On lit dans Aysar at Tafsir [79] que d'après Ibn Abbas « La bonne parole » est la profession de foi qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu. « L'arbre couvert de fruits » est le croyant. « Les racines solidement enfoncées » lorsque le croyant atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu : et « dont les branches se dressent vers le ciel » il s'agit de bonnes actions que commet le croyant et qui s'élèvent vers le ciel.

A ce propos Ibn Omar rapporte : « Nous étions chez l'Envoyé de Dieu ﷺ quand il nous demanda : « Dites- moi : « Quel est l'arbre qui ressemble au musulman dont les feuilles ne tombent ni en été ni en hiver et qui donne des fruits avec la permission de son Seigneur ? » Je pensai que ce devait être le palmier. Mais comme je remarquai que ni Abou Bakr ni Omar n'avaient répondu, je n'osai pas répondre.

Et l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Eh bien c'est le palmier » Lorsque nous quittâmes l'assemblée je dis à Omar : « Père, par Dieu je pensai que ce doit être le palmier » - Qui t'a empêché de parler ? me dit-il. Je répliquai : « Comme j'ai remarqué que vous avez gardé le silence, il me fut répugné de répondre ». Et Omar a riposté : « Si tu avais répondu, ça m'aurait été préférable à telle et à telle chose » (Muslim 7023 - 7033)

On peut conclure que le croyant rassemble à cet arbre qui donne toujours des fruits en été, en hiver, jour et nuit, tout comme les bonnes actions de ce croyant qu'on les élève au ciel durant la nuit et aux extrémités du jour et à tout moment, avec la permission de Dieu qui agrée et bénit ces actions. Dieu propose aux hommes de telles paraboles, et peut-être réfléchiront-ils.

[79] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p895

DE LA SOURATE 15 VERSET 1 À LA SOURATE 16 VERSET 128

On découvre tout d'abord une partie de l'histoire de Lot, déjà citée dans d'autres versets.

Tout d'abord, on découvre que le prophète Ibrahim, l'oncle du prophète Lut, reçut chez lui trois personnes qu'il ne connaissait pas. Comme il était de nature généreuse, il fit rôti un veau pour ses invités, mais à sa grande surprise, ceux-ci n'y touchèrent pas. Cela était très inhabituel, car les voyageurs sont normalement affamés et leur refus mit Ibrahim fort mal à l'aise. Voyant cela, les trois étrangers tentèrent de le rassurer. Ils dirent : « N'aie pas peur. » (Coran 15,53)

Ses craintes se dissipèrent un peu et il leur demanda ce qui les amenait dans sa ville. Ils répondirent : « Nous sommes envoyés à un peuple corrompu, à l'exclusion de la famille de Lut, [qui sera épargnée]. » (Coran 15,58)

61. Puis lorsque les envoyés vinrent auprès de la famille de Lut, celui-ci dit: Vous êtes [pour moi] des gens inconnus. 63. - Ils dirent: Nous sommes plutôt venus à toi en apportant (le châtime) à propos duquel ils doutaient. 64. Et nous venons à toi avec la vérité. Et nous sommes véridiques. 65. Pars donc avec ta famille en fin de nuit et suis leurs arrières; et que nul d'entre vous ne se retourne. Et allez là où on vous le commande. 66. Et Nous lui annonçâmes cet ordre: que ces gens-là, au matin, seront anéantis jusqu'au dernier. 67. Et les habitants de la ville (Sodome) vinrent [à lui] dans la joie. 68. - Il dit: Ceux-ci sont mes hôtes, ne me déshonorez donc pas. 69. Et craignez Allah. Et ne me couvrez pas d'ignominie. 70. Ils dirent: « Ne t'avions-nous pas interdit de [recevoir] du monde? 71. Il dit: Voici mes filles, si vous voulez faire [quelque chose]! 72. Par ta vie! ils se confondaient dans leur délire.

Le Coran décrit aussi le châtement du peuple de Lut :« Puis, au lever du soleil, le (terrible) cri les saisit. Et Nous renversâmes (la ville) de fond en comble et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile. Voilà vraiment des signes pour ceux qui savent observer. » (Coran 15:73-74)



SOURATE AL HIJR VERSET 71

Il dit: Voici mes filles, si vous voulez faire quelque chose !

Lut leur rappela que si c'est pour assouvir leurs passions, il y a leurs femmes qui sont créées pour ce but». Il ne faut pas prendre les dires de Lut : «Voici mes filles» au sens propre du mot car ce terme signifie: «Voici vos femmes qui vous sont licites» en les considérant comme étant ses filles»[80].

[80] Le laurier de l'exegèse coranique, Mohamed Benchili, éditions Tawhid, 2021, p320

SOURATE AL HIJR VERSET 87

Nous t'avons certes donné : « les sept versets que l'on répète », ainsi que le Coran sublime

On lit dans Aysar at Tafsir[81] que Dieu dit à Son Prophète ﷺ : comme nous t'avons révélé et donné le Coran sublime, ne tends pas tes deux yeux vers ce bas monde et ses clinquants et ce que nous avons donné à quelques-uns comme richesses, car ce ne sont que des jouissances éphémères. Ne les envie pas et que ton âme ne se répande pas en regret sur eux.

Dieu décrit aussi Son Prophète ﷺ dans ce verset et parle de ses qualités : « un Prophète choisi parmi vous est venu, compatissant à vos peines, impatient de vous convaincre. Il est toute bonté et clémence pour les croyants (9,128)»

Quant aux « sept versets » (en Arabe: Al-Mathani) les commentaires divergent à leur sujet:

- D'après Ibn Abbas : Ils sont les plus longues sourates du Coran à savoir : la vache, la famille d'Imran, les femmes, la table, du bétail, al A'raf, et Jonas.
- Sa'id a dit : Ils sont ceux où Dieu a mentionné et montré les prescriptions, la loi successorale, les récits historiques et les sentences.
- D'après Qatada, Ibn Jarir et aussi Ibn Abbas suivant une autre version : il s'agit de la sourate «Al-Fatiha» qui est composée de sept versets y compris la Basmala (au nom de Dieu...) qu'on récite dans les rak'ats de chaque prière soit-elle prescrite ou surérogatoire, en tirant argument de ce hadith rapporté par Abou Sa'id Ben AlMou'alla : « Le Prophète passa auprès de moi au moment où je priais et m'appela. Ma prière achevée, je me dirigeai vers lui. Il me dit : « Qu'est-ce qui t'a empêché de répondre à mon appel ? » - Je priais, répondis-je. Il répliqua : « Dieu n'a-t-Il pas dit : « Répondez à Allah et à Son Envoyé lorsqu'il vous appelle » ? Avant ta sortie de la mosquée je t'apprendrai la meilleure sourate du Coran ». En effet avant ma sortie je lui ai rappelé ses propos et il me dit : « Louange à Allah Seigneur des mondes » (Rapporté par Bukhari).

[81] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p827

Dieu exhorte Son Prophète ﷺ : « Ne te laisse pas éblouir par les richesses que nous avons accordées à quelques-uns » c'est-à-dire : « Contente-toi de ce que Dieu t'a donné comme ce Coran sublime et passe-toi de ce qu'ils possèdent comme biens et jouissances temporaires.

SOURATE AN NAHL VERSET 15

Et Il a implanté des montagnes
immobiles dans la terre afin qu'elle ne
branle pas en vous emportant avec elle
de même que des rivières et des
sentiers, pour que vous vous guidiez

On lit dans le tafsir d'At Tabary[82] que les montagnes soient-elles hautes ou basses servent aussi comme points de repère aux hommes, pour qu'en se déplaçant ils ne perdent pas le chemin. Les étoiles également indiquent le chemin aux hommes quand ils voyagent la nuit.

Après tout cela, « peut-on mettre sur le même pied celui qui crée » qui est Dieu le seul créateur, « et celui qui ne crée pas » ? Si les hommes veulent dénombrer les bienfaits de Dieu, ils ne pourraient plus le faire à cause de leur multitude. Et malgré tout Dieu pardonne l'ingratitude des hommes, car s'il voulait leur demander de reconnaître chacun de Ses bienfaits, ils en seraient incapables ; s'il leur avait ordonné de le faire, ils en seraient impuissants et auraient délaissé cette charge ; enfin s'il voulait les châtier, Il l'aurait fait sans les léser ou être injuste à leur égard. Mais Il est le Pardonneur par excellence et le Clément qui récompense les bonnes actions.

[82] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p164

SOURATE AN NAHL VERSET 36

Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: « Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghût ». Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarément. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[83] que les idolâtres s'excusent et argumentent ce que Dieu leur a destiné en disant « Si Dieu avait voulu, nous n'aurions rien adoré en dehors de Lui ni Lui associé d'autres divinités, nous et nos pères, nous n'aurions rien interdit en dehors de ses prescriptions ».

Dieu réfute leurs arguments et leur répond : « Les Prophètes ont-ils une autre mission que celle d'avertir ? ». Leur mission était d'avertir et de dire aux hommes : « Adorez Allah et évitez le Taghout ». Le Taghout est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Ceci est une définition générale. Parmi ces divinités considérées comme Tawaghits, on trouve les statues, les idoles, comme les tombeaux, etc.. et les lois différentes de celles d'Allah.

C'est l'opposition du Tawhid, le fait de croire en l'Unicité de Dieu et de reconnaître l'Unicité de Dieu, et tout ce que ça englobe. D'autre part, Il a désavoué l'agissement des impies en les menaçant par la bouche de Ses Prophètes, et c'est pour cela qu'Allah leur dit : « Parcourez le monde et considérez quelle a été la fin de ceux qui ont méconnu les Prophètes ». Puis Dieu montre à Son Prophète ﷺ que les efforts pour diriger ces idolâtres sont vains, car Allah a dit dans le Coran : « Tu ne pourras rien pour ceux qui Allah veut perdre (5,41) » ou lorsque Noé a dit à son peuple : «Malgré toute ma bonne volonté, mes conseils ne vous serviront à rien s'il est dans les desseins d'Allah de vous perdre(11,34)»

[83] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p878

SOURATE AN NAHL VERSET 69

Puis mangez de toute espèce de fruits, et suivez les sentiers de votre Seigneur, rendus faciles pour vous. »
De leur ventre, sort une liqueur, aux couleurs variées, dans laquelle il y a une guérison pour les gens. Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui réfléchissent.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[84] que Dieu suggère à l'abeille de prendre une maison dans les montagnes, les arbres et les ruches ; de se nourrir, avec sa permission, de toutes les fleurs et les fruits, d'emprunter différents chemins qui lui sont faciles là où elle veut dans cette vaste atmosphère, ces plaines, ces prairies, et ces hautes montagnes. L'abeille retourne ensuite à la ruche où elle a laissé miel et petits.

A l'aide de ses ailes elle produit la cire et secrète le miel de sa bouche. Et cela se répète chaque jour. « Le corps des abeilles secrète une liqueur de nuance variée » qui est le miel présenté sous trois couleurs principales : le blanc, le jaune et le rouge, ces couleurs qui dépendent des fruits et fleurs qu'elles butinent.

« il y a une guérison pour les gens » : à ce propos Abou Saïd Al-Khoudri rapporte qu'un homme vint trouver l'Envoyé de Dieu ﷺ et lui dit : « Mon frère se plaint d'une diarrhée » Il lui répondit : « Donne-lui une gorgée de miel » L'homme s'exécuta. Il revint une deuxième fois et dit : « Ô Envoyé de Dieu, je lui ai donné du miel mais sa maladie s'aggrave. Il lui ordonna : « donne-lui une gorgée de miel »

L'homme s'exécuta de nouveau, mais retourna chez l'Envoyé de Dieu lui dire : « Le miel n'a fait qu'aggraver sa diarrhée ». Il lui prescrivit de nouveau : « Dieu a dit vrai et le ventre de ton frère a menti. Va lui donner une potion de miel » L'homme donna du miel à son frère qui fut guéri » (Bukhari 5684 ; Muslim 2217, d'après le hadith d'Abî Saïd Al-Khoudrî)

[84] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p510

Ibn Abbas rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « La guérison se fait par trois moyens : une saignée, une potion de miel et une cautérisation. Mais j'interdis à ma communauté de se cautériser » (Bukhari 5680, d'après le hadith de Saïd Ibn Djoubayr d'après Ibn 'Abbâs)

Ibn Mass'oud rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « Recourez à ces deux moyens de guérison : Le miel et le Coran » (Rapporté par Ibn Maja) (Sous-entendant : Le miel guérit le corps et le Coran guérit l'âme).

On a rapporté que Ali Ben Abu Taleb a dit : « Lorsque l'un d'entre vous cherche une guérison qu'il écrive un verset du Livre de Dieu sur un plat, qu'il le lave avec l'eau de la pluie, puis qu'il demande à sa femme de lui donner un dirham de bon cœur de son propre argent pour acheter du miel et le boire. Cela constitue une guérison en se référant aux dires de Dieu : « Ce Coran apporte soulagement et bénédiction aux fidèles (17, 82) », et : « Nous faisons tomber du ciel une eau bienfaisante (50, 9) » et : « S'il leur plaît de vous en abandonner une partie, profitez-en en toute tranquillité et le mieux possible (4, 4) », Il y a dans le cas de l'abeille, qui est un insecte petit et faible un signe pour ceux qui y méditent. Car cet insecte est guidé par le Seigneur pour faire un parcours déterminé pour butiner sur les fleurs et transformer cette nourriture infinie en une boisson qui constitue une guérison. C'est donc une preuve de Dieu le sage, l'Omnipotent, le Généreux et le Miséricordieux.

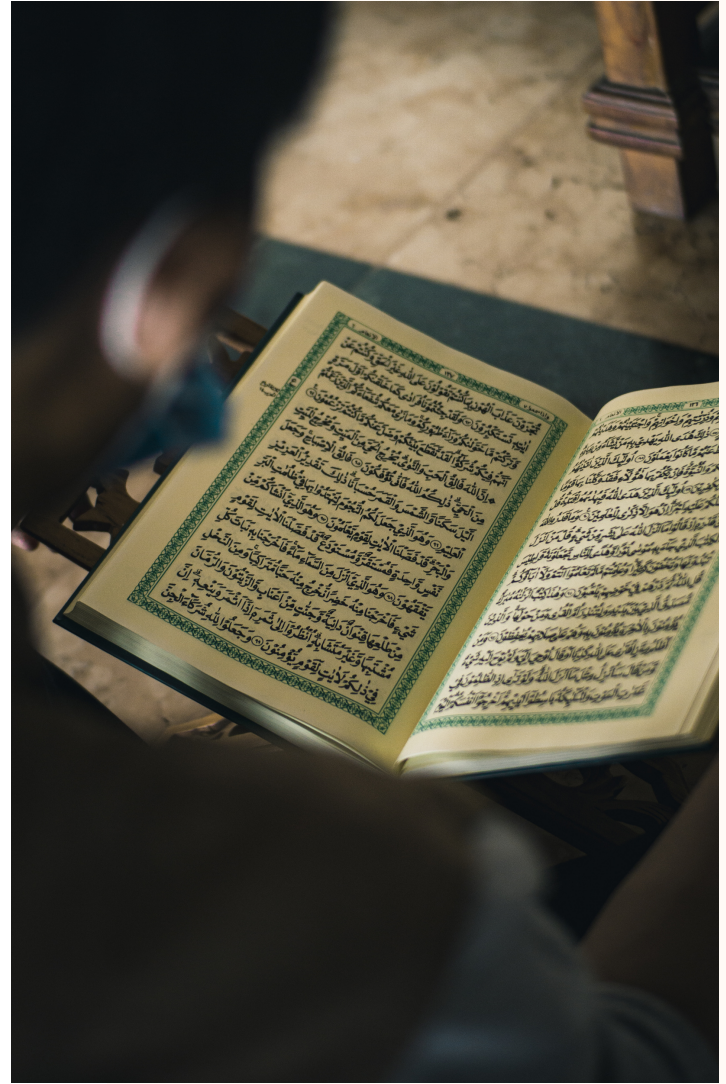
SOURATE AN NAHL VERSET 84

(Et rappelle-toi) le jour où de chaque communauté Nous susciterons un témoin, on ne permettra pas aux infidèles (de s'excuser), et on ne leur demandera pas de revenir [sur ce qui a provoqué la colère d'Allah]

On lit dans le tafsir Al Jalalayn [85] qu'au jour du Jugement Dernier tous les hommes seront comparés devant Dieu. Ce jour-là Il ressuscitera de chaque peuple un témoin qui sera le Prophète qui leur a été envoyé, qui témoignera de l'incrédulité des idolâtres qui présenteront des excuses mais Dieu ne les acceptera point. « Ce jour-là, les hommes seront muets de terreur, leurs excuses ne seront pas admises (77, 35-36) ».

[85] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p540

Leur supplice ne sera pas allégé future pour une heure et ils n'auront point de répit. Lorsque les idolâtres verront les divinités qu'ils ont associées à Dieu, ils s'écrieront : « Notre Seigneur, voilà les divinités que nous avons adorées et invoquées en dehors de Toi ». Celles-ci leur répondront : « Vous mentez, ce n'est pas nous qui vous avons ordonné de nous adorer. Voilà le sens de ces dires de Dieu : « Quel plus grand égaré que celui qui prie en dehors de Dieu une idole muette jusqu'au jour de la résurrection ! Une idole indifférente à ses supplices (46,5) ».



Ils offriront alors à Dieu leur soumission, « C'est alors qu'ils entendront bien et verront bien le jour où ils comparaitront devant nous (19,38) ».

Les coupables seront dans une attitude humiliée et invoqueront en vain les faux dieux qu'ils auront inventés. Comme en ce jour-là les croyants occuperont des rangs différents au Paradis en fonction de leur foi et leurs bonnes actions, ainsi les infidèles subiront différents châtiments dont la gravité dépendra aussi de degré de leur incrédulité et de leurs mauvaises actions comme le montre ce verset : « Le supplice sera double pour tous. Mais vous ne savez pas ce qui vous attend (7,38) ».

SOURATE AN NAHL VERSET 124

Le Sabbat n'a été imposé qu'à ceux qui divergeaient à son sujet. Au Jour de la Résurrection, ton Seigneur jugera certainement au sujet de ce dont ils divergeaient.

On lit dans Aysar at Tafsir [86] que Dieu a prescrit à chaque communauté un jour que les hommes consacrent à Son adoration. Le vendredi fut le jour des musulmans, le sixième de la semaine où le Seigneur acheva la création et paracheva Ses bienfaits.

On a dit que ce jour-même fut prescrit par la bouche de Moïse aux fils d'Israël mais ils le substituèrent par le Samedi durant lequel Dieu n'a rien créé.

A ce propos, il est cité dans le tafsir que d'après Abou Hourayra que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Nous les derniers venus seront les premiers au jour de la résurrection. Néanmoins ils ont reçu le Livre avant nous. Ce jour (le vendredi) que Dieu leur avait prescrit, ils se sont divisés à son sujet ; mais Il nous a guidés vers ce jour. Les gens viennent par la suite : les juifs le lendemain et les chrétiens le surlendemain » (Bukhari 876)

[86] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p977

DE LA SOURATE 17 VERSET 1 À LA SOURATE 18 VERSET 74

SOURATE AL ISRA VERSET 1

Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur [Muhammad], de la Mosquée al-Haram à la Mosquée al-Aqsa dont Nous avons béni l'alentour, afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant.

Cette sourate fut proclamée à l'occasion de l'ascension céleste du Prophète ﷺ

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir [88] le Seigneur se glorifie d'avoir la puissance de faire ce qu'aucun n'en est capable. Il fit voyager Son serviteur Muhammad de nuit, de la Maison Sacrée - à La Mecque - à la mosquée très éloignée « Al-Aqsa » à Jérusalem, où vécut Ibrahim (paix sur lui).

Comme nous allons le voir plus loin, ces Prophètes étaient réunis en cette nuit-là et notre Prophète ﷺ avait présidé leur prière.

Le tafsir nous explique que le sens de « dont nous avons béni l'alentour » est pour montrer à Muhammad ﷺ certains signes comme Dieu il est dit ailleurs : « A n'en pas douter, il vit l'attribut le plus convaincant de la puissance d'Allah (53, 18) », Dieu, certes, est celui qui entend les paroles de ses serviteurs tout comme Il voit leurs actes pour les rétribuer.

[88] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p593



Anas Ben Malek raconte : « La nuit où le Messager de Dieu ﷺ fit le voyage nocturne de la mosquée sacrée à la Mecque, étant endormi dans son enceinte avec d'autres compagnons, trois individus vinrent vers lui. L'un d'eux demanda : « lequel est Muhammad ? ». Le deuxième lui répondit : « Il est le meilleur d'entre eux ». Le troisième s'écria : « Alors prenez-le ». Rien ne fut signalé en cette nuit.

La nuit suivante les mêmes individus arrivèrent. A savoir que les yeux du Prophète dorment mais son cœur voit et ne dort jamais, telle est l'habitude des autres Prophètes. Ces trois individus ne lui adressèrent aucune parole jusqu'à l'emporter et le mettre auprès du puits Zamzam où Djibril/Gabriel (paix sur lui) le reçut, lui fendit la poitrine, fit sortir son cœur et le lava. Il apporta ensuite un vase en or plein de lumière, de foi et de sagesse, il y remplit son cœur puis le rendit à sa place.

Djibril et Muhammad ﷺ montèrent au ciel inférieur et Djibril demanda de leur ouvrir. Une voix se fit entendre : « Qui est là ? » - Djibril, répondit-il - Qui t'accompagne ? - Muhammad. - A-t-il été mandé ? - Oui. - Qu'il soit donc le bienvenu. Les habitants du ciel se réjouissent car ils ne connaissaient pas encore ce que Dieu voulait faire sur la terre par son intermédiaire.

Ils trouvèrent Adam et Djibril qui demandèrent à Muhammad ﷺ : Voici ton père, va le saluer. Il le salua et Adam lui rendit le salut et lui dit : « Sois le bienvenu ô mon fils, le meilleur des fils ».

Alors qu'ils sont toujours au ciel inférieur, Muhammad ﷺ vit deux rivières qui coulaient à flots. Il demanda à Djibril : « Quelles sont ces deux rivières ? » - Le Nil et l'Euphrate, répondit-il. Poursuivant leur chemin, ils rencontrèrent une autre rivière, et au-dessus fut érigé un palais en perles et topaze.

En prenant de son eau et la trouvant dégager une senteur du musc, il demanda à Djibril » : Quelle est cette rivière ? » Il lui répondit : « C'est le Kawthar que ton Seigneur t'a réservée ». Ils montèrent au deuxième ciel et les anges leur ont demandé : « Qui est là ? » - Djibril - Qui t'accompagne ? - Muhammad - A-t-il été mandé ? - Oui, - Qu'il soit le bienvenu. Ainsi ils continuèrent leur ascension jusqu'au septième ciel.

Le rapporteur ajouta : dans chaque ciel ils rencontrèrent des Prophètes, de leurs noms je n'ai retenu que : Enoch/Idris qui était au deuxième, Haroun/Aaron au quatrième, un autre au cinquième, Ibrahim/Abraham au sixième et Moussa/Moïse au septième grâce aux paroles que le Seigneur lui a adressées.

Moussa, en rencontrant Muhammad ﷺ, dit à Dieu : « J'ai songé que Tu n'auras élevé un autre Prophète au-dessus de moi ». En effet Dieu éleva Muhammad à une place que nul ne saurait déterminer jusqu'à atteindre le jujubier de la limite auprès duquel se trouve le Jardin de la Demeure, à une distance de deux portées d'arc. Là Il lui a révélé ce qu'Il lui a révélé. Entre autres choses révélées fut la prescription de cinquante prières de nuit et de jour à lui et sa communauté.

En descendant, Moussa retint Muhammad ﷺ et lui dit : « Que t'a prescrit ton Seigneur ? » Il lui répondit : « Cinquante prières quotidiennes de nuit et de jour ». Moussa répliqua : « Retourne auprès de ton Seigneur et demande-Lui la réduction car ta communauté ne serait plus capable de s'en acquitter ».

Muhammad ﷺ regarda Djibril comme voulant lui demander son avis, et ce dernier lui fit signe de le faire s'il le veut, et il le ramena chez le Tout-Puissant. Il lui supplia : « Seigneur ! Allège la tâche à ma communauté car elle ne saurait supporter ce dont Tu m'as prescrit ».

Il lui remit dix prières. En retournant vers Moussa, il le retint chez lui puis, il le chargea de revoir son Seigneur, si bien qu'à la fin les prières furent réduites à cinq.

Mais comme Moussa voulut encore le convaincre de demander à Dieu de les réduire, il lui dit : « O Muhammad , j'ai tenté les fils d'Israël ce qu'il était possible de tenter, d'observer moins que ça, mais ce fut en vain. Ta communauté, quant à elle est encore plus faible en corps, sens, cœurs, ... Retourne chez ton Seigneur et supplie- d'alléger ses prescriptions »

Durant ce dialogue Muhammad ﷺ regardait Djibril comme pour demander son avis et l'ange ne disait mot en signe d'approbation. Le Prophète ﷺ se rendit enfin chez son Seigneur et lui dit : « Seigneur ! Ma communauté est faible en corps, cœurs, sens, ouïe et vue. Je te supplie de réduire cette tâche. Le Tout-Puissant s'écria : « O Muhammad ! » - Me voilà répondre à Ton appel ô Seigneur », et Dieu de poursuivre : « La parole, chez moi, ne change pas. Comme J'ai déjà signalé dans la Mère du Livre, chaque bonne action sera décuplée. Ces prières prescrites sont au nombre de cinq mais elles auront le mérite de cinquante ». En retournant chez Moïse et en répondant à sa question, il lui dit : « Dieu nous a allégé la tâche en nous gratifiant d'une récompense de dix fois autant chaque bonne action ». Comme Moussa insista, Muhammad ﷺ trancha la question et dit : « O Moussa, j'ai honte maintenant, je me tiens pour satisfait et me résigne ». Descends donc avec paix, s'écria Moussa, et au nom de Dieu.

Cela n'est pas présent dans le tafsir, mais je vous le dis afin d'élargir notre culture, mais en fait la communauté de Moussa, les juifs, ont trois prières quotidiennes : une le matin, une l'après-midi et une le soir (à la tombée de la nuit). Ces prières sont appelées : Cha'harith (prière du matin), Min'hah (prière de l'après-midi) et Maariv (prière du soir).

C'est pour cela que Moussa pensait que ça allait faire un peu trop, et lorsque le nombre est descendu à cinq, il semblait pour Moussa que c'était encore trop.

Il s'agit d'un hadith qui est souvent repris et qui fait l'objet de polémiques, car certains considèrent que ce n'est pas possible que Muhammad ﷺ et Moussa aient négocié les prières. Pourtant lorsqu'on sait que dans le judaïsme il y a 3 prières et que, à priori, c'était compliqué, ça donne plus de sens à cette histoire de « négociation de prière ».

Reprenons le tafsir.

Le Messager de Dieu ﷺ se réveilla où il se trouvait à la Maison Sacrée. Telle était la version de Bukhari dans son Sahih (le livre de l'unicité de Dieu).

Au sujet de la vue du Seigneur, une question qui a soulevé des polémiques, Abou Dzarr demanda au Prophète ﷺ « As-tu vu ton Seigneur ? » La réponse fut : « Je n'ai vu qu'une lumière ». Une réalité qui a été soutenue par Aïcha et par les compagnons. Dans la version de Ahmad on trouve ce rajout : « Le Messager de Dieu ﷺ a raconté : « On m'apporta le « Bouraq » qui est une monture blanche plus grande que l'âne et plus petite que le mulet dont son pas atteint la limite de sa vue. Je le montai jusqu'à Jérusalem où je l'attachai à l'anneau où les Prophètes attachaient les siennes. J'entrai à la mosquée, fis deux rak'ats et, en sortant, Djibril me présenta un vase de lait et un autre de vin, je pris celui du lait. Il me dit alors : « Tu es sur la fitra » (l'islam), puis je montai avec lui au ciel... ».

D'après cette version il trouva Adam au premier ciel, au deuxième 'Isa (Jésus) et Yahya (Jean), les deux cousins maternels, au troisième Youssouf (Joseph), au quatrième Enoch, au cinquième Haroun (Aaron), au sixième Moussa (Moïse) et au septième Ibrahim (Abraham) qui était adossé à la Maison peuplée où entraient chaque jour soixante-dix mille anges sans y retourner.

Quelle fut la réaction de ce voyage nocturne et l'ascension au ciel ? Abou Salama Ben Abdul Rahman rapporte : « Entendant ce récit les gens devinrent perplexes : devraient-ils y croire ou le rejeter ?

Les Quraysh allèrent trouver Abou Bakr qui n'était pas présent et lui demandèrent : « Ton compagnon (le Prophète) vient de raconter une histoire inconcevable ? Il prétend avoir visité la nuit précédente, Jérusalem et est revenu à La Mecque ». Il leur demanda : « A-t-il dit de chose pareille ? » - Oui, affirmèrent-ils » Et Abou Bakr de rétorquer : « Si vraiment il a raconté cela, je le tiens pour véridique ». Ils objectèrent : « Vas-tu le croire qu'il a fait ce voyage en une seule nuit pour aller à Jérusalem et revenir à La Mecque avant la pointe du jour ? » Abou Bakr s'écria alors : « Je le croirai même s'il racontait des choses plus extravagantes ».

Abou Salama ajouta : « C'est pourquoi on a surnommé Abou Bakr le « Sidiq ».

Plus tard j'ai entendu Jaber Ben Abdullah rapporter que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Lorsque les Quraysh m'ont traité de menteur, je me retirai au Hijr (l'intérieur de l'enceinte sacrée) et Dieu à ce moment me montra Jérusalem comme si je le voyais de mes propres yeux, et alors j'ai commencé à leur décrire les plus petits détails.

Dans la version de Chadad Ben Aws on trouve cet ajout : « ... En retournant vers La Mecque, nous passâmes par tel endroit où nous vîmes une caravane appartenant à des Quraysh et les hommes recherchaient un chameau égaré qu'un homme l'avait joint aux siens. Je les saluai et ils rendirent le salut, et un homme d'entre eux s'écria : «C'est la voix de Muhammad ! »

Après son entrevue avec Abou Bakr, le Messager de Dieu ﷺ affirma aux Qoraïchites : « La caravane arrivera à tel jour précédée par un chameau noir portant sur le dos deux grands sacs noirs ». A la date et à l'endroit fixés, les hommes se rendirent au milieu du jour pour, en effet, rencontrer la caravane tel comme le Messager de Dieu l'a décrit...

De toutes les versions, Al-Zouhari a conclu que ce voyage eut lieu avant l'Hégire. Le Messager de Dieu ﷺ à l'état d'éveil, et jamais à l'état de sommeil, fit ce voyage de la Mecque à Jérusalem monté sur le « Bouraq ». Arrivé à la porte de la mosquée à Jérusalem, il y attacha sa monture, y entra et pria deux rak'ats. On lui apporta comme un escalier, monta aux différents ciels jusqu'au septième en rencontrant dans chacun les Prophètes. Il le dépassa pour arriver en un lieu où il put entendre le crissement des plumes, celles qui inscrivent le « destin » c'est à dire tous les événements qui auront lieu jusqu'au jour de la résurrection. Il atteignit ensuite le jujubier. Il y vit Djibril sous sa forme naturelle muni de 600 ailes, et de coussins verts qui bouchent l'horizon.

Il vit également la Maison Peuplée et Ibrahim l'ami de Dieu et le constructeur de la Ka'ba terrestre appuyant son dos à la Kaaba céleste. Chaque jour soixante-dix mille anges entrent à la Maison pour adorer et glorifier Dieu et n'y reviendront qu'au jour de la résurrection. Il vit aussi le Paradis et l'Enfer et en cette nuit, Dieu lui prescrivit cinquante prières jour et nuit qui furent réduites à cinq par une grâce et une miséricorde du Seigneur : c'est ainsi que la prière est l'acte d'adoration le plus noble et récompensé.

Il descendit du ciel accompagné d'autres Prophètes à Jérusalem pour diriger leur prière qui fut celle de l'aube d'après les exégètes. D'autres ont prétendu qu'ils ont fait cette prière alors qu'ils se trouvaient au ciel, mais d'après Ibn Kathir, il s'avère qu'elle a été accomplie à Jérusalem. Bien que certains ulémas aient raconté qu'il a fait cette prière à Jérusalem lors de son arrivée de La Mecque d'après Ibn Kathir, est qu'elle fut exécutée après sa descente du ciel, accompagné des Prophètes qu'il rencontra dans les différents lieux en interrogeant Djibril sur chacun d'eux. La supériorité de notre Prophète ﷺ par la grâce de Dieu, fut constatée quand il présida à la prière.

La prière terminée, il quitta Jérusalem toujours monté sur le Bouraq pour retourner de nuit à La Mecque.

La majorité des ulémas affirment que le voyage eut lieu en âme et corps à l'état d'éveil et non en rêve. Ils n'ont pas renié que l'Envoyé de Dieu ﷺ, avait fait une vision qui fut ensuite réalisée effectivement.

La preuve en est le verset : « Gloire à celui qui a fait voyager de nuit Son serviteur... » , car la glorification n'est constatée que lorsqu'il s'agit d'un événement très important. D'autre part si ce voyage était l'objet d'une vision, les Quraysh n'auraient pas démenti une chose pareille et une foule qui avait embrassé l'Islam n'aurait pas apostasié. D'autant plus que le terme « serviteur » signifie l'homme : âme et corps, et c'est d'ailleurs ce qui est mentionné dans le verset. En interprétant ce verset : « Ton rêve, nous ne te l'avons suggéré que pour éprouver les hommes et c'est dans le même dessein que nous avons introduit l'histoire de l'arbre maudit (17,60) »

Ibn Abbas a dit : « Ce fut un rêve que le Messager de Dieu ﷺ a réalisé la nuit de son voyage nocturne et a vu de ses propres yeux l'arbre maudit : «Al-Zaqoum ». Dieu a dit ailleurs : « L'œil du Prophète ne fut ni abusé ni altéré (53, 17) » or l'œil est un organe du corps et non de l'âme. Une autre preuve est la monture, « AlBouraq » qui est une bête blanche qui fut mise au service du corps et non de l'âme car cette dernière n'a plus besoin d'une monture pour se déplacer. Pour montrer enfin la véracité de ce récit, notons que des hommes véridiques et dignes de confiance l'ont rapporté tels que : Omar Ben Al-Khattab, Ali, Ibn Mass'oud, Abou Dzarr, Abou Hourayra et autres... Mais les impies et les athées n'ont fait que le renier et le démentir, et Dieu a dit d'eux : « Ils essaient d'éteindre la lumière d'Allah ».

SOURATE AL ISRA VERSET 33

Et, sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendue sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi).

Dieu interdit de tuer un homme sinon pour une juste raison. Il est cité dans les deux Sahihs que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit: « Il n'est plus permis de tuer un homme qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que Muhammad ﷺ est l'Envoyé de Dieu, à l'exception de ces trois: Un homme marié qui a commis l'adultère, un meurtrier sans motif valable et l'homme qui apostasie et se sépare de la communauté (musulmane)» (Muslim 3175).

On ne déclare pas quelqu'un « apostat » parce qu'on a le sentiment qu'il l'est : si une personne jusqu'à peu musulmane dit autour d'elle qu'elle a quitté l'islam ou tient des propos qui montrent clairement qu'elle est d'une autre religion que l'islam, il faut, pour la déclarer apostate, que cela soit établi par une preuve juridiquement valable.

C'est bien pourquoi la plupart des Munâfiqûn (Hypocrites) n'ont pas été classés « apostats » par le Prophète alors même qu'ils prononçaient des paroles de kufr après s'être en apparence convertis à l'islam : bien que leur caractère d'Hypocrites était connu, leurs paroles de kufr n'ont pas pu être établies sur la base d'une preuve juridiquement valable.

Tout ceci explique pourquoi on dit qu'effectuer une déclaration de ridda (apostasie) à propos de quelqu'un relève des prérogatives d'un Qâdhî ou d'un Mufti, et non pas du commun des musulmans[89].

[89] Jarîmat ur-ridda, p. 49

DE LA SOURATE 18 VERSSET 75 À LA SOURATE 20 VERSSET 135

On trouve dans le tafsir d'Ibn Kathir[90] la description des mérites de la sourate 18, Al kahf. D'après Abou Ad-Darda, le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque retient par cœur les dix premiers versets de la sourate de la caverne, sera préservé contre l'Antéchrist ». Et dans une autre version : « Celui qui aura retenu les dix derniers versets ».

Ce hadith fut rapporté par Muslim, Ahmed et Nassai avec la seule différence que ces versets sont les dix premiers ou les derniers ou autres versets de cette sourate.

On lit que cette sourate a été révélée pendant la période Mecquoise, c'est-à-dire durant la première période de la mission prophétique de Muhammad ﷺ et que la sourate Al Kahf occupe la 69e sourate après sourate Al Ghashiya (L'Enveloppante). La sourate La Caverne, constitue la 1ère sourate qui fut proclamée durant le troisième stade de la période Mecquoise (de la cinquième jusqu'à la dixième année de la prophétie), où les mécréants de Quraysh n'arrêtaient pas de persécuter brutalement les nouveaux musulmans, en exerçant des pressions d'ordre économique poussant plusieurs d'entre eux à quitter la Mecque et immigrer à Abyssinie. En outre les chefs de Quraysh ont décidé de boycotter socialement et économiquement tous les mecquois qui se sont convertis à l'islam. À cet effet, les musulmans comptaient sur l'aide de Khadija et de Abu Talib, les deux importantes personnalités appartenant aux grandes familles qurayshites.

[90] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, volume 6 page 117

Cette sourate prend son nom d'une des histoires racontées justement dans ce même chapitre soit l'histoire des gens de la caverne.

Dans cette sourate, on retrouve quatre histoires différentes mais riches d'enseignements. Pour ce qui est des gens de la Caverne, ils s'agissaient de jeunes gens qui vivaient dans une cité de non-croyants. Après avoir tenté de guider les gens de leur cité, ils furent tellement persécutés qu'ils décidèrent de s'enfuir pour sauver leur foi. Allah les récompensa alors en les couvrant de Sa miséricorde dans la caverne. Il les fit dormir pendant 309 années, et quand ils se réveillèrent ils trouvèrent leur village croyant !

Celle du propriétaire nous relate l'histoire d'un homme à qui Allah a fait don de deux jardins. Mais celui-ci oublia de remercier Allah et il douta même de Lui et de l'au-delà. Ses jardins furent détruits, et malgré ses regrets, c'était trop tard. L'histoire du Prophète Moïse (paix sur lui) et Al Khidr nous raconte qu'un homme de son peuple lui demanda qui était le plus savant sur cette terre. Pensant que c'était lui car il était un Prophète, il répondit "Moi". Mais Allah lui révéla qu'il y avait un homme plus savant que lui et lui demanda d'aller à la rencontre de cette personne. Moïse voyagea alors pour retrouver cet homme qui s'appelait Al Khidr.

Pour lui permettre de voyager avec lui, Al Khidr apposa une condition à Moïse, celle de ne lui poser aucune question sur ce qu'ils verront sur leur route. Al Khidr sur leur route endommagea un bateau, tua un garçon et construisit un mur sans rémunération. A chaque action, Moïse posa des questions mais il ne lui répondit pas jusqu'à la fin du voyage. Al Khidr lui expliqua alors que s'il avait abîmé le bateau c'est parce qu'un roi tyran s'emparait des bateaux en bon état, s'il avait tué le petit garçon c'est qu'il était ingrat envers ses parents et les amènerait sûrement à la désobéissance envers Allah, et enfin s'il avait construit un mur sans qu'on le paie c'était pour protéger un trésor appartenant à deux orphelins dans la ville d'où les habitants les avaient chassés.